RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

REVUE NATIONALE STRATÉGIQUE 2025

Nous sommes à un point de bascule.

Les tendances relevées depuis plusieurs années déjà se sont accélérées de manière spectaculaire. La guerre en Ukraine, à Gaza, au Soudan, et la crise iranienne sont sans doute les symptômes les plus aigus d'un dérèglement du monde.

Il y a pourtant des constantes dans ce dérèglement.

La première, c'est la permanence d'une menace russe, aux frontières de l'Europe, une menace durable, qui s'organise, se prépare, et à laquelle nous devrons être capables de faire face à l'avenir. Pour les Européens, à la fin, tout découle de cela.

La deuxième, c'est la désinhibition du recours à la force, qu'on observe au Proche et Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et ailleurs, avec une violence toujours accrue qui se déploie. Violence, d'ailleurs, qui n'est pas toujours l'apanage d'États – et le terrorisme n'a pas disparu.

La troisième, dans cette époque brutale, c'est la nécessité pour les Européens de toujours plus reposer sur leurs propres forces : car le monde semble se replier en grandes zones, où la solidarité des alliances n'est plus assurée. Ce n'est pas le moindre des renversements mentaux que nous devons, avec nos partenaires, opérer ; mais la France y est de par sa tradition d'indépendance plus que d'autres préparée.

La quatrième enfin, c'est la révolution technologique qui se joue en parallèle, avec aujourd'hui l'intelligence artificielle, la guerre électronique, l'espace et le quantique. C'est aussi, du reste, la révolution accélérée par les champs de batailles, ce bouleversement qui allie ingénierie et ingéniosité, suscitée par la nécessité de survivre et de s'adapter. Le combat mené par les Ukrainiens nous rappelle les constantes de la guerre : les milliers de vies consommées chaque jour au front, l'indispensable unité d'une Nation pour tenir, le rôle stratégique de l'industrie et des solidarités internationales. Mais cette guerre est aussi une guerre de rupture, où les drones sont devenus l'extension de chaque combattant, où les communications spatiales relient chaque soldat, où les manœuvres cyber et la guerre électronique conditionnent la réussite des opérations. Une guerre que chaque citoyen observe sur les réseaux sociaux sans mesurer les opérations de propagande qui s'y développent. Nos schémas devront changer profondément pour intégrer ces réalités.

Face à tout cela, il n'y aura ni raccourcis, ni passe-droits. C'est le monde, tel qu'il est, que décrit cette actualisation de la Revue Nationale Stratégique. Et si nous voulons y garantir la sécurité de nos concitoyens, la prospérité de notre économie, et le rang de la France, il y aura des décisions difficiles à prendre.

Des décisions pour nous donner les moyens de faire face. C'est l'engagement pris tout récemment, avec nos Alliés, de consacrer plus de ressources à notre défense et notre sécurité pour prendre collectivement nos responsabilités.

Mais c'est aussi une révolution européenne que nous devons opérer. Car les Européens doivent se donner les moyens de maîtriser leur destin, développer leur souveraineté, la profondeur, la masse, l'échelle dont ils ont besoin. Pour cela, il convient de s'organiser ensemble, surmonter les fragmentations, rapprocher les talents, et se faire confiance.

C'est enfin une révolution stratégique qui sera nécessaire. Les Européens ont pris l'habitude de laisser d'autres concevoir leur sécurité, négocier leurs traités, les violer parfois aussi, et au fond, décider le plus important à leur place. Cette époque est révolue. Le temps est venu pour les Européens de prendre leur destin en main. Je conçois bien ce que cela peut avoir de vertigineux. Mais il n'y a jamais eu de moment plus propice pour cela. Et la France recèle les talents et l'énergie pour y arriver. C'est pourquoi j'ai foi en notre pays et en notre Europe pour faire face.

Emmanuel MACRON

©Présidence de la République

SOMMAIRE

INTRODUCTION 7

PREMIÈRE PARTIE : ÉVOLUTION DU CONTEXTE STRATÉGIQUE DEPUIS 2022 11

Appréciation de l'évolution de l'environnement stratégique 12

1. Une dégradation accélérée de l'environnement sécuritaire mondial 12
1.1 Durcissement des postures coercitives et révisionnistes 12
1.2 Durcissement de la posture de la République populaire de Chine 13
1.3 La centralité de l'arme nucléaire dans l'affirmation des puissances 14
1.4 Multiplication des conflits et fragilités régionales 15
1.5 Menaces transnationales 17
1.6 Autres enjeux sécuritaires transverses 18

2. La solidarité transatlantique et la stabilité stratégique à l'épreuve 20
2.1 Une relation transatlantique dans une phase d'incertitude 20
2.2 Une accélération du délitement des cadres de sécurité 20
2.3 Le réveil stratégique de l'Europe 21

3. Extensions des champs de la conflictualité, simultanéité et imbrication des crises 21
3.1 Extensions des champs de conflictualité et imbrication des crises 21
3.2 Un recours accru à des stratégies hybrides 22
3.3 L'extension des champs géographiques 23
3.4 Instrumentalisation de l'économie et des normes 24
3.5 Un basculement technologique qui place l'Europe face à de nouveaux défis 24

Conséquences pour la France, l'Europe et l'ordre international 26

1. Les Européens face au risque de guerre et à l'isolement stratégique 26
2. Le fait nucléaire au cœur des rapports de force 27
3. Le défi des recompositions régionales pour les intérêts français et européens 27
4. Des risques sécuritaires qui fragilisent les démocraties 28
5. Une liberté d'action et de projection contrainte 29
6. Guerre économique et technologique 29
7. Conclusion 30

DEUXIÈME PARTIE : UNE AMBITION 2030 ACTUALISÉE, APPUYÉE PAR DES MOYENS ADAPTÉS 31

Ambition 2030 actualisée 32

OS 1
Une dissuasion nucléaire robuste et crédible 35

OS 2
Une France unie et résiliente : contribuer au réarmement moral de la Nation pour faire face aux crises 39

OS 3
Une économie qui se prépare à la guerre 45

OS 4
Une résilience cyber de premier rang 49

OS 5
La France, allié fiable dans l'espace euro-atlantique 53

OS 6
La France, un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne 57

OS 7
La France, partenaire fiable de souveraineté et pourvoyeuse crédible de sécurité 63

OS 8
Une autonomie d'appréciation et une souveraineté décisionnelle garanties 67

OS 9
Une capacité à agir dans les champs hybrides 71

OS 10
La capacité d'emporter la décision dans les opérations militaires 75

OS 11
Une excellence académique, scientifique et technologique au service de la souveraineté française et européenne 79

TROISIÈME PARTIE : VOIES ET MOYENS 85

1. **Protéger la Nation et augmenter la cohésion et la résilience de ses acteurs** 86
2. **Renforcer l'autonomie stratégique et disposer d'une capacité d'action souveraine et crédible** 91
3. **Contribuer à la sécurité de l'Europe et à la sécurité internationale** 97

INTRODUCTION

1. La situation internationale a connu de profonds bouleversements depuis la publication de la revue nationale stratégique de 2022.

2. L'accélération de la dégradation de l'environnement sécuritaire mondial s'est encore confirmée en raison de la simultanéité, de la multiplication, de l'interpénétration, de la convergence et du durcissement des conflits (Ukraine, Proche et Moyen-Orient, Asie, Afrique, etc.), d'un accroissement inédit des menaces transnationales (terrorisme, criminalité organisée, séparatisme, etc.) et de la combinaison d'enjeux (climatiques, migratoires, énergétiques, commerciaux, etc.).

3. La Russie, en particulier, menace le plus directement aujourd'hui et pour les années à venir les intérêts de la France, ceux de ses partenaires et alliés, et la stabilité même du continent européen et de l'espace euro-atlantique. En effet, en Ukraine, Moscou poursuit une guerre d'agression sans retenue, qui a entraîné près d'un million de morts et de blessés, en bombardant la population et les infrastructures civiles, en envoyant sur le front des troupes nord-coréennes pour combattre directement sur le continent européen, en se reposant sur la République islamique d'Iran pour partie de ses équipements militaires, tout en faisant usage d'une stratégie d'intimidation nucléaire irresponsable et désinhibée. Le renforcement de ses armées se poursuit de façon accélérée pour recompléter les nombreux matériels détruits en Ukraine mais également pour développer de nouvelles capacités et renforcer son arsenal à l'horizon 2030.

4. Par ailleurs, la Russie emploie tous les moyens pour fragiliser le soutien à l'Ukraine et remettre en cause l'ordre international à son propre profit. Moscou mène à ce titre des actions hostiles et subversives en Europe. La Russie organise ou sert de sanctuaire pour l'organisation d'attaques numériques, par exemple contre nos hôpitaux et certaines de nos installations énergétiques, cible et assassine des opposants en exil, manipule ou tente de manipuler certaines élections, et tente d'influencer les opinions pour déstabiliser nos sociétés.

5. Enfin, et plus largement, c'est bien le modèle européen de démocratie libérale et d'humanisme qui est aujourd'hui attaqué et contesté dans une offensive idéologique globale. Au sein même de l'Union européenne (UE), cette offensive obère notre capacité d'action collective.

6. Au-delà, les actions déstabilisatrices de l'Iran ont créé les conditions d'une guerre généralisée au Proche et Moyen-Orient. La Chine a également durci sa posture dans l'optique de devenir la première puissance mondiale à l'horizon 2050 entraînant de fait des transformations majeures de l'environnement géopolitique et technologique mondial.

7. Face à ces actions, il est désormais clair que nous entrons dans une nouvelle ère, celle d'un risque particulièrement élevé d'une guerre majeure de haute intensité en dehors du territoire national en Europe, qui impliquerait la France et ses alliés en particulier européens, à l'horizon 2030, et verrait notre territoire visé en même temps par des actions hybrides massives.

8. Il est vital de se préparer à cette hypothèse : la France et les Européens doivent être capables de mieux se défendre et de dissuader toute nouvelle agression russe sur le continent. L'Union européenne et ses États membres ont considérablement renforcé leur action en matière de défense et multiplié la création de nouveaux instruments à leur disposition pour accompagner cet effort. Cette montée en puissance au service d'une Europe prête à faire face à des menaces renouvelées continuera d'être activement soutenue par la France.

9. Pour ce faire, la transformation capacitaire de nos armées et de notre base industrielle technologique de défense doit être menée à son terme aussi bien au niveau national qu'au niveau européen. À certains égards, cette transformation doit être une véritable révolution : nous devons changer d'échelle dans les montants consacrés à la défense, penser autrement notre modèle et mettre en place une industrie de défense agile. En particulier, il faut disposer de structures d'acquisition performantes et modernisées pour favoriser l'innovation et l'adaptation réactive quand cela est nécessaire.

10. Les évolutions observées dans la façon de conduire les guerres récentes doivent être prises en compte. Les futures capacités qu'il conviendra de posséder pour disposer de l'armée la plus efficace du continent, préparée à agir en coalition avec ses alliés et partenaires, doivent être pensées et développées sans délai. Ces transformations devront permettre de disposer de tous les matériels nécessaires, en quantité suffisante, dans des cycles de production les plus réduits possibles. Les capacités stratégiques de nos armées seront renforcées et la dissuasion nucléaire modernisée.

11. Pour soutenir cet effort, il est indispensable que la Nation tout entière se mobilise pour faire face aux possibles rétroactions qu'un tel conflit entraînerait sur le territoire national. Cela passera par un renforcement de la résilience de la France, une implication de ses citoyens pour sa défense et sa sécurité nationale, par une mobilisation globale et par un véritable réarmement moral de la population, notamment de la jeunesse.

12. Par ailleurs, les priorités américaines de politique étrangère centrées depuis plusieurs années autour de la Chine, qui constitue un réel défi stratégique, et affichées de manière encore plus explicite par la nouvelle administration, créent des incertitudes qui se sont déjà matérialisées dans l'évolution de la position de Washington à l'égard de l'Ukraine et doivent donc durablement et structurellement être intégrées par les Européens.

13. L'Europe est en effet à un tournant majeur de son histoire. Aussi, les Européens doivent endosser une responsabilité accrue dans la sécurité du continent et mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition pour mieux se défendre et dissuader de toute nouvelle agression, quelles que soient les évolutions de nos partenariats avec les États-Unis et avec l'OTAN, auxquels nous restons profondément attachés. Cela passe par l'indispensable renforcement du pilier européen au sein de l'Alliance atlantique et la poursuite des efforts pour augmenter les dépenses militaires et de sécurité nationale. L'Europe ne peut pas monter en puissance dans la prise en charge de sa propre sécurité et de la paix sur le continent sans investir massivement dans son outil de défense et de sécurité nationale pour augmenter sa résilience. Cela suppose une ambition claire en matière de préférence européenne que la France continuera de porter dans tous les instruments visant à construire l'autonomie stratégique européenne.

14. De même, l'Europe, pour être plus souveraine doit disposer des moyens pour produire les équipements dont elle a besoin, en changeant résolument d'échelle, en développant et en acceptant le cas échéant de choisir des champions européens dans les domaines essentiels, pour accroître sa profondeur stratégique, l'échelle et la compétitivité – ce qui suppose des choix courageux et l'acceptation de dépendances mutualisées, maîtrisées avec nos partenaires, mais pour lesquels la qualité des industries françaises sera un atout.

15. L'innovation et le développement des technologies de rupture stratégiques, ne pourra se faire qu'à la condition d'investir suffisamment et de mieux coordonner nos actions pour trouver le juste équilibre entre innovation et régulation. Les Européens, pour conserver leur rang dans le monde et promouvoir leur modèle, doivent là encore s'unir et lancer ensemble un véritable choc de compétitivité.

16. Cette cohésion et cette solidarité européenne sont d'autant plus essentielles que le risque de guerre économique et technologique a significativement augmenté depuis plusieurs mois, faisant peser des risques sur des pans entiers de notre autonomie et de notre souveraineté.

17. Face à ces défis, l'actualisation de la revue nationale stratégique 2025, analyse l'évolution du contexte stratégique, ses conséquences pour la France et ses partenaires et présente l'ambition à atteindre à l'horizon 2030 pour garantir la défense et la sécurité de notre Nation et de l'Europe, en lien avec les efforts consentis par ses partenaires et alliés.

18. Cette ambition se décline en onze objectifs stratégiques, qui seront mis en œuvre simultanément, et déclinés au moyen d'éléments concrets présentés dans la troisième partie du document.

1

ÉVOLUTION DU CONTEXTE STRATÉGIQUE DEPUIS 2022

Appréciation de l'évolution de l'environnement stratégique

1. Une dégradation accélérée de l'environnement sécuritaire mondial

19. Le durcissement des rivalités de puissance se traduit par une hausse en nombre et en intensité des conflits dans le monde, aux conséquences humanitaires, socio-économiques et sécuritaires toujours plus importantes. L'usage systématique, brutal et désinhibé de la force, par des États mais aussi des acteurs non-étatiques, contribue à décrédibiliser et remettre en cause le cadre de sécurité collective. Les puissances révisionnistes militarisées attaquent frontalement ce cadre et portent ainsi directement atteinte à l'environnement de sécurité de la France et de l'Europe.

1.1 Durcissement des postures coercitives et révisionnistes

1.1.1 Fédération de Russie

20. À l'horizon des années à venir, et d'ici 2030, la principale menace pour la France et les Européens est celle posée par le risque d'une guerre ouverte contre le cœur de l'Europe. En effet, dans le contexte de la guerre d'agression contre l'Ukraine, la Russie a multiplié les actions hostiles vis-à-vis de la France et de ses partenaires européens en deçà du conflit direct : posture d'intimidation nucléaire, ingérences dans le champ informationnel, cyberattaques, sabotage, espionnage, détention arbitraire de ressortissants, survol du territoire de certains alliés, velléités d'ingérence dans les processus électoraux, manifestations hostiles contre les forces françaises et alliées, actions sur le territoire national. Ces actions de déstabilisation de plus en plus désinhibées, ainsi que la priorité absolue accordée par Moscou au renforcement de ses forces armées confirment l'approche confrontationnelle prise par la Russie à l'égard de la France et de ses partenaires européens.

21. Dans le même temps, l'escalade sur le théâtre ukrainien s'est concrétisée par l'utilisation par la Russie de tout le spectre de ses capacités conventionnelles dans tous les domaines et milieux. En particulier, l'utilisation de capacités de frappe et de saturation à bas coût des défenses s'est généralisée[1] et vise régulièrement les infrastructures et populations civiles dans une stratégie de terreur de masse qui relève des crimes de guerre. Elle s'est également traduite par l'emploi inédit sur le champ de bataille d'un missile balistique de portée intermédiaire à capacité duale (« Orechnik »), l'internationalisation du conflit avec la présence de forces combattantes nord-coréennes sur le front, la fourniture de moyens létaux, y compris balistiques et de production de drones à bas coûts, par la République islamique d'Iran et une volonté croissante d'impliquer la Chine. La révision de la doctrine nucléaire russe, ainsi que les menaces nucléaires émises par Moscou, ont également attesté de la poursuite du dévoiement de l'arme nucléaire à des fins de coercition, plutôt que de dissuasion.

22. Moscou a multiplié les tentatives visant à décourager la France et ses alliés de maintenir dans la durée ou d'accroître leur soutien militaire à l'Ukraine. La Russie a testé la détermination des alliés de Kyiv à y répondre, confirmant de manière de plus en plus agressive son ambition d'affaiblissement et de désarmement de l'Europe, de découplage transatlantique et d'assujettissement de son voisinage qui est aussi celui des Français et des Européens. Les objectifs poursuivis par la Russie demeurent maximalistes et idéologiques, et ses modes opératoires débridés, aussi bien en Ukraine que dans d'autres pays européens (Biélorussie, États des Balkans occidentaux, Moldavie) y compris membres de l'Union européenne. Ils font peser une menace inédite et durable sur les intérêts de la France et de l'Europe. La Russie qualifie elle-même l'Europe d'ennemie, multiplie les menaces explicites et directes à son encontre, et se dit en situation de quasi-conflit avec elle.

[1] Ce mode d'action a été également observé dans d'autres conflits récents.

23. De plus, le Kremlin a considérablement étendu sa politique d'influence agressive, notamment au continent africain, où la compétition stratégique s'est intensifiée, au Moyen-Orient et au-delà (Amérique latine et Asie). La Russie a activé et renforcé ses leviers d'actions hostiles, notamment hybrides, et sur de nouveaux terrains (Arctique ou Grand Nord, espace exo-atmosphérique, fonds marins, etc.).

24. Elle a renforcé ses partenariats avec la Chine, l'Iran, la Corée du Nord pour asseoir sa posture impérialiste et révisionniste, en premier lieu dans le cadre de sa guerre d'agression contre l'Ukraine mais aussi au-delà, tout en développant ses relations avec d'autres acteurs.

25. La Russie poursuit son ambition de remise en cause de l'ordre international et son cadre de sécurité existant. Elle vise le retour aux sphères d'influence, voire aux logiques impériales de vassalisation et cible à cette fin les sociétés et modèles occidentaux, y compris en instrumentalisant leurs débats internes.

26. Enfin, Moscou poursuit son réarmement avec l'objectif d'accroître son armée de 300 000 soldats, 3 000 chars et 300 avions de combat supplémentaires à l'horizon 2030. Ses dépenses militaires représentent près de 40 % de son budget.

1.1.2 République islamique d'Iran

27. Dans le cadre de sa stratégie de puissance révolutionnaire islamiste révisionniste, la République islamique d'Iran a poursuivi ses activités déstabilisatrices régionales et internationales par le soutien au Hamas, au Hezbollah, aux Houthis, par des tentatives de déploiement en Afrique par la diplomatie religieuse et l'exportation de technologies et d'armement. Les stratégies iraniennes régionales et nationales de puissance conventionnelle, développées depuis une vingtaine d'années à des fins dissuasives, ont été toutes activées dans une logique de guerre régionale indirecte après les 7 et 8 octobre 2023, déstabilisant davantage toute la région (Israël et territoires palestiniens, Iran, Liban, Jordanie, Syrie, Irak, Yémen et jusqu'à la Turquie). Ces actions ainsi que la poursuite de ses programmes balistique, de déstabilisation régionale et nucléaire, sans aucune justification civile et au mépris de ses obligations et engagements passés ou actuels (accord de Vienne sur le nucléaire iranien – JCPoA[2], accord de garanties généralisées) ont conduit à la confrontation directe la plus grave au Moyen-Orient depuis vingt ans.

28. Cette guerre directe de haute intensité entre Israël (soutenu par les États-Unis) et l'Iran a renforcé l'affaiblissement de la République islamique sur le plan régional (déjà entamé largement avec l'affaiblissement du Hezbollah et du Hamas, et la chute de Bachar al-Assad) et sur le plan interne (dégradation rapide des conditions économiques et sociales, divisions politiques) qui accroît encore les risques de fuite en avant répressive et sécuritaire du régime. Téhéran pourrait en effet être tenté de relancer un programme nucléaire militaire clandestin sans aucune surveillance internationale pour garantir la survie du régime et sa sécurité, et de frapper les intérêts des pays occidentaux (politique d'otages d'État, actions violentes, etc.).

1.2 Durcissement de la posture de la République populaire de Chine

29. La Chine conçoit sa rivalité avec les États-Unis, profonde et multidimensionnelle, comme inévitable. Celle-ci est amenée à perdurer quelle que soit l'évolution de la relation bilatérale : pour Pékin, l'objectif est de dépasser les États-Unis comme première puissance mondiale à l'horizon 2050, pour le centenaire de la création de la République populaire de Chine.

30. La montée en gamme et l'intensité des exercices militaires autour de Taïwan, la poursuite de sa politique du fait accompli en mer de Chine méridionale, et le développement rapide de ses capacités civiles et militaires (dans les domaines conventionnel et nucléaire) ont démontré l'assertivité croissante de la Chine. En 2024 et en 2025, les manœuvres militaires chinoises répétées

[2] *Joint Comprehensive Plan of Action*, signé en 2015.

autour de Taïwan, d'ampleur inédite, ont marqué une nette accélération du renforcement de l'outil militaire chinois. La Chine pourrait en outre renforcer sa pression sur Taiwan par d'autres moyens que l'usage de la force militaire. La situation régionale est particulièrement dangereuse et volatile dans un contexte marqué par les incertitudes sur la garantie de sécurité apportée par les États-Unis à leurs alliés et partenaires asiatiques.

31. En parallèle, la Chine a fortement accéléré son développement technologique, en particulier en matière de technologies avancées de défense (quantique, intelligence artificielle – IA, spatial). Pour soutenir ces développements, elle exploite un périmètre d'actions hybrides inédit (actions cyber, prédations scientifiques et technologiques, etc.).

32. En Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine, la Chine a déployé des moyens militaires, tissé des liens économiques, mobilisé sa diplomatie au service d'une stratégie clientéliste. Elle a aussi cherché à promouvoir un cadre alternatif de sécurité et à investir les enceintes multilatérales dans le cadre d'une stratégie propre de restructuration de la gouvernance mondiale.

33. Sa coopération militaire bilatérale avec la Russie a continué de se développer. La Chine considère en effet la Russie comme un partenaire majeur stratégique de long terme, notamment pour faire front commun dans l'évolution des rapports de force. Elle facilite directement l'effort de guerre russe en Ukraine.

1.3 La centralité de l'arme nucléaire dans l'affirmation des puissances

34. L'environnement stratégique se caractérise par une centralité réaffirmée de l'arme nucléaire dans le jeu des puissances, du fait de trois évolutions parallèles : les actions déstabilisatrices de certains États dotés ; les crises de prolifération nucléaire ; le délitement des instruments de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements, qui ne permet pas d'enrayer ces dynamiques préoccupantes.

35. Dans le cadre de sa posture d'intimidation stratégique, Moscou a annoncé avoir suspendu le traité *New START*[3] de maîtrise des armements stratégiques entre les États-Unis et la Russie, ce qui fait courir le risque d'une absence de limitation des deux plus grands arsenaux nucléaires. La Russie s'est également retirée du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE[4]), démontrant ainsi sa volonté de sacrifier le cadre de sécurité collectif au profit de son ambition révisionniste. La posture stratégique d'intimidation de la Russie ne se limite pas à la simple rhétorique, mais s'appuie aussi sur des signalements nucléaires (tirs, exercices, annonce de déploiements en Biélorussie, etc.) et sur une doctrine révisée en novembre 2024. Enfin, le Kremlin modernise ses capacités nucléaires et cherche à se doter de systèmes de rupture, asymétriques et susceptibles de fragiliser le concept de dissuasion.

36. Face à la stratégie russe, la dissuasion nucléaire a pleinement joué son rôle, en limitant l'extension du conflit en Ukraine et en préservant la liberté d'action des Occidentaux qui ont ainsi pu apporter une aide substantielle à l'Ukraine.

37. Conformément à l'analyse de 2022, la Chine a poursuivi l'effort d'expansion considérable de son arsenal nucléaire, dans toutes les composantes de sa triade, tout en continuant de réaffirmer sa doctrine de non-emploi en premier. Elle est par ailleurs le seul membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) et signataire du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP[5]) à ne pas avoir déclaré de moratoire sur la production de matières fissiles. Pékin se met ainsi en mesure de disposer d'un millier de têtes nucléaires à l'horizon 2030 et 1 500 à l'horizon 2035. La Chine a poursuivi en parallèle, le développement de ses capacités balistiques (310 essais de missiles balistiques en 2024, tir de missile balistique intercontinental d'une portée

[3] Signé en 2010 et entré en vigueur en 2011.

[4] Signé en 1996, non entré en vigueur.

[5] Signé en 1968, entré en vigueur en 1970.

revendiquée de 12 000 km dans le Pacifique depuis Hainan) et son signalement stratégique principalement à l'égard de Taïwan et des États-Unis.

38. La prolifération nucléaire s'est accélérée. En ce qui concerne la Corée du Nord, Pyongyang poursuit le développement de ses armes nucléaires, notamment tactiques, et a adopté en 2022 une doctrine envisageant des scénarios de frappe en premier. Le probable soutien technologique de la Russie lui confère davantage de leviers.

39. La République islamique d'Iran a développé de son côté son programme nucléaire qui avait atteint des niveaux inédits[6]. Les interventions militaires successives israéliennes puis américaines ont très fortement limité la capacité de l'Iran à se doter, à court terme, d'une arme nucléaire. La décision de Téhéran d'abandonner toute velléité de se doter de l'arme nucléaire ou *a contrario* son acharnement à rebâtir des installations et à reprendre son programme influera significativement sur la sécurité du continent européen, la stabilité du Moyen-Orient et les risques de prolifération en cascade.

40. Par ailleurs, le précédent créé par l'utilisation irresponsable par la Russie d'une rhétorique nucléaire offensive pour mener sa guerre en Ukraine accroît aussi les risques de prolifération. La perception d'un affaiblissement des garanties de sécurité américaines pourrait également contribuer à inciter certains partenaires à reconsidérer l'option nucléaire.

41. La prolifération des autres armes de destruction massive (armes chimiques et biologiques) ainsi que de leurs vecteurs, en particulier balistiques, s'est également poursuivie.

42. Enfin, les grands traités et outils de maîtrise des armements issus de la guerre froide ne sont plus opérationnels. Le traité *New START* expirera en 2026, alors que le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) a été violé puis dénoncé. L'architecture de non-prolifération a été de plus en plus fragilisée, en raison d'une polarisation croissante des positions entre les États dotés et les États non dotés de l'arme nucléaire. De plus, l'environnement stratégique n'est pas propice à de nouvelles avancées en matière de désarmement nucléaire, en raison notamment de l'aggravation des crises de prolifération iranienne et nord-coréenne. La remise en cause par certains États des régimes de contrôle des exportations y contribue également. Dans le même temps, les actions pour interdire les armes nucléaires (notamment menées dans le cadre du traité d'interdiction des armes nucléaires – TIAN), ont nui à la stabilité stratégique en remettant en cause la centralité du TNP.

1.4 Multiplication des conflits et fragilités régionales

43. Si le défi générationnel que posent les puissances autoritaires révisionnistes est central, la France et ses partenaires sont aussi confrontés à d'autres menaces tout autant structurantes.

44. Dans leur tentative de remodeler l'ordre international à leur avantage ou pour contrecarrer l'influence de leurs compétiteurs, des États ont instrumentalisé certains conflits régionaux et ont provoqué une convergence d'intérêts entre des acteurs autrefois éloignés géographiquement voire idéologiquement. Il en résulte une interconnexion inédite entre les théâtres de conflit. Loin d'être des alliances solides, ces connexions se fondent sur des intérêts conjoncturels eux-mêmes soumis à des rapports de force et de domination.

45. Les postures anti-occidentales dans certains pays du reste du monde et les dynamiques de multi-alignement se sont renforcées. Pour autant, des intérêts divergents sur nombre de sujets majeurs persistent. L'émergence de véritables coalitions anti-occidentales de puissances révisionnistes, au-delà des liens qui se resserrent entre la Chine, la Russie, l'Iran, la Corée du Nord, demeure peu probable.

[6] Cf. déclaration de Rafael Grossi, directeur de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) du 3 mars 2025.

46. De plus, l'empilement des crises a augmenté la probabilité de scénarios d'escalade et l'irruption de facteurs disruptifs de grande ampleur. Les guerres en Ukraine et au Proche-Orient s'ajoutent à d'autres foyers de crise qui se superposent et s'entremêlent : Caucase du Sud (Arménie, Azerbaïdjan) ; Asie (détroit de Taïwan, péninsule coréenne, mer de Chine méridionale, Birmanie) ; Afrique (Grands Lacs, Darfour, Sahel, Corne de l'Afrique). Les tensions en Afrique du Nord se sont également renforcées (rupture des relations diplomatiques entre le Maroc et l'Algérie).

47. Enfin, en périphérie immédiate de l'Union européenne (Biélorussie, Balkans, Moldavie) les actions russes ont augmenté les tensions sécuritaires dans la région.

1.4.1 Moyen-Orient après le 7 octobre 2023

48. L'embrasement du Moyen-Orient, à la suite des attaques terroristes de masse du 7 octobre 2023 contre Israël, a marqué une rupture stratégique des équilibres régionaux et a entraîné des conséquences humanitaires et sécuritaires sans précédent, et de long terme, pour l'ensemble des États et des populations de la région.

49. Après ces attaques, qui constituent un traumatisme existentiel pour Israël, le calcul stratégique israélien a évolué en faveur d'un traitement militaire et sécuritaire des défis régionaux. Cette dynamique a impliqué la rupture des *statu quo* sur les différents théâtres moyen-orientaux, avec le risque d'une escalade et d'une guerre régionale. Entre 2023 et 2025, les affrontements entre Israël et la République islamique d'Iran se sont multipliés dans une guerre régionale générale indirecte et mobilisant l'ensemble des partenaires militaires de Téhéran. À deux reprises, en 2024 puis en 2025, cet affrontement a pris la forme d'une guerre directe. Au Liban, l'action unilatérale d'Israël a contribué à un affaiblissement inégalé depuis les années 1970 du Hezbollah et de l'Iran, et à une recomposition politique et sécuritaire du pays.

50. En ce qui concerne la Syrie, le changement de régime est le résultat notamment d'un désengagement russe, concomitant d'une hausse des frappes israéliennes, de l'incapacité de la République islamique d'Iran, sous pression régionale forte, à assumer seule la sauvegarde du régime Assad, et du soutien de la Turquie au groupe *Hayat Tahrir al-Cham* (HTC). En conséquence, c'est un élément central du système régional construit par la République islamique d'Iran depuis 20 ans qui a disparu.

51. Le 7 octobre a montré que la non-résolution de la question palestinienne demeurait une source de crise régionale. L'aggravation du conflit israélo-palestinien, la situation dramatique à Gaza et l'accélération de la colonisation en Cisjordanie ont éloigné les perspectives d'une paix juste et durable pour les Israéliens et les Palestiniens fondée sur une solution à deux États. Cette situation présente une menace pour la sécurité et la stabilité au Levant. Dans ce contexte, la normalisation entre Israël et certains pays arabes, dans le cadre des accords d'Abraham, a été ralentie.

52. En mer Rouge, les Houthis ont intensifié leurs actions déstabilisatrices visant les navires commerciaux et Israël, instrumentalisant la question palestinienne.

1.4.2 Afrique

53. En Afrique, les enjeux sécuritaires (terrorisme, trafics, criminalité organisée, guerres communautaires), démographiques et migratoires (diasporas) n'ont pas diminué.

54. Au Maghreb, la relation entre la France et l'Algérie reste soumise à des épisodes de tensions et présente des enjeux de sécurité.

55. En Afrique subsaharienne, la remise en question par certains pays des offres partenariales de sécurité occidentales, dont française, ainsi que l'évolution rapide du contexte géopolitique, ont conduit la France à accélérer la reconfiguration de son dispositif sécuritaire. Les compétiteurs stratégiques, qui ont mené de véritables campagnes anti-françaises et ont exploité la remise en

question de l'influence occidentale, renforcé leur entrisme et leurs stratégies de prédation sans se soucier de la stabilité régionale, en particulier du risque terroriste, qui est à nouveau croissant après une décennie où il avait pu être contenu et dégradée.

56. Enfin, en Afrique orientale et centrale, l'absence de sorties de crises pérennes, la paralysie des mécanismes de sécurité multilatéraux et l'implication intéressée d'acteurs étrangers ont entraîné des crises humanitaires accroissant le risque d'embrasements régionaux. Cela s'est concrétisé particulièrement au Soudan et en République démocratique du Congo (RDC). La Corne de l'Afrique n'a pas été épargnée (tensions grandissantes entre la Somalie et l'Éthiopie).

1.5 Menaces transnationales

1.5.1 Menace terroriste d'inspiration djihadiste

57. Les reconfigurations en cours au Moyen-Orient et en Afrique, notamment depuis le 7 octobre 2023 et la guerre régionale qui s'en est suivie, ont entraîné sur le territoire national l'activation d'un plus grand nombre d'individus inspirés par la mouvance islamiste. Elles ont également entraîné le renouveau d'une menace d'inspiration qaïdiste ou daeshi en provenance de l'étranger susceptible de passer à l'acte.

58. Dans le même temps, la zone afghano-pakistanaise, sanctuaire de la branche Khorassan de *Daech* où opèrent les filières centre-asiatique et nord-caucasienne, est restée la principale menace terroriste exogène pour la France.

1.5.2 Criminalité organisée, cybercriminalité et trafics

59. En France et en Europe, les principales organisations criminelles ont atteint une taille critique, une puissance financière et une agilité structurelle qui leur permettent d'exploiter davantage les opportunités offertes par la mondialisation, de diversifier rapidement leur activité et de travailler dans une logique d'offre de leurs services criminels. À partir de territoires-sanctuaires ou de pays-refuges, elles ont déployé une activité criminelle transnationale s'appuyant sur les réseaux humains, logistiques et économiques, et utilisant la corruption ou la coercition (homicides, enlèvements, etc.) pour arriver à leurs fins. La puissance financière de cette criminalité globalisée repose sur le développement d'une véritable économie parallèle et souterraine qui exploite les circuits financiers internationaux et ses nouveaux vecteurs (cryptomonnaies), contribuant *de facto* à la banalisation d'une forme de séparatisme économique. Le narcotrafic est la tête de pont de ces trafics qui se sont fortement développés (trafic d'êtres humains, enlèvements, fraudes organisées, trafics de déchets, d'espèces protégées, d'œuvres d'art et de pièces archéologiques, etc.).

60. Enfin la cybercriminalité[7] s'est développée, massivement : elle touche désormais tous les pans de la société (hôpitaux, collectivités territoriales, petites et moyennes entreprises – PME, etc.). Se développant notamment en Russie où elle bénéficie d'une certaine impunité, et alimentant tout un écosystème criminel grâce aux données personnelles volées, cette menace pèse sur le développement économique de la France et porte atteinte à la confiance des populations dans le numérique.

1.5.3 Séparatisme et extrémismes violents

61. Des phénomènes de contestations de toutes natures (politique, idéologique, etc.) ont continué à se développer en intégrant désormais des modes d'action de plus en plus violents (troubles à l'ordre public, sabotage, destruction, etc.). Ils peuvent porter préjudice aux valeurs de la République, à la tranquillité et à la paix publiques, et amplifier les phénomènes de

[7] La cybercriminalité est une forme de criminalité organisée qui tire profit du cyberespace pour escroquer des personnes ou extorquer des rançons aux entreprises.

communautarisme ainsi que les velléités insurrectionnelles voire séparatistes. Ces phénomènes ont pu être catalysés par des actions d'ingérence de certains compétiteurs étatiques et par l'impact des réseaux sociaux, en particulier dans les territoires d'outre-mer.

62. En outre, les différents conflits (Proche et Moyen-Orient, Ukraine) ont entraîné des troubles à l'ordre public qui se sont traduits par des tensions communautaires ou des agissements délictuels (actes à l'encontre de certaines communautés religieuses, forte recrudescence des actes antisémites), potentiellement orchestrés par des groupuscules ou factions cherchant à polariser les opinions et menaçant ainsi la cohésion nationale. Ces troubles ont eu un écho particulier auprès des jeunes publics.

1.6 Autres enjeux sécuritaires transverses

1.6.1 Migrations

63. Un renforcement des migrations massives de population, accentué par les conflits et les crises, a été observé au niveau mondial[8]. Ce phénomène déjà constaté en outre-mer, particulièrement à Mayotte, a pu y déstabiliser le fonctionnement de certains services publics (accès aux services essentiels : logement, eau, salubrité publique, santé, etc.). Au regard du contexte international et des impacts du changement climatique, il pourrait encore s'amplifier.

64. La baisse structurelle des financements humanitaires à l'échelle globale, accélérée avec le désengagement américain en cours, a obéré la capacité des acteurs humanitaires à répondre aux besoins vitaux des populations vulnérables fragilisant encore leur situation et entraînant de potentielles velléités de migration pour survivre. Cette tendance touche en particulier les organisations internationales dépendant fortement des financements américains, comme le haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) et le programme alimentaire mondial (PAM).

65. Ces phénomènes migratoires ont aussi fait l'objet d'une instrumentalisation croissante par les acteurs étatiques et non étatiques (criminalité organisée internationale). Ces acteurs utilisent ces moyens pour faire pression, augmenter leur influence, voire à des fins de prédation économique, de renseignement ou de déstabilisation, notamment à travers l'activation et le contrôle de diasporas présentes en Europe. Parmi eux, la Russie a sciemment dirigé des flux migratoires par son territoire vers l'Europe du Nord à des fins de déstabilisation.

1.6.2 Changement climatique, effondrement de la biodiversité et santé

66. Le changement climatique s'est encore accéléré, entraînant de nombreuses catastrophes naturelles aux effets sécuritaires et économiques très importants (incendies, crues, inondations, etc.). Les travaux de l'organisation météorologique mondiale (OMM) ont par ailleurs confirmé la corrélation entre le changement climatique et ses impacts sur les populations et les écosystèmes. Les effets du changement climatique ont ainsi précipité des menaces existentielles sur certains territoires (littoraux, zones montagneuses, outre-mer) et risquent de causer à terme la disparition partielle ou totale de certains États et de leur zone économique exclusive (ZEE) sous l'effet de l'élévation du niveau des océans (Maldives, Kiribati, îles Marshall, îles Salomon, Tuvalu, Vanuatu etc.). Ces effets se traduisent par l'ouverture de nouvelles voies navigables dans le Grand Nord, mais aussi l'accès à de nouvelles ressources qui touchent les intérêts européens.

67. Par ailleurs, les atteintes à l'environnement se sont multipliées, l'effondrement de la biodiversité s'est poursuivi et l'accès à l'eau potable raréfié, entraînant des conséquences sur la souveraineté et la sécurité alimentaire, la santé des populations, voire des tensions régionales. La protection des

[8] Cf. notamment le rapport sur les perspectives des migrations internationales 2024 de l'organisation de coopération et de développement économiques.

espaces naturels, du milieu ambiant et du vivant ainsi que la préservation du cadre de vie constituent des enjeux de préoccupation majeurs pour les générations futures.

68. Le changement climatique et la mondialisation participent aussi à l'expansion des zones endémiques de certains agents pathogènes (bactéries ou virus) et de leurs vecteurs (comme les moustiques, vecteurs de maladies tropicales) vers des régions historiquement préservées, notamment le territoire hexagonal. Déjà concernés, les outre-mer voient s'accroître la fréquence des ces flambées épidémiques.

69. Par ailleurs, avec la résurgence de certaines maladies et du risque pandémique, la perméabilité croissante aux thèses dogmatiques non étayées par la science (comme celles développées par les mouvements anti-vaccins) fait peser un risque important aux populations et représente un défi majeur. La fragilisation de l'organisation mondiale de la santé (OMS) et la diminution des financements internationaux dédiés à ces questions sont d'autant plus préoccupantes.

1.6.3 Démographies

70. Dans un contexte marqué par la baisse globale des taux de fécondité, la croissance de la population mondiale a continué à ralentir avec de fortes disparités régionales. Les deux tiers de la population mondiale vivent déjà dans un pays ou une région où la fécondité se trouve sous le seuil de renouvellement. Ces évolutions sont accompagnées d'autres phénomènes comme une urbanisation croissante, notamment en Asie et en Afrique, et une accélération des migrations régionales ou internationales. La plupart des pays développés, dont la France, ont commencé à être touchés par un vieillissement historique de leur population et une diminution progressive du nombre d'actifs.

71. Les territoires d'outre-mer sont confrontés à une évolution démographique particulièrement contrastée. Aux Antilles, le vieillissement de la population pose un problème de renouvellement de générations dans de nombreux secteurs, en particulier l'agriculture, et fait émerger de nouveaux besoins non satisfaits. En Guyane ou en Polynésie française, ce sont des enjeux d'insertion et de débouchés professionnels qui se posent pour une population jeune et sédentaire. La forte poussée démographique en Guyane, comme à Mayotte a été accentuée par la pression migratoire respectivement du Brésil d'une part, des Comores et d'Afrique de l'Est et des Grands lacs d'autre part.

1.6.4 Enjeux économiques

72. Les perspectives économiques tracées par le fonds monétaire international (FMI) sont pessimistes au moins jusqu'en 2026 (moyenne de croissance anticipée de 3 %, dont 0,8 % pour la zone euro). Couplées au brouillard de la guerre commerciale actuelle, et au niveau d'endettement de nombreux pays, cette situation complique les arbitrages financiers de tous les acteurs économiques (gouvernements, entreprises), au moment où ils doivent investir massivement dans l'innovation, la défense ou les infrastructures.

1.6.5 Enjeux énergétiques et d'accès aux matières premières

73. La baisse tendancielle des cours du pétrole depuis 2022 s'est accélérée en 2025. Elle aura des effets ambivalents sur les économies des pays occidentaux tout en restreignant les sources de financements de l'effort de guerre russe.

74. L'accès aux terres rares, minerais et métaux critiques fait désormais l'objet d'une compétition ouverte liée à l'industrialisation et la diffusion des technologies avancées, alors que ces ressources sont davantage recherchées notamment pour s'adapter au changement climatique. La concentration des capacités de raffinage des terres rares en Chine (70 %) constitue également une fragilité.

75. La consommation mondiale d'énergie a augmenté. Cette tendance devrait se poursuivre, en particulier au profit du développement des nouvelles technologies. De même, la relance des projets électronucléaires civils implique l'augmentation des besoins en uranium, tandis que les énergies renouvelables, la mobilité électrique et le numérique augmentent ceux en métaux et terres rares.

2. La solidarité transatlantique et la stabilité stratégique à l'épreuve

2.1 Une relation transatlantique dans une phase d'incertitude

76. L'élection de Donald Trump a entériné la nouvelle hiérarchie des priorités américaines de politique étrangère, déjà largement engagée par les administrations précédentes. Les États-Unis mènent une politique extérieure moins prévisible, avec des conséquences potentiellement majeures pour les alliances (notamment l'OTAN), les relations transatlantiques, la résolution du conflit en Ukraine et plus largement la sécurité en Europe, sur laquelle pèse le risque d'une conjonction entre la menace russe et un désengagement américain, et la sécurité en Asie. Au-delà, les États-Unis revendiquent des divergences de vues et de valeurs avec les Européens.

77. Un nouveau cycle de désengagement américain de la sécurité de l'Europe s'ouvre dans un contexte de priorisation donnée par les États-Unis à la protection de leur territoire, au traitement de la rivalité de puissance avec la Chine[9] et à une approche plus transactionnelle de ces questions. Cette inflexion, annoncée depuis plusieurs années, traduit une adaptation durable de la posture américaine. Les États-Unis attendent désormais de leurs alliés européens qu'ils assument une part substantiellement accrue de l'effort de défense collective. L'Union européenne est aussi perçue comme un concurrent commercial de Washington.

78. Les leviers de la puissance américaine sont pleinement exploités au service d'un agenda plus protectionniste, doublé d'un lien quasi-systématique entre l'économie (droits de douane ou exigence de contreparties commerciales) et la sécurité. Ceci accélère la tendance à la fragmentation de l'économie mondiale, avec, outre le risque de guerre commerciale, la montée en puissance des outils de sécurité économique utilisés pour demeurer la première puissance économique mondiale (extraterritorialité par exemple).

2.2 Une accélération du délitement des cadres de sécurité

79. Le cadre international de sécurité collective mis en place après 1945, déjà fragilisé depuis 2014, s'est fortement dégradé depuis février 2022. La remise en cause assumée de la sécurité européenne par la Russie a précipité le délitement de l'architecture de sécurité et de maîtrise des armements en Europe, et mis à bas l'ordre européen fondé sur l'acte final d'Helsinki, la charte de Paris et l'organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Conseil de sécurité de l'ONU reste capable de dépasser ses divisions et d'agir sur nombre de sujets, mais le recours croissant au *veto* observé depuis 2022 entrave cette capacité, tandis que certains de ses membres permanents participent directement à l'érosion des modes d'actions onusiens. Les grands traités et outils de maîtrise des armements conventionnels sont fragilisés ou ne sont plus opérationnels avec la suspension du traité sur les forces conventionnelles en Europe (TFCE[10]) et les retraits russe et américain du traité ciel ouvert[11]. La multiplication des crises a également alimenté un risque accru de dissémination d'armes légères de petit calibre contribuant aussi à cet affaiblissement.

80. Dans le même temps, la banalisation des pratiques de contestation, de contournement et d'instrumentalisation de l'ordre international fondé sur le multilatéralisme et la règle de droit s'est aggravée. L'efficacité des régimes multilatéraux de lutte contre la dissémination des technologies

[9] La Chine est considérée par les États-Unis comme le seul compétiteur d'envergure « *one peer competitor* ».

[10] Signé le 19 novembre 1990.

[11] Entré en vigueur le 1er janvier 2002.

sensibles ou proliférantes a été minée de l'intérieur. Les tentatives d'imposition de nouveaux standards par nos adversaires traduisent une volonté d'affaiblissement du cadre normatif applicable et une volonté de s'extraire des mécanismes de redevabilité.

2.3 Le réveil stratégique de l'Europe

81. Depuis le début de la guerre d'agression russe en Ukraine en février 2022, la mobilisation européenne est intervenue sur une échelle qui n'était pas imaginable avant le déclenchement du conflit. La publication de la Boussole stratégique cette même année et celle du Livre blanc pour une défense européenne en mars 2025 illustrent la prise de responsabilité accrue des Européens pour un changement d'échelle dans leur capacité à défendre le continent. Dans ce contexte, le soutien à l'Ukraine face à la Russie est resté la priorité stratégique immédiate de quasiment tous les Européens. Depuis le début du conflit, l'Union européenne, ses États membres et plus largement l'ensemble des Européens ont déployé un soutien budgétaire massif, permettant la résilience économique (mesures d'assistance financière) et militaire de Kyiv (des outils dédiés comme la facilité européenne pour la paix – FEP), y compris au travers de l'usage des intérêts des avoirs russes gelés. Mandatée par ses États membres, l'Union européenne a adopté un nombre sans précédent de sanctions contre l'effort de guerre russe, et contre ses acteurs de déstabilisation.

82. Les avancées de ces dernières années en matière de résilience (directives sur la résilience des entités critiques – REC, et sur la sécurité des réseaux d'information – NIS 2), et de défense européenne se sont poursuivies. En particulier, les Européens ont assuré la sécurité des voies de leurs approvisionnements stratégiques en Mer rouge (opération ASPIDES), assuré pour plus de 134 milliards d'euros d'assistance à l'Ukraine et retrouvé un accès souverain à l'espace avec Ariane 6.

83. Les capacités d'action de l'Europe se sont renforcées. Des efforts particuliers ont porté sur la mise en place de financements dédiés et la croissance d'une industrie européenne plus performante et plus autonome, notamment dans le domaine de la défense (avec des actions comme ASAP[12] pour le soutien à la production de munitions, ou EDIRPA[13] pour les acquisitions conjointes). Les Européens ont poursuivi leurs efforts pour diversifier leurs approvisionnements énergétiques et réduire au maximum leurs dépendances à la Russie.

84. Les efforts de coopération à l'échelle européenne se sont aussi renforcés, avec l'approfondissement de partenariats sectoriels sur le long terme, dans leurs dimensions politiques (triangle de Weimar, format « coalition des volontaires » en soutien à l'Ukraine, format *ad hoc* E3 et E5[14], etc.) et capacitaires avec la France (initiative ELSA[15] sur les capacités de frappes à longue portée, système de combat aérien du futur – SCAF, système principal de combat terrestre – MGCS, capacité motorisée – CaMo, etc.) mais aussi sans elle (programme *Global Combat Air Programme* – GCAP, coopération Rheinmetall-Leonardo sur le terrestre, TKMS-Leonardo sur les sous-marins). Dans le domaine militaire ces efforts se sont concrétisés notamment au travers de l'atteinte de la pleine capacité opérationnelle de la CJEF[16] en 2023 et de progrès dans la mise en œuvre de l'initiative européenne d'intervention (IEI).

3. Extensions des champs de la conflictualité, simultanéité et imbrication des crises

3.1 Extensions des champs de conflictualité et imbrication des crises

85. L'extension des champs de la conflictualité, en particulier dans l'espace informationnel, et plus largement dans les espaces communs fait l'objet d'une compétition de puissances de plus en plus

[12] Action de soutien à la production de munitions (ASAP).

[13] *European Defense Industry Reinforcement through common Procurement Act*.

[14] Le format E3 comprend l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, le format E5 comprend en plus l'Italie et la Pologne.

[15] *European Long-range Strike Approach*.

[16] *Combined Joint Expeditionary Force* – force expéditionnaire conjointe franco-britannique.

débridée et brutale. Elle se décline dans tout le triptyque compétition-contestation-affrontement et a entraîné l'usage de leviers d'intimidation, voire de coercition dans tous les domaines. L'arsenalisation des enjeux globaux (alimentation, énergie, droit à l'eau, ressources) au service de stratégies offensives, en deçà du seuil estimé de déclenchement d'une guerre ouverte, a continué. La prolifération des actions dites hybrides[17] visant la France et ses alliés et partenaires s'est encore accentuée.

86. Les conflits et les crises survenues depuis trois ans ont également eu une résonance immédiate au niveau national et dans le débat politique. L'imbrication des enjeux extérieurs et intérieurs s'est renforcée.

3.2 Un recours accru à des stratégies hybrides

87. Depuis 2022, les adversaires de la France ont eu recours de manière désinhibée à des stratégies hybrides qui portent atteinte à ses intérêts et à ceux de ses partenaires et alliés. Les rapports de force géopolitiques ont contribué au recours croissant à des pratiques stratégiques de subversion et à la systématisation de la désinformation dans les rapports internationaux.

88. Les stratégies de puissance hostiles combinent des opérations d'ingérences numériques étrangères et plus largement la manipulation de l'information, la manipulation mémorielle, le contrôle des médias et de relais d'influence, voire d'ingérence, l'instrumentalisation de technologies et d'infrastructures, et des manœuvres agressives d'entrisme. Des attaques subversives ont visé à porter préjudice à l'image de la France (comme lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024), à polariser l'opinion publique autour de thématiques clivantes, à saper la cohésion nationale, pour *in fine* tenter de rompre le lien de confiance entre le citoyen et les institutions chargées de le représenter. Première puissance porteuse de menaces hybrides, la Russie a ainsi orchestré différentes opérations visant la France, en tentant de créer des divisions internes de la société par le ciblage particulier de nos symboles régaliens et de notre histoire : tags antisémites, faux cercueils de soldats sous la Tour Eiffel, etc. Ceci s'inscrit dans le cadre de son hostilité déclarée et sans retenue contre l'Europe, liée au soutien européen à l'Ukraine et au rejet idéologique du modèle démocratique européen par le pouvoir russe. Cela a également entraîné une augmentation du niveau de violence des attaques en Europe (sabotages, assassinats ciblés ou tentatives visant des hauts responsables politiques, militaires ou industriels, etc.) couplé à des manœuvres d'intimidation nucléaire et d'agressivité conventionnelle.

89. Dans les outre-mer, en particulier en Nouvelle-Calédonie et aux Antilles, mais aussi à Mayotte, ce type d'actions s'est développé sous des formes diverses et évolutives, au travers de l'exploitation opportuniste (notamment par la Russie) des velléités d'aspirations à plus d'autonomie, nourries par des thématiques socio-économiques récurrentes. En Guyane, la Russie a montré un intérêt accru pour les lanceurs européens au centre spatial guyanais (CSG). Dans la sous-région mélanésienne, la Chine concentre ses actions d'influence sur la Nouvelle-Calédonie du fait de sa situation stratégique et des ressources en nickel.

90. Les plateformes en ligne ont joué un rôle de plus en plus préoccupant dans ce cadre. Elles ne sont plus seulement des vecteurs mais aussi des acteurs de l'ingérence numérique dans les élections (Roumanie, Allemagne).

91. Dans le domaine des cyberattaques, les principales menaces proviennent d'acteurs réputés liés à la Chine, à la Russie, et des acteurs criminels affiliés à des compétiteurs stratégiques. Elles se sont traduites principalement par de l'espionnage, du vol de données, l'usage de rançongiciels et des

[17] Ces stratégies hybrides se caractérisent notamment par la conjonction de cyberattaques, de manipulations de l'information, de l'instrumentalisation du droit (ou *lawfare*) et de l'économie et le recours à des opérations militaires. Une stratégie hybride désigne pour la France le recours par un acteur étranger à une combinaison intégrée et volontairement ambiguë de modes d'actions militaires et non militaires, directs et indirects, légaux ou illégaux, difficilement attribuables. Jouant avec les seuils estimés de riposte et de conflit armé, cette combinaison est conçue pour contraindre et affaiblir la France et ses partenaires.

attaques par déni d'accès. La Fédération de Russie et certains acteurs réputés liés à la Chine représentent dans ce domaine une menace cyber sophistiquée et systémique. Des actions de sabotage de la part des Russes en France et en Europe ont pu être observées dans ce domaine.

92. La prolifération d'outils de cyber-intrusion liée à l'essor d'un marché non régulé et leur usage par des acteurs malveillants, étatiques ou non, a renforcé la menace pour la stabilité du cyberspace et la sécurité nationale. L'utilisation décomplexée de l'intelligence artificielle (IA) dans les attaques cyber présente un risque de prolifération évident dans le domaine.

93. Les infrastructures numériques et les données qu'elles transportent sont désormais un enjeu, le théâtre et un instrument de la conflictualité. La guerre en Ukraine illustre leur criticité. De plus, l'interdépendance entre les infrastructures électriques et numériques constitue une vulnérabilité qui n'a cessé de croître ces dernières années.

94. Dans le même temps, les espaces communs (espace aérien, très haute altitude, espace exo et extra atmosphérique[18], fonds marins et espaces maritime) ont fait l'objet d'une compétition renouvelée. Les enjeux de l'accès sans entrave aux voies maritimes et aux espaces aériens se sont renforcés, alors que des acteurs hostiles utilisent des stratégies de déni d'accès assumées, parfois hybrides.

95. Depuis 2022, l'espace, théâtre de la compétition stratégique entre puissances et domaine d'opérations à part entière, a vu se multiplier les risques d'une escalade non-maîtrisée avec la multiplication de comportements inamicaux, ambigus voire hostiles, le développement de satellites d'attaque et les constellations de satellites militaires sophistiqués.

96. La très haute altitude, domaine peu régulé, est par ailleurs nouvellement exploité par les compétiteurs (survol délibéré d'au moins un ballon stratosphérique chinois au-dessus des États-Unis en 2023).

97. Enfin, la menace d'actions hostiles dans les fonds marins s'est considérablement renforcée contre les infrastructures dédiées à l'énergie ou à l'information dont certaines revêtent un caractère critique.

3.3 L'extension des champs géographiques

98. La conflictualité s'est étendue à toutes les zones géographiques dans les dimensions matérielles et immatérielles pour le contrôle des ressources naturelles, des flux (énergie, communications) et des trafics.

99. Ces évolutions ont accentué ces dernières années les logiques transactionnelles et de prédation ainsi que les tensions régionales et entre grandes puissances. La géographie des producteurs et des routes d'approvisionnement énergétique et flux divers a évolué en bousculant les équilibres établis.

100. En particulier, la guerre en Ukraine a marqué la fin d'une certaine exception arctique en tant qu'espace jusqu'alors relativement préservé de rivalités géopolitiques depuis 1991 (en particulier entre la Russie, la Chine et les États-Unis). Le changement climatique et la fonte dramatique de la banquise ont contribué à faire de cette zone un nouvel espace contesté, en raison de l'ouverture de nouvelles routes maritimes, de l'accès à des ressources jusqu'alors inatteignables et la perspective de nouvelles infrastructures sous-marines.

101. À la fois zones de rebond vers la France et l'Union européenne, et territoires d'implantation pour les réseaux criminels organisés, les outre-mer (notamment les Antilles et la Guyane) sont particulièrement vulnérables à cette évolution. Situés dans des zones stratégiques à forts enjeux, ils sont exposés à la compétition sino-américaine dans l'Indopacifique, aux manœuvres de contrôle des routes migratoires internationales, et à la criminalité organisée. Certains de ces territoires sont aussi l'objet de contentieux régionaux pouvant être exploités par des adversaires.

[18] Successivement, du sol à 20 km d'altitude, de 20 à 100 km environ, de 100 à 700 km environ et au-delà de 700 km d'altitude.

3.4 Instrumentalisation de l'économie et des normes

102. L'utilisation de l'économie comme arme stratégique est de plus en plus assumée depuis 2022. Compte tenu de leur poids dans les échanges internationaux, les évolutions récentes en Chine (*Export Control Law*) et aux États-Unis (*Export Administration Regulations* – EAR, *Foreign Direct Product Rule* – FDPR) ont eu un impact systémique. Certains pays ont eu recours de manière systématique à des mesures à finalité coercitive, remettant en cause les principes de l'organisation mondiale du commerce (OMC), afin de contraindre l'action politique ou commerciale d'un autre État. Cette coercition prend des formes diverses selon les objectifs : directe et frontale, elle vise à affaiblir un État de manière non discriminée ; indirecte, elle cible les dépendances d'un État et vise à fragiliser certaines entreprises ou secteurs économiques (terres rares, parts de marché, composants critiques).

103. Dans la zone Pacifique et au-delà, la stratégie chinoise d'investissements économiques s'est accompagnée d'une volonté d'étendre son influence politique. Par ailleurs, dans les outre-mer, compte tenu de leur potentiel d'attractivité et du point d'entrée au marché européen qu'ils représentent, les offres des acteurs étrangers font l'objet d'une vigilance toute particulière dans les domaines stratégiques des télécommunications (réseaux satellites, câbles sous-marins), de l'énergie (photovoltaïque) et du secteur minier.

3.5 Un basculement technologique qui place l'Europe face à de nouveaux défis

104. L'accélération de l'innovation est inédite depuis la dernière revue stratégique. Les Européens sont mis au défi de rester dans la course technologique et industrielle qui est au cœur de la rivalité sino-américaine. L'enjeu pour la France et l'Europe est de faire émerger des champions, rattraper le retard, exporter nos technologies innovantes et promouvoir activement nos normes et standards.

105. Dans le domaine militaire, cette accélération touche les deux extrêmes de la technologie : les modèles efficients combinent désormais dispositifs de haute technologie et capacités rustiques, moins coûteuses et consommables. Ces évolutions sont observées sur le théâtre ukrainien et au Proche et Moyen-Orient, où elles ont déjà transformé la conflictualité, avec une industrialisation croissante de matériels à bas coûts (drones), et de capacités de haute technologie (missiles de croisière, missiles balistiques manœuvrants, systèmes de commandement). Ces évolutions modifient les dynamiques d'escalade et désinhibent l'usage de la violence de masse dans la guerre, y compris contre des infrastructures et populations civiles.

106. Le recours à l'intelligence artificielle (IA) s'est développé de façon exponentielle. Dans le domaine militaire, cette technologie s'est imposée plus largement comme une force de transformation (ciblage et conduite de frappe). Son usage par des acteurs étatiques et non étatiques s'est également accéléré au profit de stratégies hybrides et constitue un potentiel de nivellement technologique et de prolifération à court terme.

107. Dans ce contexte, la compétition scientifique, technologique et industrielle s'est encore accélérée. Elle s'est traduite par la mise en place d'outils de contrôle, instrumentalisés par certains États, sur fond de rivalité sino-américaine. Ainsi, la fragmentation de l'économie mondiale s'est poursuivie sous l'effet de la recherche affirmée de zones d'influence, illustrée par la concentration d'entreprises transnationales en position dominante dans le domaine des technologies de pointe émergentes (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft – GAFAM-*OpenAI*, Baidu, Alibaba, Tencent, Huawei, Xiaomi – BATHX-*DeepSeek*, NVIDIA et TSMC). La position dominante de grandes plateformes (*hyperscalers*) entraîne des dépendances à leurs solutions. Leur capacité à orienter et favoriser des contenus engendre également un risque de manipulation cognitive.

108. La réduction des dépendances technologiques, industrielles et commerciales, vis-à-vis de fournisseurs étrangers, est devenue une priorité de souveraineté au niveau mondial. Elle s'est matérialisée dans l'accès aux matières et matériaux stratégiques et par la course technologique, dans un contexte d'accélération des ruptures et innovations (intelligence artificielle générative,

ARN messager, pharmaceutique, quantique, etc.). La contrainte sur les ambitions françaises et européennes s'en est trouvée encore renforcée.

109. L'Europe, face au risque d'un double décrochage (croissance et efforts de recherche et développement), fait aussi face à des tentatives de captation qui se sont intensifiées depuis 2022 : captation de ses données numériques, de ses talents scientifiques et entrepreneuriaux, pillage de ses savoirs, de ses données personnelles et ciblage de ses consommateurs. Les universités, les centres de recherche et les laboratoires français ont été particulièrement ciblés par des tentatives d'ingérences étrangères qui visent à déstabiliser la société et les institutions et attenter aux libertés académiques.

110. Enfin, la France et les pays de l'Union européenne ont mis en œuvre à la fois une politique de soutien aux filières d'avenir et à la réindustrialisation et une politique de protection des actifs matériels et immatériels sensibles. Toutefois, l'insuffisance de capitaux européens, publics comme privés, a exposé les entreprises à des stratégies de prédation capitalistique par des acteurs tiers, notamment vis-à-vis des *start-ups* les plus innovantes et qui sont en recherche de financements.

Conséquences pour la France, l'Europe et l'ordre international

111. L'accélération du basculement stratégique mondial entraîne des conséquences majeures pour la France, ses alliés et ses partenaires en Europe et dans le monde.

1. Les Européens face au risque de guerre et à l'isolement stratégique

112. L'hypothèse d'une participation des armées françaises à une guerre majeure de haute intensité dans le voisinage de l'Europe et le risque d'actions concomitantes déstabilisatrices de nature hybride pour la sécurité intérieure de la France atteignent un niveau inégalé depuis la fin de la guerre froide. La menace d'une guerre conventionnelle majeure sur le territoire national hexagonal n'est en revanche pas considérée comme crédible.

113. La réalité de la menace russe est désormais sans équivalent pour les intérêts de la France et de l'Europe. Le Kremlin désigne durablement et régulièrement, dans ses déclarations officielles, la France et les Européens comme ennemis. La priorisation de cette menace, probablement d'ordre générationnel, place l'Europe dans une confrontation de long terme imposée par la Russie, au-delà de l'agression de l'Ukraine. L'hypothèse d'une nouvelle agression russe contre l'Europe, d'ici trois à cinq ans, est centrale pour les intérêts de défense et de sécurité du continent européen. En effet, rien n'indique que le président russe déviera de sa politique d'agression et d'hostilité idéologique au nom de sa vision de la « Russie éternelle », en lutte contre la prétendue hégémonie de « l'Occident décadent », ni de sa prétention de tutelle sur les territoires hébergeant des Russes ou des russophones. D'autres offensives contre l'Ukraine, dans le voisinage européen en Moldavie, dans les Balkans ou même contre des États membres de l'OTAN, pour tester la cohésion de l'Alliance, sont possibles. Le risque maximal serait qu'une telle agression soit concomitante d'une opération majeure sur un autre théâtre, ailleurs dans le monde, entraînant alors une diversion des forces américaines.

114. À ce titre, l'issue du conflit ukrainien revêt une importance majeure pour l'Europe. Sa sécurité future en dépend. La poursuite du soutien, notamment militaire, à l'Ukraine passe donc par un volet européen ambitieux. La préservation des intérêts européens dépendra aussi des modalités d'une paix durable et juste en Ukraine, fondée sur le respect du droit international.

115. Le rapprochement suscité par le soutien militaire direct de la Corée du Nord et de l'Iran à la Russie affecte directement la sécurité de la France et de l'Europe, mais entraîne également des conséquences déstabilisantes au Moyen-Orient et en Asie en termes de contreparties capacitaires. Le soutien chinois à la BITD russe participe également de cette interconnexion grandissante des théâtres.

116. Ces éléments s'intègrent dans une bataille des idées qui met en œuvre certaines convergences idéologiques profondes qui ont pris pour cible le modèle même de démocratie libérale et d'humanisme sur lequel l'Europe s'est construite depuis 1945. Elles se sont notamment matérialisées par des votes communs aux Nations unies. La France réaffirme à ce titre son attachement à ses principes, comme au respect du droit international et des droits humains.

117. Les hypothèses d'une gestion de crise et d'un conflit avec un soutien américain très fortement réduit s'imposent désormais clairement aux Européens. Le rôle de la France, seul État membre de l'Union européenne doté de l'arme nucléaire et contributeur majeur à la sécurité de l'Europe, est d'être moteur du réarmement stratégique européen.

118. Pour la plupart des alliés européens, cette évolution constitue un changement de paradigme qu'un désengagement rapide et brutal des États-Unis de la protection du continent accélérerait.

119. Ces éléments font apparaître les risques d'un isolement stratégique de l'Europe, questionnant le besoin d'une posture davantage centrée sur la défense d'intérêts partagés et des dépendances

mutuelles consenties, piliers d'une plus grande efficacité et d'une réelle autonomie stratégique européenne.

120. Les investissements pour renforcer l'autonomie et la souveraineté européennes sont essentiels. Les pays européens sont désormais mis au défi d'opérer un changement d'échelle dans leur défense et de construire un système européen de sécurité structurellement résilient aux évolutions géopolitiques.

121. L'OTAN demeure la seule organisation disposant de la crédibilité, des structures, des mécanismes et de la légitimité nécessaires pour faire face collectivement à un conflit majeur sur le continent européen. La montée en responsabilité des Européens dans l'OTAN, une coordination entre l'Union européenne et l'OTAN et une convergence stratégique entre pays européens volontaires sont essentiels.

122. Dans ce contexte, les partenariats revêtent une importance particulière pour la France, notamment pour monter des coalitions *ad hoc* visant la poursuite d'objectifs prioritaires (stratégiques, capacitaires, migratoires, démographiques, économiques, climatiques).

123. Enfin, la communauté politique européenne (CPE) offre un cadre élargi utile pour aborder ces enjeux de sécurité.

2. Le fait nucléaire au cœur des rapports de force

124. Les fondamentaux de la doctrine de dissuasion française restent parfaitement adaptés. L'évolution de l'environnement stratégique appelle toutefois à s'assurer de la pertinence des choix capacitaires qui sont faits pour armer les forces stratégiques ainsi que le bon dimensionnement de leur épaulement conventionnel.

125. Ces évolutions renforcent également la nécessité « d'ouvrir le débat stratégique sur la protection par notre dissuasion de nos alliés du continent européen[19] ».

126. Le risque d'une nouvelle vague de prolifération associé au délitement des traités et des normes de maîtrise des armements constitue un enjeu majeur pour la France et l'Europe.

3. Le défi des recompositions régionales pour les intérêts français et européens

127. Au Moyen-Orient, le risque sécuritaire posé par l'Iran constitue le principal défi stratégique pour la France et les Européens. L'absence de règlement politique des différentes crises dans la région, et en particulier du conflit israélo-palestinien, renforce ce risque. Les attaques houthies nuisent directement à la liberté de navigation, à nos intérêts et à ceux de nos partenaires.

128. L'instabilité au Levant, et notamment l'incertitude en Syrie, a remis le terrorisme djihadiste au premier rang des menaces non-étatiques visant la France. La menace persistante de Daech et d'attaques terroristes en France et en Europe est désormais majeure.

129. La multiplication des foyers de crises en Afrique subsaharienne, désormais enchâssée dans la compétition stratégique entre grandes puissances, entraîne également la résurgence de la menace djihadiste et des menaces transnationales majeures (criminalité organisée dont narcotrafics, trafics d'armes et d'êtres humains). L'intensification de la menace djihadiste en Afrique de l'Ouest est également un enjeu de sécurité pour l'Europe.

130. La Russie mais aussi d'autres compétiteurs de la France exploitent l'instabilité du continent africain pour promouvoir leurs intérêts ou nuire à ceux de la France ou de l'Europe. Certains présentent un modèle alternatif de coopération et de relations, sans contrepartie sur la politique interne ou les droits humains. Si la convergence de leurs stratégies d'influence reste limitée, ils pourraient

[19] Adresse du Président de la République aux Français du 5 mars 2025.

chercher à se coordonner, au cas par cas, et à saisir l'opportunité de la remise en question de partenariats avec la France ou les pays européens pour renforcer leur empreinte et leur entrisme.

131. À ce titre, la réarticulation du dispositif militaire de la France en Afrique ouvre la voie à des partenariats renouvelés, plus larges et plus agiles et fondés sur des besoins exprimés par ses partenaires. En lien avec ses alliés et affinitaires, la France peut continuer à capitaliser sur son expérience pour se positionner comme un partenaire privilégié, en proposant une offre compétitive et adaptée.

132. De même, la multiplication possible des théâtres de crise en Indopacifique questionne la capacité de la France à trouver un juste équilibre entre signalement stratégique et pré-positionnement, notamment dans le contexte d'un recentrage stratégique contraint vers le théâtre européen. Malgré les difficultés inhérentes à la zone Indopacifique (éloignement de l'hexagone, enjeux logistiques), le maintien de capacités d'action sur ce théâtre est essentiel au regard des intérêts français (populations et territoires d'outre-mer, partenariats).

4. Des risques sécuritaires qui fragilisent les démocraties

133. Les défis sécuritaires augmentent, alors que la menace terroriste d'inspiration djihadiste demeure élevée. L'accumulation des crises s'inscrit également dans le contexte d'autres défis globaux, notamment en outre-mer (effondrement de la biodiversité, changement climatique, risques de pandémies, risques de crise alimentaire, amplification des phénomènes migratoires, vieillissement de la population), qui mettent sous tension les services de l'État. L'imbrication des enjeux sécuritaires externes et internes devient plus évidente en raison de la résonance immédiate que provoquent certaines crises emblématiques sur la scène intérieure. Elle nécessite une réponse globale en matière de défense et de sécurité nationale, alors que les risques d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation[20] (IFN) n'ont jamais été aussi élevés depuis la fin de la guerre froide.

134. Dans le même temps, les risques que font peser toutes les dimensions du crime organisé sur ces IFN (notamment dans les outre-mer) sont désormais majeurs (insécurité, santé publique, corruption, atteinte à l'État de droit, etc.). Ils sont encore renforcés par les collusions entre le crime organisé, les réseaux terroristes et les groupes non étatiques engagés dans les stratégies hybrides. Ce phénomène est un facteur de déstabilisation pour la France et ses partenaires. Il porte atteinte à l'économie, à la solidarité nationale et favorise l'affaiblissement de la cohésion nationale.

135. Dans ce contexte, l'hypothèse d'un engagement majeur des armées françaises en dehors du territoire national s'articule étroitement avec le renforcement du dispositif de sécurité nationale, une coordination interministérielle opérationnelle et, *in fine*, la mobilisation de la Nation tout entière.

136. Par ailleurs, l'entremêlement des champs de conflictualité et de compétition (manipulation de l'information, secteur privé, migrations, cyberattaques, etc.) démontre le besoin de disposer d'une stratégie intégrée pour y faire face, avec une acception large de la notion de sécurité nationale dans ses dimensions politique, diplomatique, économique, militaire et intérieure. La dimension juridique y revêt aussi une place essentielle pour contrer les manœuvres des compétiteurs et protéger les intérêts de la Nation.

137. Enfin, la multiplication des attaques hybrides observées, avec une dimension subversive renforcée, a mis en exergue la nécessité pour les Européens de renforcer leur capacité à se protéger face à celles-ci et à imposer un coût à l'adversaire. Elles ont également souligné le besoin de disposer de stratégies ambitieuses dans le champ informationnel et de l'influence, dotées de moyens adaptés (dispositif de veille et de lutte informationnelle, défense et réponse, etc.).

[20] Définis par l'article 410-1 du code pénal.

5. Une liberté d'action et de projection contrainte

138. La robustesse, la pérennité et la capacité d'adaptation des moyens souverains de la France pour faire face à l'ensemble de ces menaces et aux évolutions rapides du monde conditionnent son autonomie de décision et d'action.

139. L'intensité des conflits observée en Ukraine et au Moyen-Orient confirme la pertinence des capacités d'entrée en premier[21], robustes et crédibles, dans des espaces où la liberté d'action est contestée par des stratégies d'interdiction d'accès, appuyées par des moyens diversifiés et la massification des attaques (drones, missiles).

140. En particulier la nécessité de capacités robustes de suppression des défenses adverses, de maîtrise du spectre électromagnétique, de capacités de frappes conventionnelles dans la profondeur et de protection sol-air (courte, moyenne et longue portée) est démontrée.

141. Les conflits de haute intensité impliquent de disposer des capacités d'action nécessaires pour assumer le rôle de nation-cadre, dans tous les milieux. Ils mettent également en exergue le besoin de disposer de ressources humaines et matérielles dans des volumes suffisants pour une action de longue durée ainsi que la capacité à agir en coalition.

142. Ils rappellent aussi que l'issue d'une guerre dépend de capacités industrielles performantes et innovantes pour alimenter le front en munitions et en équipements et pour répondre aux besoins opérationnels qui doivent intégrer une certaine attrition des moyens engagés.

143. L'utilisation généralisée sur les théâtres de conflictualité de matériels à bas coûts (drones, munitions téléopérées, moyens de guerre électronique, etc.), développés rapidement en fonction de l'évolution de la situation tactique, impose de prendre en compte ces menaces. Elle démontre également l'utilité de disposer de moyens de défense anti-drones et anti-missiles performants mais aussi de capacités de frappe à longue distance pour décourager ces attaques, ou au besoin de prendre l'initiative. Cette utilisation met également en exergue les avantages tactiques que procurent des capacités de production d'armement sur des cycles courts. Elle exige que la France soit capable, en même temps, de maîtriser la conduite de grands programmes d'armements et de piloter de tels cycles courts, agiles, à bas coûts, faisant pleinement usage de capacités dérivées des usages civils, distribuées et mises en réseau au profit de nos armées.

144. L'OTAN doit se transformer. L'hypothèse d'un retrait significatif de capacités américaines du continent européen ne peut plus être écartée et impose aux alliés européens de construire des capacités crédibles dans une démarche guidée par une feuille de route européenne ambitieuse pour garantir la résilience de l'Alliance et, par-là même, contrer la menace russe et préserver la paix en Europe.

145. Enfin, des points d'appui géographiques fiables conservent toujours un rôle clef pour défendre l'accès souverain de la France aux zones critiques.

6. Guerre économique et technologique

146. L'accélération des évolutions technologiques représente un enjeu vital pour la France et l'Europe. Il s'agit en particulier de préserver la place de la France en tant que puissance industrielle et de défense, participant au renforcement de l'Europe de la défense, notamment face aux États-Unis et à la Chine qui investissent massivement dans ces domaines. Un retard dans l'acquisition de nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, pourrait entraîner un déclassement stratégique majeur pour la France et ses alliés européens. Ceci s'applique particulièrement à l'appui aux opérations. La maîtrise de la robotique et d'un degré d'autonomisation élevé sont essentiels, tout au long du cycle de la donnée.

[21] L'entrée en premier consiste à mener des opérations offensives décisives, en autonomie, dans un territoire ou un espace contesté et défendu.

147. De plus, l'Europe est mise au défi de produire en masse tout en innovant (IA, systèmes autonomes, capteurs quantiques, guerre électronique étendue, hypervélocité, énergie dirigée, etc.). La pertinence d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) agile, résiliente et performante sur le long terme, autour du principe de préférence européenne (concevoir européen, produire européen, acheter européen) est confirmée.

148. L'entremêlement grandissant des questions commerciales et des préoccupations sécuritaires constitue également un paramètre croissant de la sécurité de la France : les dépendances stratégiques imposent désormais d'anticiper les risques économiques globaux que comporte tout conflit potentiel, comme dans le cas de Taïwan, élément central de la chaîne d'approvisionnement en semi-conducteurs. La réduction des dépendances stratégiques est un véritable enjeu, en particulier pour les outre-mer, en raison de l'importance pour la France de leur positionnement.

149. La sécurisation de l'accès aux ressources, terres et minerais rares est également au cœur de la compétition stratégique, et constitue un enjeu de souveraineté essentiel pour la France et l'Europe. En particulier, l'accès aux énergies fossiles reste un défi majeur sur le moyen terme, dans un contexte d'insécurité grandissante dans les zones de production et de transit maritime.

150. La dépendance des leaders de l'industrie nationale et européenne aux grands acteurs du numérique, dont les capacités (*Cloud*, IA) sont aujourd'hui indispensables pour rester dans le rythme des innovations des autres industriels extra-européens, constitue également une fragilité importante.

151. Les efforts de certains acteurs non-européens pour imposer de nouveaux standards sapent le cadre normatif applicable, et fragilisent les perspectives d'autonomie stratégique et de souveraineté industrielle européenne.

152. L'accès aux bases de données, notamment américaines qui réunissent de nombreuses données internationales, est un enjeu pour les chercheurs français et européens.

153. Enfin, la course technologique renforce les contraintes sur les industries technologiques française et européenne et questionne le besoin d'une stratégie de long terme visant la protection des actifs matériels et immatériels sensibles, au travers d'investissements massifs, qu'ils soient publics ou privés.

7. Conclusion

154. L'évolution de l'environnement stratégique oblige la France à s'adapter, de manière simultanée, à l'urgence immédiate en accélérant son réarmement global, à se préparer à l'hypothèse d'un engagement majeur de haute intensité dans le voisinage de l'Europe à horizon 2027-2030, parallèle à une hausse massive des attaques hybrides sur son territoire, et à engager la préparation de l'avenir pour rester pleinement maître de son destin national et européen à l'horizon 2040-2050.

2

UNE AMBITION 2030 ACTUALISÉE, APPUYÉE PAR DES MOYENS ADAPTÉS

155. En 2030, la France est réarmée, matériellement et moralement, pour prévenir, faire face et gagner avec ses alliés et partenaires une guerre majeure de haute intensité dans le voisinage de l'Europe tout en prévenant et en gérant les conséquences d'actions déstabilisatrices concomitantes sur le territoire national.

156. Tout en recherchant des voies de résolution politique, elle est en mesure d'assumer dans la durée le rapport de force avec ses compétiteurs stratégiques et ceux de ses partenaires. Résiliente, elle décide de son destin. Son économie est autosuffisante dans les domaines concourant à sa souveraineté stratégique. Elle est dotée des moyens qui lui permettent d'agir sur l'ensemble du spectre et de faire face à tout type de menace.

157. Elle est un des moteurs d'une Europe prête à se défendre, à se protéger et à coopérer pour réduire ses dépendances et ses vulnérabilités, pour continuer à être un acteur maître de son destin sur le long terme (à l'horizon 2050) en défendant ses intérêts et la place de son modèle de société dans le monde. L'excellence scientifique et technologique française et européenne y contribuent. Plus globalement, la France contribue à la sécurité de ses partenaires et défend les principes universels et le droit international.

158. Par ailleurs, l'État et la Nation s'adaptent afin de disposer de tous les moyens nécessaires pour faire face à l'intensification des risques et des menaces, dont celles liées au crime organisé et au terrorisme qui ne faiblit pas, ainsi qu'aux stratégies hybrides de nos adversaires. La France met en œuvre un modèle de défense et de sécurité nationale globale où tous les acteurs publics, privés et de la société civile sont concernés.

159. Dans le même temps, le pilier européen au sein de l'Alliance atlantique est renforcé. Au sein de l'Europe, les États membres se dotent d'outils militaires, industriels et technologiques qui renforcent l'autonomie stratégique d'une Europe qui assume la préférence européenne et prend en main sa propre défense.

160. Cette ambition est déclinée en onze objectifs stratégiques. Ils concourent à la mise en œuvre des six fonctions stratégiques redéfinies et étendues dans la RNS 2022 (connaissance-compréhension-anticipation, dissuasion, protection-résilience, prévention, intervention, influence). Ces six fonctions stratégiques ont démontré toute leur pertinence pour apporter une réponse globale et cohérente face à l'imbrication de plus en plus forte des enjeux de défense et de sécurité nationale observée depuis 2022.

161. Avec sa capacité d'action souveraine et crédible, son modèle d'armée adapté et sa capacité d'influence renforcée, la France en 2030, devra, par ordre de priorité :

- protéger et défendre son territoire hexagonal et ultramarin, sa population et ses ressortissants grâce à :
  - une dissuasion nucléaire indépendante, crédible et cohérente, clef de voûte de sa politique de défense, épaulée par des armées conventionnelles robustes ;
  - une posture de défense adaptée selon les menaces et impliquant les forces de sécurité intérieure protégeant en permanence les personnes, les biens, les ressources et l'environnement contre un large spectre d'actions hostiles, et capable d'imposer un coût à ses adversaires ;
  - une sécurité économique, technologique, scientifique, industrielle renforcée, y compris à l'échelle européenne, par des outils financiers et des programmes communs simplifiés ;
  - une mobilisation de toute sa société, unie, résiliente et participant à sa défense ;

- contribuer à la défense de l'Europe, y compris par sa dissuasion nucléaire. Elle a également la capacité à s'engager dans un conflit de haute intensité. Elle peut assurer le rôle de nation-cadre au sein d'une coalition de l'OTAN, de l'Union européenne, ou de circonstance, dans un scénario de guerre majeure. Elle contribue en particulier à la stabilité de son voisinage oriental en encourageant le processus d'intégration européenne de l'Ukraine, de la Moldavie et des autres pays candidats, et en développant un agenda ambitieux avec les pays de la rive sud de la Méditerranée ;
- intervenir, pour garantir sa sécurité, la défense de ses intérêts et celle de ses alliés extra-européens, dans le cadre de partenariats renouvelés, dans une zone allant du Golfe de Guinée à l'océan Indien, en passant par la Corne de l'Afrique ;
- contribuer, par sa présence renforcée dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (DROM-COM), par des opérations de projection depuis l'hexagone et avec ses partenaires, à la stabilité de la région indopacifique. Elle s'appuie pour cela sur un réseau de points d'appui renforcés.

162. La France agit avec ses partenaires, pour la sécurité des espaces communs (cyber, spatial, fonds marins, espaces aériens et maritimes, zones polaires) et des voies d'approvisionnement, en particulier à destination des DROM-COM en raison de leur importance stratégique pour la défense et la sécurité nationale.

163. En toute circonstance, et dans tous les domaines, il demeurera de la responsabilité suprême du Président de la République d'apprécier en permanence la nature des intérêts de la France et les atteintes qui pourraient y être portées.

164. Aussi, onze objectifs stratégiques (OS) sont définis pour atteindre cette ambition et concourir au renforcement des fonctions stratégiques :

- OS n°1 : une dissuasion nucléaire robuste et crédible ;
- OS n°2 : une France unie et résiliente : contribuer au réarmement moral de la Nation pour faire face aux crises ;
- OS n°3 : une économie qui se prépare à la guerre ;
- OS n°4 : une résilience cyber de premier rang ;
- OS n°5 : la France, allié fiable dans l'espace euro-atlantique ;
- OS n°6 : la France, un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne ;
- OS n°7 : la France, partenaire de souveraineté fiable et pourvoyeuse de sécurité crédible ;
- OS n°8 : une autonomie d'appréciation et une souveraineté décisionnelle garanties ;
- OS n°9 : une capacité à agir dans les champs hybrides ;
- OS n°10 : la capacité d'emporter la décision dans les opérations militaires ;
- OS n°11 : une excellence scientifique et technologique au service de la souveraineté française et européenne.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Une dissuasion nucléaire robuste et crédible

165. La France dispose d'une dissuasion nucléaire indépendante et souveraine, légitime articulée autour de deux composantes stratégiques (océanique et aéroportée) dont le renouvellement a été décidé par le Président de la République.

1. Fondamentaux de la doctrine française

166. La stratégie de dissuasion française est nucléaire. Elle a été réaffirmée de manière continue et transparente, quelles qu'aient été les alternances politiques. Elle est adaptée au fil de l'évolution du contexte stratégique, dans les discours des Présidents de la République successifs. Ces discours ont été déclinés dans les différents Livres blancs sur la Défense et les revues stratégiques et sont fondateurs de la doctrine française. Ainsi, le Président de la République Emmanuel Macron a présenté à l'École de guerre la stratégie de défense et de dissuasion de la France dans un discours prononcé le 7 février 2020, qui est la référence actuelle. Les lois de programmation militaire successives, votées par le Parlement ont traduit sur le temps long cette détermination politique, notamment sur le plan budgétaire et ont garanti sa mise en œuvre.

167. Dialectique des volontés, la dissuasion nucléaire est d'abord la manifestation d'une détermination politique qui a pour objectif de protéger la France de toute agression d'origine étatique visant ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme, nucléaire ou pas. La dissuasion vise à peser en amont sur les calculs et les décisions d'un adversaire étatique en faisant redouter à l'agresseur potentiel des dommages absolument inacceptables.

168. La dissuasion nucléaire est la garantie ultime de la sécurité, de la protection et de l'indépendance de la Nation. La France insiste sur le rôle et le caractère politique de cette arme dont l'emploi est la responsabilité unique du Président de la République, élu au suffrage universel direct.

169. La dissuasion vise à porter le doute chez l'adversaire. Cela exige un juste équilibre de détermination politique à défendre les intérêts vitaux de la France, de transparence doctrinale et d'ambiguïté délibérée concernant les circonstances exactes dans lesquelles un emploi de l'arme nucléaire pourrait être envisagé.

1.1 Une vocation strictement défensive

170. L'emploi de l'arme nucléaire n'est concevable et envisageable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, et non à des fins de conquête, d'agression, de coercition ou de consolidation d'un avantage militaire : « une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée[22] ». Compte tenu des conséquences qu'aurait l'emploi des armes nucléaires, la France affirme que, tant que ces armes existent, elles ne doivent servir qu'à des strictes fins défensives, de

[22] Déclaration conjointe des chefs d'État et de Gouvernement des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République française, de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie, publiée le 3 janvier 2022.

dissuasion et de prévention de la guerre.

1.2 Les intérêts vitaux

171. Il appartient au seul Président de la République d'en apprécier les contours. Le choix de maintenir une ambiguïté délibérée, réaffirmé par chaque Président, complique les calculs d'un agresseur qui envisagerait de s'en prendre aux intérêts de la France et contraint par là même les entreprises éventuelles de contournement de la dissuasion.

1.3 Caractère unique de l'arme nucléaire – dommages inacceptables

172. La nature, la puissance hors norme, la fulgurance et les effets de l'arme nucléaire la rendent unique et incomparable à n'importe quelle arme conventionnelle. Ce sont ces caractéristiques intrinsèques qui permettent d'infliger instantanément des dommages absolument inacceptables. Cette capacité fait peser un risque sans commune mesure avec les gains que pourrait escompter un agresseur potentiel. Dans la dialectique des volontés, c'est cette perspective qui doit le détourner de toute velléité d'agression. Tout emploi de l'arme nucléaire dans un conflit en changerait irrémédiablement et fondamentalement la nature. C'est pourquoi la dissuasion nucléaire est singulière, fondamentalement distincte de toute forme de découragement entreprise par des moyens conventionnels, politiques ou économiques.

1.4 L'avertissement nucléaire

173. Si un adversaire étatique prenait le risque de s'en prendre à la France, en ayant mal apprécié la nature de ses intérêts vitaux, une frappe nucléaire dite d'avertissement pourrait être effectuée contre lui. Celle-ci viserait à démontrer clairement à cet agresseur que la nature du conflit a radicalement changé et à rétablir la dialectique de dissuasion en l'amenant à renoncer aux actes d'agression en cours contre notre pays.

174. Cet avertissement nucléaire est optionnel, unique et non renouvelable. Il ne vise pas à prendre l'ascendant militaire sur un adversaire, car l'arme nucléaire française n'est en aucun cas une arme du champ de bataille.

1.5 La stricte suffisance

175. La France refuse toute course aux armements. Le niveau des forces nucléaires françaises ne dépend pas des capacités offensives, nucléaires ou conventionnelles, des autres États. La France ne vise aucune forme de parité. Ce niveau résulte uniquement de la capacité des forces nucléaires françaises à causer des dommages inacceptables à tout État qui en viendrait à menacer les intérêts vitaux de la France.

1.6 La permanence

176. La dissuasion française s'exerce en permanence grâce à la capacité qu'ont les forces nucléaires d'infliger à tout moment des dommages inacceptables. La permanence repose sur la complémentarité des deux composantes nucléaires. Les équipages ne s'entraînent pas à être prêts : ils sont prêts. La permanence conditionne la crédibilité de la dissuasion française. Elle évite toute surprise stratégique et participe à la liberté d'action du Président de la République en toutes situations.

1.7 Épaulement des forces nucléaires et conventionnelles

177. La stratégie de défense de la France est un ensemble cohérent voyant forces nucléaires et forces conventionnelles s'épauler en permanence. Dès lors que les intérêts vitaux sont susceptibles d'être

menacés, la manœuvre militaire conventionnelle peut s'inscrire dans l'exercice de la dissuasion. Il existe toutefois une discontinuité fondamentale entre les opérations conventionnelles et tout recours éventuel à l'arme nucléaire. Les forces conventionnelles élargissent les possibilités de la France de réagir à des menaces et placent le seuil de notre dissuasion à son niveau adapté. La cohérence de notre modèle d'armée renforce la capacité de la France à canaliser les options d'agression adverses vers le plus bas niveau d'intensité possible. Dans ce domaine, le Président de la République a déclaré dans son discours de référence à l'École de guerre en 2020 : « la présence de forces conventionnelles robustes permet d'éviter une surprise stratégique, d'empêcher la création d'un fait accompli ou de tester au plus tôt la détermination de l'adversaire, en le forçant à dévoiler *de facto* ses véritables intentions. Dans cette stratégie, notre force de dissuasion nucléaire demeure, en ultime recours, la clef de voûte de notre sécurité et la garantie de nos intérêts vitaux. Aujourd'hui comme hier, elle garantit notre indépendance, notre liberté d'appréciation, de décision et d'action. Elle interdit à l'adversaire de miser sur le succès de l'escalade, de l'intimidation ou du chantage ».

178. Plus particulièrement, les capacités de défense aérienne et antimissile, et de frappe conventionnelle dans la profondeur, qui ont sensiblement crû en importance à l'échelle européenne depuis la guerre en Ukraine, sont deux des piliers qui permettront d'élargir cet épaulement.

1.8 Complémentarité des composantes

179. La France s'appuie au quotidien sur les deux composantes de ses forces nucléaires, océanique et aéroportée, qui sont complémentaires. Toutes deux concourent à l'ensemble des missions de la dissuasion. Leurs capacités respectives les rendent complémentaires car elles compliquent fortement les calculs d'un adversaire potentiel et le dimensionnement de ses défenses. Cette complémentarité met notre dissuasion à l'abri d'une rupture technologique imprévue dans les domaines de la défense aérienne, de la défense anti-missile ou de la détection sous-marine. Grâce à ces deux composantes, le chef de l'État dispose d'options multiples et diversifiées, permettant d'assurer la crédibilité de la dissuasion en toutes circonstances.

1.9 Renouvellement des forces nucléaires stratégiques

180. La France s'est engagée depuis 2017 dans le renouvellement de ses deux composantes nucléaires. Les forces océaniques stratégiques bénéficient d'un nouvel incrément du missile balistique intercontinental M51 et la troisième génération de sous-marin nucléaire lanceur d'engins a été mise en chantier. La composante nucléaire aéroportée dispose d'une version rénovée du missile ASMPA[23] et bénéficiera dans les prochaines années d'un missile nucléaire hypersonique et hypervéloce (ASN4G[24]).

2. La dissuasion française et l'Europe

181. La politique de dissuasion de la France doit tenir compte de l'évolution de notre environnement stratégique, de nos alliances et de la construction européenne. La France considère depuis l'origine que sa dissuasion a un rôle européen[25], compte tenu du caractère unique de la construction européenne et de la solidarité inébranlable qu'elle a créée entre la France et ses partenaires européens. Le Président de la République a affirmé en février 2020 que « nos forces nucléaires

[23] Air-sol moyenne portée amélioré.
[24] Air-sol nucléaire de 4e génération.
[25] La déclaration d'Ottawa du 19 juin 1974 indiquait déjà que les forces nucléaires de la France (et du Royaume-Uni) contribuaient de manière significative à la sécurité globale de l'Alliance. De même, la déclaration de *Chequers* du 30 octobre 1995 précisait également que la France et le Royaume-Uni n'envisageaient pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'une des parties pourraient être menacés sans que ceux de l'autre le soient également.

jouent un rôle dissuasif propre, notamment en Europe. Elles renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et à cet égard ont une dimension authentiquement européenne. Sur ce point, notre indépendance de décision est pleinement compatible avec une solidarité inébranlable à l'égard de nos partenaires européens. Notre engagement pour leur sécurité et leur défense est l'expression naturelle de notre solidarité toujours plus étroite. Soyons clairs : les intérêts vitaux de la France ont désormais une dimension européenne ». Il a réaffirmé en mars 2025 que « dans la prise de décision de ce que sont les intérêts vitaux, les intérêts de nos principaux partenaires seront intégrés ».

182. Au sein de l'Alliance atlantique, la France a, en tant qu'État doté, un rôle spécifique à jouer et contribue à la définition de la politique nucléaire de l'Alliance, sans toutefois participer aux mécanismes de planification nucléaire de l'OTAN. Au même titre que le Royaume-Uni, elle incarne l'existence au sein de l'Alliance de multiples centres de décision indépendants, compliquant les calculs de tout agresseur potentiel, et contribuant à la dissuasion globale de l'OTAN.

183. Les États européens doivent, compte tenu de la menace russe et d'autres risques potentiels ou prévisibles, être capables de mieux se défendre. En 2020, puis en 2024, la France a proposé aux partenaires européens qui le souhaitent un dialogue stratégique sur la contribution de la dissuasion nucléaire française dans la sécurité collective de l'Europe. Le 5 mars 2025, le Président de la République a annoncé ouvrir le débat stratégique sur la protection de nos alliés du continent européen par la dissuasion française. Ce dialogue a vocation à s'inscrire en pleine complémentarité avec la politique nucléaire de l'Alliance atlantique, sans chercher à s'y substituer. Ce dialogue s'appuiera notamment sur trois fondamentaux : i) la décision d'employer la dissuasion nucléaire française ne sera pas partagée (le Président de la République en est le seul détenteur), ii) la doctrine française souligne le caractère stratégique de l'arme nucléaire rejetant toute notion d'emploi tactique et iii) l'offre faite aux Européens ne viendra pas en soustraction des besoins nécessaires à notre dissuasion nationale.

3. Prévenir la course aux armements, la dissémination et la prolifération

184. La France œuvrera à préserver la centralité du TNP dans l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération nucléaires et à promouvoir une approche réaliste et progressive du désarmement nucléaire.

185. Dans le même temps, la lutte contre la prolifération nucléaire reste une priorité. La France poursuivra à ce titre sa mobilisation pour répondre aux crises de prolifération et leurs potentielles conséquences.

186. Le soutien politique, technique et financier à l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sera assuré. La mise en œuvre des accords de garanties et l'universalisation du protocole additionnel seront soutenues.

187. La France renforcera en parallèle les cadres existants de lutte contre la prolifération et la dissémination des armes (arrangements dans le cadre du contrôle export, conventions et traités internationaux). Elle contribuera aux efforts de promotion des plus hauts standards de non-prolifération auprès de ses partenaires.

4. Promouvoir la maîtrise des armements

188. Dans le contexte de délitement de l'architecture de sécurité et de maîtrise des armements, la France continuera de soutenir des accords de maîtrise des armements stratégiques ambitieux et vérifiables entre les arsenaux nucléaires mondiaux les plus importants, afin d'assurer la stabilité stratégique. Elle réitérera son attachement aux instruments de maîtrise des armements stratégiques, y compris américano-russes (*New START*), et au maintien des cadres politiques existants pour garantir la stabilité stratégique européenne.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Une France unie et résiliente : contribuer au réarmement moral de la Nation pour faire face aux crises

189. En 2030, la France garantit en tout temps et en tous lieux sa résilience[26], dans l'hexagone comme en outre-mer. L'enjeu majeur consiste à pouvoir faire face, concomitamment, à des crises intérieures (pandémies, criminalité organisée, émeutes, terrorisme notamment) et à des actions hybrides de nos compétiteurs et de nos adversaires sur le théâtre national. Cela implique aussi la capacité de contribuer aux efforts des armées dans l'hypothèse d'un engagement majeur hors du territoire national. Cet objectif concerne la Nation tout entière (pouvoirs publics, citoyens, milieu économique, collectivités, associations).

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

190. Depuis sa validation en avril 2022, la stratégie nationale de résilience (SNR) a constitué la boussole interministérielle de la préparation de la Nation aux crises. D'abord structurée autour de trois axes et 73 actions pilotées par les ministères, cette stratégie a été déclinée vers les citoyens, les collectivités territoriales et le milieu économique. En trois ans, elle a permis des avancées réelles : tenue de l'exercice Orion[27], réforme de la planification de sécurité nationale, mise en place du dispositif FR-Alert[28] notamment. Elle a également permis d'acculturer l'ensemble des acteurs à la résilience en proposant, par exemple, des modules de sensibilisation aux élus et de formation pour les agents publics. Certains dispositifs ont apporté une première réponse aux risques de ruptures d'approvisionnement (décret « médicaments d'intérêt thérapeutique majeur » et dispositions de la loi de programmation militaire – LPM – relatives à la constitution de stocks pour les entreprises de la BITD).

191. De nouveaux travaux ont été lancés pour orienter la SNR selon deux priorités : la continuité économique de la vie de la Nation et l'engagement des citoyens au service de la résilience de la Nation.

192. En parallèle de ces efforts nationaux, la France s'est appuyée sur un réseau d'alliances et de partenariats dense, au premier plan duquel se trouvent l'Union européenne et l'OTAN, afin de renforcer sa coopération et sa coordination avec ses partenaires en matière de résilience.

[26] La résilience se définit comme la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeure, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement, ou à tout le moins dans un mode socialement acceptable. Elle concerne non seulement les pouvoirs publics, mais encore les acteurs économiques et la société civile tout entière.

[27] L'exercice Orion vise à préparer les armées aux situations les plus complexes des engagements modernes, en impliquant des acteurs et des entités au-delà du seul périmètre militaire.

[28] Fr-Alert est le dispositif d'alerte et d'information des populations.

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

2.1 Assurer la résilience de la vie économique de la Nation

193. Les réseaux vitaux pour la Nation doivent fonctionner en permanence, s'il le faut en mode dégradé et pour les usages prioritaires. Il s'agit ainsi d'assurer la disponibilité, sans aucune discontinuité, des réseaux de télécommunication civils pour les numéros d'urgence, des réseaux de l'État, classifiés ou non, des réseaux de distribution d'énergie et d'eau potable. La résilience cyber des entités critiques (établissements de santé, hôpitaux, opérateurs de télécommunication, secteur énergétique, établissements bancaires, alimentation, réseaux d'eau et d'assainissement, transports, etc.) doit également être garantie.

194. Il s'agit ensuite de sanctuariser les approvisionnements critiques. Cela implique d'identifier les vulnérabilités des chaînes de valeurs, de déterminer les biens vitaux qui doivent bénéficier de mesures particulières, et de connaître les entreprises clefs mobilisables rapidement. La diversification des sources d'approvisionnements critiques doit être systématisée, en anticipation d'éventuelles défaillances.

195. La mise à niveau de la protection physique et numérique des opérateurs d'importance vitale (OIV), de leurs infrastructures critiques et plus largement d'entités qualifiées d'essentielles et d'importantes[29] est un objectif majeur à atteindre.

196. Les efforts seront également poursuivis au sein de l'Union européenne et de l'OTAN pour renforcer les outils et la stratégie en cours de développement, en bonne articulation avec les compétences nationales. La France contribuera au développement de la stratégie de gestion de crise de l'Union européenne.

2.2 Assurer le réarmement moral de la Nation en faisant des citoyens des acteurs de la cohésion et de la résilience en cas de crise majeure

197. Tous les citoyens doivent pouvoir devenir acteurs de la cohésion nationale et de la résilience pour se protéger eux-mêmes, leurs proches et ainsi permettre une meilleure préparation de l'ensemble du pays. L'engagement, sous toutes ses formes au sein des armées ou d'un dispositif de mobilisation civile, doit être ancré dans le parcours citoyen de chacun et valorisé au quotidien.

198. Cela passera notamment par une évolution de la journée défense et citoyenneté.

199. Cela se traduira ensuite par l'adaptation des dispositifs adressés aux jeunes (classes et lycées engagés, escadrilles air jeunesse, cadets de la sécurité civile, service civique, etc.), pour répondre au besoin de structurer un *continuum* de l'engagement tout au long de la vie et de faire émerger une culture de la résilience dès le plus jeune âge.

200. L'objectif est d'acculturer près de dix millions de jeunes de 13 à 25 ans aux enjeux de défense et de sécurité nationale, notamment aux manœuvres hybrides et manipulations de l'information. Cela passe par la formation et la mobilisation des relais vers la jeunesse (personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, milieux sportifs et associatifs).

201. Il devient nécessaire que la Nation tout entière se tourne à nouveau vers sa défense et sa sécurité. Il s'agit notamment de renforcer la cohésion nationale et de créer un réservoir de personnes mobilisables en cas de crise. À ce titre, un service militaire volontaire rénové pourrait être créé pour proposer aux Français majeurs de recevoir une formation militaire socle pouvant déboucher sur un engagement.

202. Les différents dispositifs de réserves et de volontariat seront également opérationnalisés et harmonisés dans le cadre d'une garde nationale rénovée et élargie à l'ensemble des dispositifs

[29] Ces entités sont définies dans les articles 8 et 9 du projet de loi « résilience ».

reposant sur une structuration clarifiée de l'offre d'engagement. Ces dispositifs doivent avoir comme vocation :

- de garantir l'accroissement des réserves pour appuyer les unités d'active pour des missions militaires, en France ou à l'étranger ;
- d'appuyer les forces de sécurité intérieure sur le territoire national ;
- de fournir localement un soutien logistique et opérationnel aux acteurs de la gestion de crise ;
- de renforcer les chaînes de production et de maintien en condition opérationnelle de la BITD ainsi que les industriels étatiques au travers de la réserve industrielle de défense ;
- d'assurer la continuité des activités d'importance vitale (actuel service de sécurité nationale), le fonctionnement des collectivités territoriales et de l'économie en soutien d'un engagement majeur.

203. En outre-mer, le service militaire adapté (SMA), dispositif d'insertion socio-professionnelle s'adressant aux jeunes ultramarins, contribue d'ores et déjà au réarmement moral. Il fournit également une ressource capacitaire additionnelle de réponse aux crises.

204. En cas de crise majeure, l'appel massif aux volontaires et bénévoles sera maîtrisé, orienté et coordonné avec les services de l'État, des collectivités territoriales, et les associations locales, dans le cadre d'une garde nationale rénovée et élargie.

205. Au-delà, le renforcement de la pensée stratégique de la France doit être lancé pour faire face au renouveau de la menace sur le continent européen, à la transformation accélérée de notre environnement de sécurité, à la probabilité accrue de surprises stratégiques et aux enjeux majeurs de désinformation. Il suppose un investissement considérable dans le domaine stratégique de nos universités, de nos grandes écoles et de nos institutions de recherche, pour soutenir et promouvoir l'écosystème d'éducation, de recherche et de débat d'idées sur les enjeux de défense et de sécurité nationale.

206. Les ministères poursuivront leurs efforts de sensibilisation et de formation sur les enjeux stratégiques internationaux auprès des mondes politique, économique et associatif, des milieux universitaires, de la jeunesse et du grand public, notamment par le biais des actions menées par l'académie diplomatique et consulaire du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et de ses différents vecteurs.

2.3 Anticiper et lutter contre les atteintes à l'intégrité de tous les territoires

207. En lien ou non avec un engagement majeur de nos armées en dehors du territoire national, une hausse des manœuvres hybrides (sabotage, guerre économique, ingérences, cyberattaques, manipulations de l'information, etc.) portant atteinte à tous les territoires de la République doit être anticipée. L'articulation entre la montée en puissance des forces françaises dans une crise et le besoin de renforcement de la protection des territoires doit être repensée dans ce scénario et la coordination civilo-militaire rénovée.

208. Dans ce cadre, le comité interministériel de la résilience nationale (CIRN) et la commission interministérielle relative à la défense nationale (CIDN) doivent poursuivre leur montée en puissance notamment grâce à une articulation plus opérationnelle entre défense militaire, sécurité intérieure et mesures de défense civile. Ces travaux doivent permettre à la France d'assurer pleinement son rôle de nation-hôte[30], grâce à un maillage adapté de prestataires de services, fournisseurs et industriels sur le territoire national. Les réseaux de transport (ferroviaires, maritimes et aériens, etc.) doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les stades de défense et de sécurité nationale interministériels, véritablement civilo-militaires, doivent être définis pour

[30] Se définit comme la capacité à fournir l'aide civile et militaire en temps de paix, en période de crise ou en cas de conflit par un pays hôte à des forces alliées et à des organisations implantées ou en transit sur son territoire.

permettre de moduler les niveaux d'alerte sur le théâtre national, en parallèle d'un dispositif VIGIPIRATE adapté à la seule menace terroriste.

209. La défense opérationnelle du territoire sera rénovée pour mieux agir collectivement en cas de crise sur le territoire hexagonal ou en outre-mer. Les travaux engagés depuis 2022 doivent être accélérés, pour renforcer le dialogue civilo-militaire, la coordination et la répartition des missions de défense et de sécurité, améliorer l'interopérabilité des forces et des moyens, être en mesure de faire face aux éventuelles conséquences sur le territoire (atteintes aux entités critiques) d'un engagement majeur à l'extérieur du territoire.

210. Une attention particulière sera portée aux territoires ultramarins en raison de leur dimension stratégique, pour leur propre sécurité et celle de l'hexagone. Des adaptations sont nécessaires pour faire face non seulement aux catastrophes naturelles, mais aussi à la criminalité organisée, aux menaces hybrides ou encore aux revendications étrangères qui ne cessent d'augmenter. Ces adaptations impliquent le pré-positionnement de moyens et de capacités de résilience, de défense et de sécurité, le développement de procédures d'échanges réguliers d'informations sur les poussées séparatistes, les ingérences détectées au niveau central avec les territoires concernés et sur les actions de suivi. Une capacité de réaction rapide des armées, parmi les moyens d'actions de l'État, est indispensable, notamment pour prévenir toute tentative de fait accompli visant certains de ces territoires. Une attention particulière sera portée à la montée en puissance des acteurs locaux pour lutter contre les manipulations de l'information.

2.4 Assurer la protection de la Nation contre les risques et les menaces

211. La résilience de la Nation passera par le renforcement d'une défense totale en complément de la refonte de la planification de défense et de sécurité nationale qui sera menée à son terme.

212. En première ligne face aux risques, les collectivités territoriales sont des acteurs de premier plan de la résilience de la Nation, du fait de leur proximité avec les citoyens, leurs compétences, leurs moyens humains et matériels. Elles doivent acquérir un haut niveau de préparation, avec l'appui et le concours de l'État.

213. Alors que la menace terroriste d'inspiration djihadiste devrait persister à un niveau élevé dans les années à venir, il est nécessaire de maintenir les moyens consacrés à la lutte anti-terroriste et de poursuivre l'évolution du cadre juridique pour être capable d'entraver les nouvelles formes de la menace[31].

214. Par ailleurs, des mouvances contestataires internes catalysées par des actions d'ingérence étrangère, intègrent des modes opératoires de plus en plus violents grâce notamment à des militants aguerris en zones de conflit. L'État devra disposer d'une connaissance suffisante de ces phénomènes pour pouvoir détecter et entraver toute bascule dans un mode opératoire terroriste.

215. Il est également indispensable d'améliorer le suivi et la compréhension des groupes extrémistes violents qui se caractérisent par un rejet des modes d'expression républicains et démocratiques. La lutte contre ces entités, potentiellement influencées par des acteurs étrangers, implique un travail global pour garantir une réponse graduée allant jusqu'à l'entrave judiciaire, administrative et financière.

216. La menace de l'islamisme antirépublicain et subversif doit également faire l'objet d'un traitement particulier. Au-delà d'une meilleure documentation et compréhension des ressorts de cette menace et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, il s'agit d'utiliser tout le spectre des outils administratifs et judiciaires à disposition pour la contrer.

[31] Ces menaces sont caractérisées par des acteurs de plus en plus jeunes, souvent sans lien avec la mouvance traditionnelle et radicalisés très rapidement sur internet, ainsi que par des individus souffrant de troubles psychologiques ou psychiatriques dont l'évaluation ne peut être effectuée par les seuls services de renseignement.

217. Face aux défis posés par l'immigration irrégulière, la France, en coordination avec l'Union européenne et ses autres partenaires, doit être en mesure de tarir les flux illégaux, exploités par des filières criminelles ou certains États, et de garantir la soutenabilité du système d'asile, destiné à assurer un accueil digne pour les demandeurs d'asile.

218. La lutte contre la criminalité organisée et les narcotrafics est également une priorité de la Nation. Elle doit y consacrer tous les moyens nécessaires.

219. L'État préparera la Nation à une France à +4 degrés d'ici à la fin du siècle. Les conséquences sur l'aménagement du territoire, les rendements agricoles, la diversité des espèces et des essences, l'augmentation massive de la prévalence des catastrophes naturelles, seront anticipées et irrigueront l'ensemble de l'action publique. Au-delà des mesures à maintenir et à développer en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique, chaque politique publique devra systématiquement inclure un horizon temporel à +30/+50 ans, afin d'assurer la pérennité et donc l'utilité à long terme des efforts consentis.

220. L'État sera en mesure de faire à face à toute crise sanitaire majeure, notamment au risque pandémique. À ce titre, il renforcera son autonomie d'approvisionnement en produits de santé.

221. La réponse à la menace d'un événement nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC) sur le territoire national demeurera une priorité de l'État. Elle repose sur des connaissances communes, l'interopérabilité des moyens et des procédés, et le maillage territorial.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Une économie qui se prépare à la guerre

222. À l'horizon 2030, l'économie et les capacités industrielles françaises répondent aux besoins des armées et des forces de sécurité intérieure pour faire face à une guerre majeure extraterritoriale et à ses conséquences sur le territoire national. L'outil industriel est résilient et l'approvisionnement en ressources et en énergie est suffisamment diversifié et robuste. L'État s'est doté de compétences et de moyens techniques qui lui permettent de développer certaines capacités en interne. L'innovation poussée par les entreprises de taille intermédiaire (ETI), PME et *start-up*s est pleinement intégrée dans la démarche capacitaire. La maîtrise technologique et les capacités de production permettent de soutenir dans la durée les partenaires de la France, y compris ceux en situation de guerre. Dans un contexte de « brouillard de guerre économique », la soutenabilité budgétaire et la souveraineté financière françaises sont renforcées, notamment grâce à une réduction de la dette publique.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

223. Depuis 2022, la France a créé les conditions pour soutenir les innovations, faciliter les acquisitions réactives et augmenter les cadences de production d'équipements de défense ou de sécurité (radars, missiles Aster et Mistral, canons Caesar, Rafale, etc.). Outre la démarche de simplification dans la conduite des opérations d'armement, ceci s'est concrétisé par la remédiation des goulets d'étranglement dans la chaîne de production, la sécurisation de certains stocks de matières premières, de composants, de produits semi-finis et leurs pièces de rechange, ainsi que la préparation des réquisitions de personnes et de biens et de la priorisation des productions, dans le cadre de la loi de programmation militaire 2024-2030.

224. Le soutien de l'État aux industriels de défense a été confirmé par une politique d'investissement volontariste, des nouveaux dispositifs renforçant leur sécurité, des outils (campus OSINT[32]) visant à anticiper les évolutions du marché et les manœuvres concurrentes, des mesures de soutien locales et régionales ainsi que des actions auprès de l'Union européenne et de l'OTAN. L'effort financier et les perspectives de commandes globales prévus dans le cadre de la LPM ont donné davantage de visibilité sur les futurs programmes d'armement (systèmes, munitions et soutien). Certains industriels ont adapté leurs cycles de production et planifié des investissements sur le long terme dans les outils de production.

225. L'effort de réduction de certaines dépendances a conduit à la relocalisation d'une dizaine de chaînes de production sensibles sur le territoire national comme les explosifs propulsifs pour gros calibres chez Eurenco à Bergerac ou la filière de soudage d'aciers spéciaux chez Selectarc à Belfort.

226. Le ministère des armées a également mis en place des mesures de soutien des industriels de la défense aux niveaux local (diagnostic de performance industrielle), régional (conventions, attachés

[32] *Open Source Intelligence* : renseignement en source ouverte.

d'industrie de défense en région – AIDER), national (dispositifs « accélérateurs défense » en partenariat avec Bpifrance).

227. Dans le domaine des compétences, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des armées, en lien avec les acteurs des territoires, ont mis en place des dispositifs pour constituer des viviers de personnes qualifiées et répondre aux besoins en savoir-faire critiques aussi bien pour l'industrie de défense que pour la recherche (financement de thèses et de projets de recherche, de partenariats et d'organismes de recherche).

228. La création de la réserve industrielle de défense a permis de recruter les premiers réservistes avec des compétences ciblées, à même de renforcer les industriels de la BITD ou la direction générale de l'armement (DGA) en cas de crise.

229. L'État s'est organisé pour mieux détecter et soutenir l'innovation, notamment à travers des outils financiers pour soutenir les entreprises innovantes qui participent à l'autonomie stratégique française : Definvest, fonds innovation défense, *French Tech* Souveraineté.

230. Enfin, la France a diversifié ses leviers de financement des entreprises de défense, constituant notamment un réseau d'acteurs économiques susceptibles d'investir dans la BITD et d'accompagner des projets de levées de fonds au profit d'entreprises du secteur. Des actions ont également été menées auprès d'organismes européens (autorité des marchés financiers européenne, banque européenne d'investissement) pour supprimer les verrous empêchant les entreprises de la BITD d'accéder aux financements privés ou publics à l'échelle européenne (exclusion défense).

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

2.1 Renforcer l'aptitude de l'industrie à répondre aux besoins de défense et de sécurité

231. Le secteur de l'industrie, dont la BITD, doit être en mesure de répondre au besoin de production rapide, agile et en masse tout en maintenant la capacité à garantir dans la durée la production de systèmes complexes. Pour cela, la réduction des vulnérabilités de production (goulets d'étranglement, approvisionnement, sécurité et disponibilité énergétique) doit être poursuivie. La résilience des chaînes de sous-traitance doit être garantie, y compris par le recours à des entreprises européennes quand cela est possible. La recherche de mesures visant à gagner sur les coûts, les délais et les cadences de production doit être poursuivie en lien avec les acteurs industriels, en envisageant, au besoin, le recours à des méthodes de production du secteur civil.

232. En miroir, le ministère des armées doit identifier les réductions de performances acceptables pour gagner sur les coûts et les délais de production. L'application des normes et règlements doit pouvoir être modulée selon le contexte.

233. L'effort dans le domaine des compétences et des capacités industrielles nationales doit être ajusté en fonction du niveau de souveraineté attendu pour les systèmes d'armes (indépendance, dépendance partielle, recours à des marchés étrangers). Les capacités nationales de conception, de production et de maintien en condition opérationnelle (MCO) doivent être dimensionnées en conséquence.

234. Dans le même temps, la structuration de la base industrielle et technologique de sécurité (BITS) par le ministère de l'intérieur devra être soutenue.

235. Le soutien dans la durée des armées et des forces de sécurité intérieure reposera sur un maillage adapté de prestataires de services, fournisseurs et industriels sur le territoire national pour répondre à tous les besoins hors armement.

236. En cohérence avec cette stratégie de souveraineté industrielle, dès que cela est possible, le recours au meilleur industriel européen du secteur doit être recherché dans une logique de performance, d'efficacité et de réduction des coûts. La préférence européenne, et notamment les retombées financières, doivent ainsi pouvoir profiter à l'ensemble des pays membres de l'Union européenne,

à la structuration de son écosystème et plus largement aux industries européennes duales.

2.2 Améliorer la sécurité économique, cyber et physique des entreprises de la BITD et de la filière des industries de sécurité

237. La sécurité économique, physique et cyber des entreprises de la BITD et de la filière des industries de sécurité doit être assurée pour protéger le patrimoine intellectuel et les moyens de production.

238. Le dispositif interministériel de sécurité économique, rénové depuis 2019, sera particulièrement mobilisé pour détecter et traiter les menaces pesant sur les entreprises concourant à l'effort de défense. Les entreprises de la BITD, les PME, ETI et *start-ups* prometteuses du fait de savoir-faire innovants pourront être plus systématiquement invitées à recourir à la loi du 26 juillet 1968, dite de blocage, pour contrer des demandes d'informations, voire des audits intrusifs. La santé économique et la régulation des investissements étrangers dans les entreprises de la BITD feront l'objet d'une vigilance particulière.

239. Sur le plan de la cybersécurité et de la protection physique, les entreprises de défense seront engagées par des clauses contractuelles pour s'assurer de leur maturité dans ces domaines. En parallèle, les ETI, PME et *start-ups* seront accompagnées dans l'adaptation de leurs structures grâce à des dispositifs de diagnostics et de remédiation fournis par la DGA.

240. Enfin, la France doit mettre à profit les financements européens sur le court et long terme (ASAP, EDIRPA, EDIP[33], FEDEF[34], etc.) et favoriser l'émergence de nouveaux leviers intégrant pleinement la préférence et l'autonomie stratégique européennes.

2.3 Insuffler un « faire autrement »

241. Les procédures d'achat doivent continuer à évoluer pour répondre aux exigences d'agilité, d'acquisitions rapides et d'« urgences innovation » au profit des armées. Elles doivent, entre autres, permettre des achats « sur étagère » ou faciliter le passage à l'échelle, en privilégiant les sources européennes. Un effort particulier sera réalisé sur les capacités innovantes, à coût maîtrisé, à cycle de production court afin qu'elles soient rapidement intégrées ou déployées en appui des systèmes d'armes plus classiques (drones à bas coûts par exemple).

242. Des travaux de simplification administrative doivent également être portés par le ministère des armées pour accélérer la mise en service d'équipements. Ils doivent porter sur l'expression de besoin (identification de réductions de performances acceptables pour gagner sur les coûts et les délais de production), la définition des normes applicables (navigabilité des aéronefs, sécurité des munitions, mobilité militaire, etc.) et l'adaptation des opérations de vérification de production des équipements militaires.

243. Capter l'innovation implique également que l'État renforce sa capacité à identifier et à évaluer les entreprises qui proposent des solutions disruptives, à l'instar de ce qui est réalisé dans le cadre du « pacte drones aériens de défense ». Une attention particulière sera portée sur les PME, ETI et *start-ups* françaises et européennes, également extérieures à la défense. Le suivi de la BITS par le ministère de l'intérieur, aujourd'hui encore embryonnaire, devra s'articuler pleinement avec celui de la BITD par le ministère des armées.

244. Enfin, la maîtrise de certaines compétences critiques est impérative (numérique, intelligence artificielle, cyberdéfense, renseignement, guerre électromagnétique, dissuasion, quantique, drones) pour être en capacité de choisir entre le « faire » et le « faire faire » et au besoin répondre à des cas d'usages spécifiques. Une mise à profit de compétences et capacités étatiques doit être recherchée pour développer les briques technologiques afférentes, en fonction des contraintes de coûts, de criticité, de rapidité et de confidentialité.

---

[33] *European Defense Industry Programme.*

[34] Fonds Européen de Défense (FEDEF).

2.4 Améliorer le financement des entreprises de défense et de sécurité, préparer les « finances de guerre »

245. Les investisseurs, publics et privés, institutionnels (Bpifrance, caisse des dépôts et consignations, banque européenne d'investissements – BEI) et particuliers seront mobilisés au profit du financement des entreprises de défense pour notamment soutenir et favoriser l'émergence de PME, d'ETI et de *start-ups* performantes au sein de la BITD et de la BITS.

246. En particulier, l'État doit s'assurer que les politiques internes des banques et des assurances n'aillent pas au-delà des exclusions réglementaires. De même, la France doit mener les actions pour créer les conditions favorables (visibilité stratégique, acculturation, animation d'un dialogue de place) aux investissements dans la BITD, notamment en s'assurant que les règles ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) ne dissuadent pas les investisseurs de financer les entreprises de la BITD.

247. Enfin, le ministère des armées s'appuiera sur des financements innovants pour favoriser l'émergence de technologies de rupture.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

Une résilience cyber de premier rang

248. L'ambition française reste d'avoir une résilience[35] cyber qui place la France de façon pérenne dans le premier cercle des puissances cyber.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

249. La gouvernance cybersécuritaire de la France a été organisée autour de trois missions. L'État défend la Nation, se sécurise et protège la Nation. Dans ce cadre rénové, le centre de coordination des crises cyber (C4) conduit, au niveau technique, des travaux de connaissance, de détection, de caractérisation et d'imputation des attaques grâce à une coordination opérationnelle entre l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), le commandement de la cyberdéfense (COMCYBER), la direction générale de l'armement (DGA), la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) et la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Dans son format stratégique incluant le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, il propose aux autorités politiques des stratégies de réponse complètes.

250. La France s'est également dotée d'une nouvelle stratégie nationale de cybersécurité, validée en novembre 2024, qui sera publiée en 2025.

251. Les évolutions majeures, mises en œuvre à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ont permis d'éprouver avec succès la validité du modèle français de cyberdéfense. Ce succès collectif a réuni autour de l'ANSSI les acteurs privés de la cyberdéfense, avec le concours des forces du ministère des armées et du ministère de l'intérieur, pour palier tout risque de dépassement capacitaire.

252. Pour répondre à une menace devenue systémique, la France a également renforcé le pilotage de sa sécurité numérique. Cela s'est d'abord matérialisé par la rénovation de la gouvernance de la sécurité des systèmes d'information de l'État.

253. En outre, le déploiement de centres de réponse aux incidents (CSIRT[36]) au sein des ministères, dans les secteurs économiques et les territoires s'est concrétisé et se poursuit : l'InterCERT France, qui réunit la plupart des CSIRT français, s'est renforcé durant cette période ; un nouveau dispositif d'accompagnement grand public, le « 17Cyber » a été déployé pour les victimes de cyberattaques.

254. Enfin, le renforcement du dispositif national de cyberdéfense a été complété selon trois axes d'efforts :

- des investissements pour élever le niveau de cybersécurité d'acteurs particulièrement vulnérables (collectivités territoriales, établissements publics, et PME) ou de secteurs critiques (hôpitaux, énergie, etc.) ;

[35] La résilience se définit comme la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeure, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement, ou à tout le moins dans un mode socialement acceptable. Elle concerne non seulement les pouvoirs publics, mais encore les acteurs économiques et la société civile tout entière.

[36] *Computer Security Incident Response Team.*

- des actions de politique publique de cybersécurité avec les acteurs de l'administration déconcentrée dont les collectivités territoriales ;
- le déploiement d'une offre privée de services et de produits de cybersécurité, au travers de sa politique de certification ou de qualification et des investissements France 2030.

255. Cela s'est également traduit par l'opérationnalisation du centre de coordination des crises cyber et l'attribution de cyberattaques à la Russie (attribution collective dans le cadre de l'Union européenne des cyberattaques contre VIA-SAT en 2022, contre le SPD allemand en 2024 et première attribution publique nationale en 2025 de plusieurs cyberattaques contre des intérêts français au mode opératoire ATP28, lié au service de renseignement militaire russe – GRU – en 2025).

256. La France s'est aussi dotée d'une politique d'investissements pour accélérer les volets formation, recherche et innovation en cybersécurité. Elle s'appuie notamment sur un programme de recherche copiloté par l'institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le centre national de la recherche scientifique (CNRS), et un programme de transfert au Campus Cyber opéré par l'INRIA.

257. Une première stratégie ministérielle de lutte contre la cybercriminalité a été mise en œuvre par le ministère de l'intérieur afin de renforcer l'action des forces de sécurité intérieure. Le ministère de la justice a renforcé ses moyens de lutte et de traitement du contentieux en matière de cybercriminalité.

258. Avec la loi de programmation militaire 2024-2030, la France s'est également dotée de nouvelles capacités opérationnelles de cyberdéfense avancées.

259. Les efforts ont également porté sur la maîtrise des technologies critiques. La France a poursuivi ses investissements dans la LPM 2024-2030, afin de conserver une maîtrise souveraine des technologies critiques pour la cybersécurité. Cela s'est traduit par des investissements dans des produits visant à protéger les informations les plus sensibles de l'État.

260. Cela s'est également traduit par la poursuite des travaux sur la sécurisation de technologies numériques les plus structurantes. L'inauguration début 2025 de l'institut national de sécurité et d'évaluation de l'intelligence artificielle[37] (INESIA) en est un exemple.

261. Des actions ont été menées pour permettre à la France de demeurer moteur de la cybersécurité européenne et internationale. Depuis 2022, la France a soutenu l'adoption du règlement sur la résilience cyber (CRA[38]) de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS 2). Elle accompagne également la protection des institutions européennes. Elle soutient par ailleurs la mise en œuvre des mécanismes de solidarité, telle la réserve, composée de prestataires privés. La France a également contribué à la conception du premier schéma européen de certification qui apportera davantage de confiance et de transparence sur le niveau de sécurité des produits au sein du marché unique. De même, la France s'est pleinement engagée dans les réseaux de coopération européens et internationaux (CSIRT *Network*, CyCLONe[39], IWWN[40]).

262. La résilience cyber de la France dépend aussi de celle de ses partenaires ainsi que de la sécurité et de la stabilité du cyberespace dans son ensemble. Dans cette perspective, la France a soutenu le développement des capacités dans les Balkans (centre de capacités cyber des Balkans occidentaux inauguré en décembre 2024), en Afrique (école nationale à vocation régionale à Dakar) et de l'Ukraine (notamment dans le cadre du Mécanisme de Tallinn).

---

[37] Copiloté par le SGDSN et la DGE, il réunit l'INRIA, l'ANSSI, le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) et le pôle d'expertise de la régulation numérique (PEReN).

[38] Déclinaison de la stratégie de cybersécurité de l'UE de 2020, le *Cyber Resilience Act* (CRA) vise à renforcer la cybersécurité des produits numériques mis sur le marché européen en imposant des exigences strictes à l'ensemble des fournisseurs de produits et de services numériques.

[39] Le réseau de coopération CyCLONe fédère les autorités des 27 États membres en charge de la gestion des crises et/ou de la politique en matière de cyberespace.

[40] *International Watch and Warning Network.*

263. En tant que puissance responsable, la France a poursuivi son action engagée depuis 2020 dans la refonte de l'architecture cyber à l'ONU afin de pérenniser le cadre de négociation et de produire des résultats plus concrets. Elle est aussi à l'origine de l'initiative internationale du processus de *Pall Mall* qui vise à lutter contre la prolifération et l'usage irresponsable des capacités cyber intrusives disponibles sur le marché.

264. L'État a également accompagné la sensibilisation et la montée en compétences de la Nation face au risque cyber. Dans ce cadre, un observatoire des métiers de la cybersécurité a été créé et un programme regroupant les parties prenantes a été lancé autour du campus cyber. Des initiatives pour sensibiliser les collégiens et lycéens aux enjeux cyber ont également été mises en œuvre.

265. Enfin, plusieurs exercices de dimension nationale ou internationale ont été conduits afin de diffuser une culture de gestion de crise au profit d'un large spectre d'acteurs (exercices REMPAR22 et JOP23).

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

266. Issues de la stratégie nationale de cybersécurité validée en conseil de défense et de sécurité nationale le 27 novembre 2024, les nouvelles mesures proposées visent à accélérer sa mise en œuvre pour avoir une des meilleures résiliences cyber à l'horizon 2030.

2.1 Faire de la France le plus grand vivier de talents cyber d'Europe

267. Face à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la cybersécurité, la France doit investir massivement pour orienter vers ces métiers et soutenir les plans de formation et de reconversion, condition première de la réussite de l'ambition portée en termes de résilience cyber.

2.2 Renforcer la résilience cyber de la Nation

268. La France doit mettre en œuvre un plan ambitieux pour élever le niveau général de cybersécurité, dont celui du socle informatique de l'État, et entraîner la Nation à réagir aux crises cyber.

269. Ce plan reposera sur la poursuite de programmes ciblés d'accompagnement à la cybersécurité. Dans la continuité des programmes engagés, la mise en œuvre de la directive NIS 2 doit être accompagnée par des financements d'amorçage au profit des secteurs[41] et des acteurs les plus vulnérables et les plus critiques pour le fonctionnement de la Nation. Les CSIRT devront être pérennisés et renforcés.

270. Il est également indispensable de mettre en œuvre un programme de prévention en matière de cybersécurité.

2.3 Entraver l'expansion de la cybermenace

271. La France renforcera sa capacité à anticiper les menaces cyber et à les entraver pour augmenter significativement le coût pour les attaquants.

272. Pour garantir sa capacité à détecter, prévenir et entraver les cyberattaques, le partage d'informations techniques sur les menaces sera augmenté. Il associera en particulier les OIV, les prestataires de cybersécurité et les opérateurs de télécommunications, en s'appuyant sur les réseaux de CSIRT.

273. Le développement des capacités humaines, techniques et juridiques, de réponse à la cybercriminalité sera poursuivi. Il s'inscrira dans un cadre de coordination nationale et de coopération internationale renforcées.

[41] 18 secteurs stratégiques ont été identifiés dans la directive NIS 2.

274. La France pourra accroître l'utilisation de ses capacités cyber offensives de renseignement et d'entrave dans le strict respect du droit international.

275. Enfin, la posture cyber nationale sera renforcée pour intégrer l'hypothèse d'un affrontement majeur en Europe.

2.4 Garder la maîtrise de la sécurité de nos fondements numériques

276. Pour assurer sa résilience cyber, la France doit maîtriser les technologies critiques et les capacités d'évaluation des produits et services. Elle soutiendra à cet effet la consolidation au niveau européen d'acteurs industriels de premier rang mondial. Elle doit également identifier ses dépendances et vulnérabilités technologiques majeures, aussi bien pour l'État que pour l'économie, et développer un plan de remédiation réaliste et progressif afin de maîtriser durablement sa souveraineté et sa résilience numérique.

277. La France poursuivra notamment ses investissements pour développer les nouvelles gammes de produits de sécurité numérique, en particulier des équipements de chiffrement, répondant aux besoins régaliens de l'État et de l'Union européenne.

278. Elle soutiendra par ailleurs le développement d'une offre de cybersécurité accessible au plus grand nombre.

279. En parallèle de la directive NIS 2, la mise en œuvre du CRA doit permettre de généraliser à l'ensemble des produits numériques l'exigence d'hygiène numérique.

280. La France développera l'action de l'INESIA, pour renforcer ses capacités en faveur de la cybersécurité de l'IA.

281. Enfin, la France mettra aussi en œuvre un plan de transition vers la cryptographie post-quantique, qu'elle soutiendra par ailleurs au niveau européen.

2.5 Soutenir la sécurité et la stabilité du cyberespace en Europe et à l'international

282. La France confirmera son statut de puissance cyber responsable, coopérative et solidaire, en renforçant ses capacités de coopération et d'influence.

283. Elle agit dans le cyberespace sur la base d'une grammaire stratégique cyber propre et dans le respect du droit international Elle inscrira le plus largement possible son action dans un cadre multilatéral et poursuivra notamment la promotion de son initiative de réforme de la gouvernance de l'ONU en matière de cybersécurité dans le but d'opérationnaliser les engagements pris au titre des normes de comportement responsables agréées en 2025. Elle poursuivra également son action engagée dans le cadre du processus de *Pall Mall*. Dans le domaine du numérique en particulier, la France poursuivra les discussions internationales sur le nexus IA-cyber en s'appuyant sur les recommandations du comité éthique de la défense.

284. Il est également nécessaire d'agir en allié et partenaire fiable dans le cyberespace, au service de l'autonomie stratégique de l'Union européenne et au sein de l'OTAN. Dans l'ensemble de ses partenariats, la France promouvra une approche pragmatique afin d'augmenter le niveau global de sécurité. Elle mobilisera ses moyens pour assister sur les plans structurel et opérationnel les partenaires qui en expriment le besoin, sur le modèle de l'école nationale à vocation régionale (ENVR) « capacités cyber » dans les Balkans occidentaux, mais aussi dans le cadre bilatéral.

285. Enfin, la France appuiera la montée en puissance de la défense européenne et de la capacité cyber de l'OTAN.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5

La France, allié fiable dans l'espace euro-atlantique

286. En 2030, la France joue un rôle incontournable au profit de la défense de l'Europe, en particulier face à la Russie, dans le cadre d'un pilier européen renforcé et rééquilibré de l'Alliance atlantique, grâce au réveil stratégique des Européens et aux nouveaux instruments à leur disposition dans le domaine de la défense.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

287. Depuis 2022, la France a cherché à renforcer le pilier européen[42] de l'OTAN, avec ses partenaires européens, afin de répondre aux menaces que fait peser la Russie.

288. Dans le même temps, la France et les États-Unis ont maintenu un très haut niveau de coopération en particulier sur les crises internationales. La visite d'État de juin 2024, précédée par les commémorations du 80e anniversaire du débarquement de Normandie a donné lieu à deux déclarations conjointes, l'une sur le soutien à l'Ukraine et l'autre sur le renforcement de la coopération bilatérale.

289. La France, un des moteurs de la coopération entre l'OTAN et l'Union européenne, a continué de plaider pour le renouvellement du dialogue aux niveaux technique et politique entre les deux organisations et pour une meilleure synergie et complémentarité au sein de l'architecture de sécurité et de défense européenne.

290. La contribution accrue de la France à la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance a renforcé sa place d'allié fiable qui s'engage au profit de la sécurité de ses partenaires européens les plus exposés à la menace russe. Cette contribution s'est matérialisée dans les milieux terrestre (en Roumanie et en Estonie), maritime (de la Baltique à la Méditerranée) et aérien (police du ciel dans les pays baltes).

291. Par ailleurs, les efforts pour promouvoir le rôle propre de la dissuasion nucléaire française, autonome de celle de l'Alliance, ont été poursuivis. La France a renforcé la pédagogie sur sa contribution à la dissuasion globale de l'OTAN, et cherché à mieux faire comprendre ses positions quant à un équilibre crédible entre nucléaire, conventionnel, et défense anti-missile dans la posture de l'Alliance.

292. La France a dans le même temps démontré sa solidarité et sa fiabilité à travers son engagement sur le flanc sud de l'Alliance en prenant pour la première fois le commandement de la mission de l'OTAN en Irak.

293. La hausse des budgets de défense prévus par la loi de programmation militaire 2024-2030 a notamment permis d'atteindre l'objectif de porter l'effort national de défense à 2 % du produit

[42] Le pilier européen de l'OTAN désigne l'ensemble des capacités et des approches communes (ou définies conjointement) qui permettent aux pays européens membres de l'OTAN de remplir leurs obligations en tant qu'alliés et, en même temps, d'agir conjointement par eux-mêmes pour leur défense.

intérieur brut (PIB) en 2024 et pour les années suivantes. Cet effort significatif a démontré l'investissement français dans l'Alliance et le respect de ses engagements.

294. S'inscrivant dans un axe de travail majeur de l'OTAN, le renforcement de l'interopérabilité et la refonte des procédures de normalisation des équipements de défense ont été soutenus tout en veillant à conserver la place centrale des États dans le processus de décision.

295. Dans le domaine des ressources humaines, une politique volontariste a été menée, pour améliorer le taux français d'armement des postes, notamment au sein de la NATO *Command Structure*, mais aussi au sein du secrétariat et de l'état-major international, pour prendre pleinement part aux décisions de l'Alliance.

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

2.1 Entretenir le lien transatlantique avec exigence et réalisme

296. La France continuera de porter la logique d'un partage équilibré du fardeau de la sécurité de l'Europe sur la base d'une autonomie stratégique européenne réelle et de la base industrielle de défense européenne.

297. La France poursuivra le dialogue avec les États-Unis autour d'intérêts communs en défendant les cadres d'action établis et la contribution européenne à la sécurité du continent européen, dans le prolongement de l'agenda porté depuis 2017 de renforcement de l'autonomie stratégique et de la défense européenne.

2.2 Être moteur du renforcement du pilier européen de l'OTAN

298. La France, membre fondateur de l'OTAN, sera un moteur d'un pilier européen fort et crédible de l'Alliance. Le renforcement de celui-ci, avec le concours des institutions européennes et des États européens, est indispensable afin de pallier les effets d'un moindre engagement américain tout en préservant la sécurité du continent. Avec les Européens, notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Pologne, l'Italie, les États baltes et les pays nordiques (Finlande, Norvège et Suède), elle continuera à donner corps à ce pilier en incarnant la capacité des Européens à agir pour la défense de la zone euro-atlantique, au profit de la paix sur le continent, y compris de manière autonome si nécessaire. Le renforcement de l'engagement français au sein de l'Alliance, et plus largement des nations européennes, en est une condition essentielle. La meilleure prise en charge par les Européens de la sécurité de leur continent doit faire l'objet d'une feuille de route ambitieuse pour garantir la résilience de l'Alliance et de l'Union européenne face à la Russie, avec une aide plus limitée de Washington.

299. À ce titre, les Européens doivent se doter de capacités critiques (défense anti-missile, capacités de frappe dans la profondeur, suppression de la défense aérienne adverse, facilitateurs stratégiques[43], alerte avancée, commandement et contrôle – C2) pour mener en propre un engagement de haute intensité en Europe et au sein de l'OTAN.

300. Le pilier européen s'incarnera aussi par une articulation renforcée des efforts européens avec les besoins identifiés à l'OTAN. Il s'agit d'atteindre une compréhension commune et d'améliorer l'efficience des investissements. Le renforcement de ce pilier demandera également une meilleure intégration des capacités opérationnelles et de soutien pour la défense du territoire européen. Enfin, les efforts entrepris par les États membres et l'Union européenne (financements dédiés en soutien à l'Ukraine, à la défense, EDIP, opérations et missions de la politique de sécurité et de défense commune – PSDC, Livre blanc sur le futur de la défense européenne, projets phares CDP[44]), et dans des formats *ad hoc* (ELSA) devront être reconnus et encouragés. Ils contribuent au

[43] En particulier dans le domaine spatial, du ravitaillement en vol et celui du transport aérien stratégique et tactique.

[44] *Capability development priorities.*

renforcement durable de la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance. En matière d'industrie de défense et d'acquisition de capacités, le renforcement du pilier européen passera par une sensibilisation des partenaires européens aux freins que constituent les différentes réglementations extraterritoriales et par un dialogue adapté avec les pays extérieurs concernés.

301. La France contribuera également à la préservation de la cohésion de l'Alliance. À cette fin, les efforts positifs menés pour impulser une mobilisation des nations européennes autour d'intérêts communs doivent être soutenus. L'arrivée de nouveaux entrants (Suède, Finlande) apportant une réflexion stratégique propre constitue une opportunité. La dynamique suscitée par la coalition des volontaires sur le soutien à l'Ukraine et plus largement sur les intérêts stratégiques des Européens doit être entretenue dans la durée.

302. Dans le domaine opérationnel, la France poursuivra le travail engagé pour la sincérisation des contributions alliées aux plans de défense de l'OTAN. Elle accompagnera par ailleurs, aux côtés de ses partenaires européens, l'augmentation de la réactivité de l'Alliance par sa contribution au NATO *Force Model* et aux composantes de son système d'alerte *Allied Reaction Force* (ARF), dont elle prendra le commandement des composantes Terre et Air en 2026 et Marine en 2027. Elle encouragera la multiplication d'exercices réalistes, multi-milieux et multi-champs.

303. Enfin, le dialogue renouvelé entre l'OTAN et l'Union européenne devra être mené dans le respect des mandats respectifs de ces organisations et en pleine transparence vis-à-vis des nations, en particulier dans les échanges d'informations.

2.3 Saisir les opportunités offertes par une expansion maîtrisée des besoins de l'Alliance

304. L'augmentation significative du besoin capacitaire doit être prise en compte. La crédibilité de la réponse française au défi nécessaire à la défense collective de l'Alliance dans un contexte stratégique en dégradation significative, impliquera une adaptation cohérente du volume des dépenses nationales dédiées à la défense. En parallèle, elle veillera à encadrer les financements et les investissements capacitaires communs pour garantir l'efficacité opérationnelle des dépenses. La France saisira les opportunités de solutions capacitaires *ad hoc*.

305. En matière d'innovation, il est nécessaire de soutenir les actions et initiatives du commandement suprême allié pour la transformation. L'inclusion des technologies innovantes dans les exercices et opérations de l'OTAN, et leur exploitation pour aider les nations à atteindre leurs cibles capacitaires et produire de la masse à un coût soutenable, constituent des orientations positives.

2.4 Ancrer la stratégie partenariale de l'OTAN dans le cadre de ses missions agréées

306. La relation avec l'Ukraine devra rester centrale dans la stratégie partenariale de l'OTAN en application de son mandat de la défense de la zone euro-atlantique. Il est nécessaire de préserver et de faire fructifier le dialogue avec l'Ukraine, et le traitement de la menace russe par l'OTAN.

307. Les partenariats de l'OTAN devront être soutenus en fonction des missions agréées.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6

La France, un des moteurs de l'autonomie stratégique européenne

308. La France, en 2030, a contribué à un réel changement d'échelle pour le renforcement des capacités européennes de défense dans les domaines technologiques, capacitaires, opérationnels et en termes de résilience de l'Europe, en particulier au plan énergétique, de façon à défendre ses intérêts et son modèle de façon autonome au besoin. Ce changement a permis une contribution concrète au renforcement de ses capacités de défense et de la sécurité du continent.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

309. Trois ans après la guerre d'agression illégale et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, la France figure parmi les premiers soutiens de Kyiv dans les domaines militaire et civil. Ce soutien a été formalisé par l'accord bilatéral de coopération et de sécurité signé le 16 février 2024 entre la France et l'Ukraine et le soutien de la France à la perspective d'adhésion de Kyiv à l'Union européenne. En parallèle, et afin que l'Union européenne soit capable d'assurer un soutien à l'Ukraine sur le long terme, la France a œuvré au renforcement de la souveraineté et la défense européenne, tirant notamment parti de sa triple appartenance à l'Union européenne, à l'OTAN et au CSNU. La promotion de l'agenda en faveur de l'autonomie stratégique et l'approfondissement de ses partenariats de sécurité et de défense, ainsi que le développement des coopérations capacitaires et industrielles (en particulier avec l'Allemagne, le Royaume-Uni, et la Pologne) y ont contribué.

310. La prise de conscience du besoin d'une responsabilité accrue des Européens dans leur sécurité s'est renforcée. Les Européens ont développé une compréhension commune des enjeux de sécurité du continent, irriguant une réflexion portée par les institutions. Les efforts en ce sens ont pu se concrétiser par une mobilisation politique accrue et l'adoption de différents mécanismes au profit d'une Europe davantage capable d'agir seule pour sa sécurité.

311. Dans une logique d'urgence, des instruments européens se sont ajoutés aux instruments existants : les règlements d'urgence ASAP, pour le soutien à l'Ukraine via le renforcement des capacités industrielles de production de munitions et de missiles, et EDIRPA, pour le soutien aux acquisitions conjointes des États membres. Dans la continuité de la stratégie industrielle de défense (EDIS[45]), le règlement EDIP et le règlement SAFE[46] inscriront cette politique de soutien à l'industrie de défense dans le long terme. L'adoption de ces instruments et la mobilisation sans précédent du budget de l'Union européenne pour la défense du continent constituent des avancées majeures et décisives dans la prise en main par les Européens de leurs responsabilités stratégiques pour la défense et la sécurité du continent.

[45] *European Defense Industrial Strategy.*

[46] *Security Action for Europe.*

312. L'Union européenne a joué un rôle clef dans le soutien militaire à l'Ukraine *via* la facilité européenne pour la paix (FEP), le prêt ERA[47] remboursé par les intérêts d'avoirs russes et la mission de formation des armées ukrainiennes EUMAM. De manière inédite, la FEP a été massivement mobilisée pour fournir de l'équipement militaire à l'Ukraine, dont du matériel létal.

313. La FEP a également permis d'appuyer d'autres partenaires dans le voisinage de l'Union européenne, en Afrique ou au Moyen-Orient.

314. S'agissant des missions et opérations de PSDC, la France a œuvré, en coordination avec ses partenaires, à leur plus grande réactivité et flexibilité, contribuant à faire de l'Union européenne un pourvoyeur de sécurité à l'échelle mondiale (création de la mission d'assistance militaire de l'UE en soutien à l'Ukraine – EUMAM, de la mission de l'UE en Arménie – EUM, en Moldavie – EUPM, et EUSDI dans le Golfe de Guinée ; opération maritime ASPIDES face à des menaces de plus haute intensité).

315. Dans le contexte de la guerre d'agression russe en Ukraine, la France a accru son investissement dans les Balkans occidentaux et soutenu les progrès des processus d'adhésion de l'Union européenne de ces pays. Le dialogue s'est intensifié aux niveaux politique et militaire, y compris avec les trois pays de la région alliés dans le cadre de l'OTAN. La France a renforcé ses engagements en opérations et en matière de capacités nationales de renseignement, notamment en opérant un réinvestissement au sein de la force pour le Kosovo (KFOR), et en assumant le commandement stratégique de la mission EUFOR Althea, présente en Bosnie-Herzégovine.

316. Par ailleurs, la France a soutenu depuis 2022 plusieurs initiatives qui participent au renforcement de la résilience européenne et au développement d'outils pour faire face aux stratégies hybrides des compétiteurs.

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

2.1 Fédérer autour d'une prise de responsabilités accrue des européens dans la sécurité du continent et contribuer à une Europe unie et crédible

317. Face aux défis sur le continent européen et ailleurs, la France prend pleinement sa part de responsabilité et cherche à favoriser l'unité et la solidarité des Européens quels que soient les scénarios d'évolution de la politique américaine vis-à-vis de l'Europe. Elle le fait à la fois par des investissements majeurs dans les capacités et technologies de défense clefs pour la souveraineté européenne et en favorisant les coopérations équilibrées et ambitieuses avec ses principaux partenaires, actant le principe de dépendances mutuelles agréées. Les partenariats bilatéraux doivent, à cet égard, servir l'objectif d'autonomie stratégique, le renforcement de l'Europe de la défense sur le long terme, et contribuer à incarner et renforcer le pilier européen de l'OTAN.

318. Il est nécessaire de continuer à travailler avec les partenaires à la convergence de vues entre Européens dans l'appréciation des situations et les implications stratégiques pour l'Europe, ceux-ci ayant des cultures stratégiques ou des priorités politiques différentes.

319. Au sein de l'Union européenne, le lien franco-allemand joue un rôle primordial. Le partenariat avec le Royaume-Uni présente un caractère toujours plus stratégique.

320. Le travail d'approfondissement du partenariat franco-allemand en matière de défense sera poursuivi dans l'esprit du traité d'Aix-la-Chapelle. La définition d'une vision commune ambitieuse de la défense européenne sur le long terme est une priorité. La France et l'Allemagne contribueront conjointement au renforcement de l'intégration et de la capacité d'action de l'Europe et de sa capacité de défense.

321. La modernisation du partenariat bilatéral avec le Royaume-Uni (*Lancaster House*) doit également être finalisée. Cette relation structurante doit être entretenue et développée.

[47] *Extraordinary Revenue Acceleration.*

322. L'Italie et l'Espagne sont des partenaires clefs, tant sur les théâtres d'opérations (notamment en Méditerranée), qu'en termes de coopérations capacitaires et industrielles.

323. La France approfondira la dynamique de partenariat avec la Pologne à titre bilatéral (traité de Nancy) et dans le cadre du format Weimar.

324. La France consolidera par ailleurs plusieurs de ses autres partenariats stratégiques et capacitaires (Grèce, Croatie, Belgique, Portugal), au service d'une vision partagée.

325. Avec les États baltes et avec les pays nordiques (notamment Finlande, Suède, Danemark et Norvège) plus particulièrement concernés par l'accroissement de la menace que fait peser la Russie, la France s'attachera à développer des initiatives communes concrètes au profit de la défense européenne.

326. La France doit en outre continuer de développer et d'affiner l'approche partenariale de l'Union européenne. Elle accompagne le renforcement des relations de défense de l'Union européenne avec les pays de son voisinage oriental, du Caucase du Sud et des Balkans, notamment pour ceux qui sont candidats à l'Union européenne, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Indopacifique et, s'agissant des États-Unis, de la mise en œuvre de relations équilibrées soutenues par des dialogues nourris et réguliers sur la défense et la sécurité. La coopération entre l'Union européenne et l'OTAN demeure par ailleurs primordiale.

327. La France poursuivra ses efforts pour donner corps au pilier européen de l'OTAN et œuvrera à l'établissement d'une feuille de route ambitieuse pour garantir la capacité de dissuasion et de défense de l'Alliance et la résilience de l'Union européenne face à la Russie, quel que soit l'engagement de Washington.

328. Le soutien à l'Ukraine reste un enjeu majeur de sécurité de long terme pour les Européens. L'accélération de l'assistance militaire par la fourniture d'équipements et un dispositif de formation adapté aux besoins ukrainiens sont cruciaux. À plus long terme, le soutien à la BITD ukrainienne doit se poursuivre et s'amplifier. La cohésion des Européens est essentielle pour atteindre ces objectifs.

329. La stabilité et la sécurité des Balkans demeurera un enjeu d'attention pour la sécurité du continent européen, au regard des foyers de tension persistants (Bosnie-Herzégovine, Serbie, Kosovo) et des différends bilatéraux.

2.2 Poursuivre le renforcement des capacités européennes de défense

330. L'Union européenne doit poursuivre le développement d'une BITDE autonome et souveraine selon un changement d'échelle décisif, *via* la priorisation des domaines capacitaires clefs repris dans le Livre blanc sur la défense européenne du 19 mars 2025. Cette priorisation doit s'accompagner du soutien aux industries et de l'agrégation de la demande des États membres en vue de renforcer la compétitivité et la résilience de cette BITDE ainsi que de financements européens adaptés. Les initiatives de l'Union européenne doivent inscrire ce soutien dans une logique de long terme et soutenir la production d'équipements de défense européens, pour résorber les dépendances industrielles. Cette logique bénéficiera d'un effort de réduction des dépendances externes en matière d'énergie et d'approvisionnement.

331. Afin de financer le changement d'échelle de la défense européenne, la France soutient de nouveaux financements européens (plan *Readiness 2030* par exemple). La mise à niveau du dispositif national est nécessaire pour saisir ces opportunités. Par ailleurs la France œuvre pour la mobilisation de l'investissement public (*via* la banque européenne d'investissement) vers une plus grande ouverture au secteur de la défense dans sa politique de prêts, ainsi que de l'épargne privée.

332. Il importe de disposer de critères d'éligibilité encadrés pour renforcer une industrie européenne toujours plus souveraine et autonome, libre de concevoir, modifier et produire sans restriction en ancrant le réflexe de préférence européenne.

333. La France doit soutenir le développement conjoint entre Européens de capacités de défense, en cohérence avec les besoins opérationnels des armées. L'émergence de champions européens, qui doit devenir la solution privilégiée en matière d'acquisition, doit également être soutenue. Ce développement de caractère transformationnel est essentiel pour l'avenir, et nécessitera des décisions courageuses, autour de cette notion de champion européen qui aboutira à des formes maîtrisées et acceptées de dépendances mutuelles au profit d'une réelle souveraineté européenne globale. Le rôle de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR), comme agence d'acquisition au profit de la coopération européenne, pourrait être renforcé à ce titre.

334. La France veillera à l'articulation cohérente entre les compétences européennes et celles des États, qui doivent rester au cœur des processus (contrôle export, renseignement, développement capacitaire, etc.).

335. Par ailleurs, l'agence européenne de défense (AED) sera valorisée. Elle occupe dans l'identification des domaines de coopération un rôle important en tant qu'enceinte intergouvernementale permettant de faire émerger des choix communs entre Européens.

2.3 Assurer la supériorité technologique européenne dans les domaines critiques

336. Au service de sa stratégie de montée en puissance technologique, la France s'appuiera en tant que de besoin sur la feuille de route européenne pour les technologies d'armement mentionnée dans le Livre blanc, et sur des coopérations avec ses partenaires européens.

337. Il est nécessaire de soutenir davantage les PME, ETI et *start-ups* françaises et européennes émergentes dans le domaine de la défense par des investissements et des achats. Cela nécessitera d'engager l'ensemble des acteurs concernés (industriels, entreprises de services du numérique, PME et ETI, *start-ups*, fonds de capital-risque) pour s'accorder sur des procédures adaptées aux acteurs de l'innovation). Il s'agira également d'intéresser les meilleures *start-ups* au développement d'applications à usage militaire et d'inciter le secteur bancaire et les fonds de capital-risque européens à lever les barrières au financement de l'innovation de défense. Ce renforcement massif du soutien européen à l'innovation de défense, par des méthodes agiles et duales, doit être un pilier majeur de notre stratégie de souveraineté européenne.

2.4 Renforcer les outils européens pour lutter contre les stratégies hybrides et développer la résilience européenne

338. La France contribuera, par son expertise en matière de résilience, au développement d'une culture commune européenne sur ce sujet, qu'il importe de mettre en valeur au niveau européen.

339. Elle soutiendra également les initiatives européennes qui contribuent au renforcement de la sensibilisation aux enjeux de sécurité nationale, tant dans le cadre de la culture de travail des institutions de l'Union européenne et dans l'ensemble des législations européennes, qu'auprès des citoyens et du secteur privé.

340. Dans le même temps, le soutien à un niveau élevé d'une ambition européenne pour lutter contre les stratégies hybrides doit être assuré.

2.5 Renforcer la capacité d'action européenne

341. La France soutiendra les initiatives relatives à l'opérationnalisation des clauses de solidarité des articles 42[48] du traité sur l'Union européenne (TUE) et 222 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

[48] Et notamment son septième alinéa.

342. L'Union européenne doit finaliser la montée en puissance de sa capacité de déploiement rapide afin d'être en mesure de répondre efficacement à des menaces imminentes ou réagir à une situation de crise en dehors de l'Union. Elle pourra intervenir à bref délai, y compris dans des environnements non permissifs, en s'appuyant sur des forces et des capacités critiques pré-identifiées. Pour ce faire, la France promeut une prise de décision plus rapide.

343. La France contribue également activement à la protection de l'espace aérien européen. Elle appuie à ce titre les efforts de l'Union européenne visant à se doter d'une stratégie pour la sécurité et la défense de celui-ci.

344. Enfin, l'initiative européenne d'intervention (IEI) contribue au développement d'une culture stratégique commune et d'une coopération renforcée entre les États membres. Lancé par la France en 2018, le format reste pertinent pour accompagner une prise de responsabilité croissante des Européens dans leur propre sécurité. En étant redynamisée, l'IEI pourrait se traduire par des engagements, des réflexions et des exercices opérationnels.

2.6 Garantir l'autonomie d'accès et la liberté d'action européenne dans l'espace

345. Les Européens doivent conserver et si nécessaire se doter de capacités souveraines d'accès, de recours aux services spatiaux essentiels (navigation, surveillance, connectivité, observation, traitement de données) et d'action libre dans l'espace. À ce titre, le développement et l'exploitation de lanceurs européens souverains (Ariane 6 ou Vega-C par exemple) sont une priorité. Le centre spatial guyanais (CSG), stratégiquement localisé, est aussi un élément central. Il reste la principale porte de l'Europe vers l'espace.

346. Plus largement, la souveraineté spatiale impose de stimuler la compétitivité des industriels européens du secteur spatial, et repose sur l'adéquation de leur offre avec le marché mondial. Afin de relever ce défi, il apparaît nécessaire de mobiliser des capitaux publics et privés, d'accroître les prises de risques et les capacités d'innovation et de mieux détecter les technologies de rupture. Les acteurs du *New Space* (*start-ups*) doivent prendre pleinement part à ce processus.

347. La mise en œuvre de la stratégie nationale spatiale doit contribuer à atteindre ces objectifs.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 7

La France, partenaire fiable de souveraineté et pourvoyeuse crédible de sécurité

348. En 2030, la France conforte sa place de partenaire de référence en approfondissant et diversifiant les coopérations existantes et en conservant son autonomie d'action.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

349. En Afrique centrale et de l'Ouest, la France a mené depuis 2023 des dialogues bilatéraux étroits avec les pays hôtes de ses bases militaires afin de mettre en œuvre la reconfiguration du dispositif français de façon concertée, tout en préservant ses intérêts sur le continent. Ces bases ont été rétrocédées et pour certaines (Côte d'Ivoire, Gabon) transformées en pôles de formation. La forme des partenariats sécuritaires avec le Sénégal et le Tchad a récemment évolué. Le traité de coopération en matière de défense (TCMD) avec Djibouti, avec qui la France partage des intérêts stratégiques spécifiques, a été renouvelé. La présence militaire française sur le continent est fondée sur des logiques de coopération et d'accès, et désormais différenciée selon les attentes des partenaires.

350. Au Proche et Moyen-Orient, la France a développé et renforcé ses partenariats en matière de défense et de sécurité : soutien à la stabilité et la souveraineté en Irak, dynamisation des partenariats avec la Jordanie et les Émirats arabes unis. Les relations privilégiées avec les pays du Golfe ont été renforcées et offrent des perspectives de coopération ambitieuses. Elles se sont notamment caractérisées par des échanges à haut niveau (première visite d'État de l'Émir du Qatar en février 2024, visite d'État du Président de la République en Arabie saoudite en décembre 2024). Plus particulièrement en mer Rouge, le lancement de l'opération européenne de sûreté maritime ASPIDES, en février 2024, a contribué à la sécurisation des flux commerciaux d'intérêt à destination de l'Europe en réponse aux attaques des Houthis dans la zone. Cette opération illustre l'autonomie d'action européenne dans le domaine maritime.

351. Depuis 2022, la France a maintenu son action en Méditerranée, notamment dans le cadre de l'opération EUNAVFOR IRINI (mise en œuvre de l'embargo sur les armes libyennes) ou par ses partenariats avec les autres États méditerranéens de l'Union européenne (Espagne, Grèce, Italie, Chypre) mais aussi avec les États d'Afrique du Nord (Égypte, Maroc).

352. En outre, depuis le lancement de la stratégie indopacifique en 2021, la France a pu valoriser son approche singulière vis-à-vis de la région, fondée sur une autonomie stratégique, en favorisant également l'émergence d'une vision européenne. La France y a consolidé ses partenariats et renforcé sa présence (mission Clémenceau 2025, missions Pégase[49] régulières).

[49] La mission Clémenceau 2025 et les missions Pégase (annuelles depuis 2022) ont consisté à déployer dans la région Indopacifique respectivement le groupe aéronaval de la marine nationale et des avions de combat (et le dispositif de soutien associé) de l'armée de l'air et de l'espace, avec une dimension partenariale forte.

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

2.1 Consolider notre nouvelle offre partenariale en Afrique

353. En Afrique, il convient de poursuivre l'adaptation de l'offre sécuritaire française plus ciblée et mieux adaptée aux enjeux de sécurité identifiés par les partenaires. La France recentrera et approfondira ainsi la coopération avec les pays désireux d'une offre française (en particulier en termes de formation, de fourniture d'équipements et d'appui au développement capacitaire et industriel).

354. Il est nécessaire de prioriser davantage les efforts au prisme des intérêts français et des menaces associées, notamment au travers de l'actualisation de la stratégie française en Afrique. Elle pourra être réalisée dans la perspective du prochain sommet Afrique-France qui se tiendra au cours du premier trimestre 2026 à Nairobi. Dans le même temps, la mise en œuvre de l'agenda de transformation sera poursuivie et le volet civil des partenariats valorisé, notamment autour des enjeux économiques, culturels et mémoriels.

355. Dans ce cadre, elle prendra en compte les demandes africaines (identification des besoins, capacité d'absorption, etc.) et promouvra les initiatives de sécurité européennes et multilatérales sur le continent, en bonne adéquation avec ces demandes.

2.2 Consolider l'engagement de la France au Proche et Moyen-Orient au profit de la paix et de la sécurité régionales

356. L'engagement de la France doit s'appuyer sur les partenariats entretenus avec les États du Golfe (Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Qatar, Koweït, Oman et Bahreïn), l'Égypte et la Jordanie. Il conviendra de densifier nos partenariats et de les engager sur le règlement des crises et sur la stabilisation régionale.

357. La France continuera d'entretenir un partenariat exigeant avec Israël. Elle contribuera à sa sécurité au même titre que celle des autres partenaires dans la région. Dans le même temps la France poursuivra ses initiatives de soutien à la population palestinienne et dans la recherche d'une solution à deux États.

358. Avec les États-Unis, premier pourvoyeur de sécurité dans la région, la France entretiendra le dialogue pour coordonner les actions au besoin.

359. La stabilisation de la Syrie, de l'Irak et du Liban, et la recherche d'une solution politique au conflit israélo-palestinien constituent des objectifs auxquels il conviendra de contribuer activement.

360. Il conviendra également de poursuivre la lutte contre les éléments narratifs anti-occidentaux diffusés par certains États en sensibilisant les partenaires de la région aux intérêts convergents de sécurité.

2.3 Contribuer de manière efficace à la sûreté des espaces communs et à la stabilité régionale en Méditerranée et en mer Rouge

361. La France maintiendra une présence en mer Méditerranée, en mer Rouge et dans le nord-ouest de l'océan Indien dans le cadre de sa mission de pourvoyeur de sécurité dans le domaine maritime (en particulier pour protéger les axes et infrastructures stratégiques dans ces deux espaces maritimes). Elle approfondira la coopération avec les partenaires régionaux dans les deux zones autour d'efforts mutuellement bénéfiques. Elle maintiendra en parallèle une coordination étroite dans ces régions pour chercher à rationaliser les efforts, en privilégiant le cadre européen lorsqu'il est pertinent.

362. La France contribuera également aux efforts de préservation de la stabilité du flanc sud de l'Europe face à l'accumulation des défis sécuritaires.

363. Enfin, la Méditerranée est traversée par les trois principales voies d'accès migratoires irrégulières à l'Union européenne (occidentale, centrale et orientale). Face à ces enjeux qui comportent aussi des risques pour la sécurité et la cohésion nationales, la France poursuivra les efforts de maîtrise de ces flux dans le cadre de coopérations européennes et régionales.

2.4 Renforcer l'opérationnalisation de notre approche en Indopacifique

364. La France valorisera les efforts concrets menés en cohérence avec sa stratégie Indopacifique et continuera de contribuer à l'essor d'une approche européenne de la région.

365. La préservation d'un accès libre aux espaces communs et de la stabilité stratégique en dépit d'un environnement de plus en plus volatile doit être recherchée dans cette région, en lien avec les partenaires, notamment régionaux (Japon). La France développera et valorisera les partenariats de souveraineté consolidés à titre national (Inde et, sur ce modèle qui répond aux besoins exprimés par les pays d'Asie du Sud-Est, Indonésie et Singapour) et dans le cadre européen, avec les pays ainsi que les organisations régionales au profit de la résilience des États riverains, de la réduction des dépendances nationales (chaînes de valeur, approvisionnements critiques) et de la lutte contre les trafics. Il est également pertinent d'approfondir les coopérations dans le cadre de formats *ad hoc* et régionaux.

366. Un réseau robuste et diversifié de points d'appui dans cette région reste essentiel aux intérêts souverains français.

2.5 Renforcer l'intégration et la place des territoires ultramarins français dans les partenariats régionaux

367. La France accompagnera l'intégration régionale des territoires ultramarins. Elle favorisera le développement des initiatives à vocation régionale et de ses partenariats régionaux.

368. Représentant 97 % des espaces maritimes de la France, abritant 80 % de la biodiversité française et de nombreuses ressources minières, halieutiques ou agricoles, et permettant à la France d'être riveraine de tous les espaces géostratégiques mondiaux, les outre-mer sont un atout majeur. Pour garantir sa souveraineté et sa sécurité, la France veillera à ce que les attentes et les spécificités de ses DROM-COM dans les cinq océans (Arctique, Antarctique, Atlantique, Indien, Pacifique), soient pleinement et légitimement prises en compte.

369. En parallèle, il sera nécessaire de faire face aux enjeux concernant ces territoires (propagande anti-française, trafics illicites, prédation des ressources, restriction d'accès). La France renforcera à ce titre ses moyens régaliens permanents dans ces territoires, et sa capacité de projection de moyens complémentaires. De même, la France veillera à sécuriser les lignes de communication aériennes, maritimes et digitales qui relient l'hexagone aux outre-mer, en raison de leur importance stratégique. Cela est particulièrement le cas dans la région Indopacifique, épicentre de l'économie mondiale, où les collectivités d'outre-mer représentent la seule présence européenne.

2.6 Promouvoir un multilatéralisme ambitieux, renouvelé et efficace

370. La France maintiendra son engagement pour le respect de la charte des Nations unies et du droit international pour assurer la paix et la sécurité internationales. Par son approche au CSNU et à l'assemblée générale des Nations unies, par son action sur les terrains de crises, par sa participation aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, elle est engagée de manière concrète pour que le dialogue et le respect du droit international prévalent sur le rapport de force.

371. La France continuera à promouvoir un multilatéralisme ambitieux et efficace, avec le système des Nations unies en son cœur, pour apporter des solutions durables aux enjeux actuels. Le CSNU est la clef de voûte du cadre de sécurité collective. La France veillera à œuvrer à son bon fonctionnement et continuera de promouvoir une réforme globale du Conseil, afin d'améliorer son

efficacité et sa représentativité. Elle continuera ses efforts de plaidoyer en faveur d'un encadrement du recours au *veto* en cas d'atrocités de masse. Elle poursuivra son engagement en faveur des instruments multilatéraux de règlement des crises, au premier rang desquels les opérations de paix des Nations unies.

372. Face au défi que constituent le retrait américain et la crise de financement des agences et des organisations internationales, la France continuera à accompagner l'agenda de transformation et réforme des Nations unies afin de prioriser les mandats et identifier les gains d'efficience et sources nouvelles de financement. Sur le plan humanitaire, elle poursuivra avec ses partenaires son engagement politique et financier pour répondre aux besoins dans des géographies stratégiques pour les intérêts français, en s'appuyant sur des acteurs humanitaires efficaces (comité international de la Croix-Rouge – CICR, haut-commissariat pour les réfugiés – HCR, programme alimentaire mondial – PAM). En matière de développement, la France maintiendra une action de solidarité internationale ambitieuse à l'appui de ses partenariats stratégiques et de son objectif de diversification de ses partenariats. Elle contribuera à relever les défis globaux dont la santé, le climat, l'éducation. Ses actions seront déployées à l'aune de son impact sur le terrain et des résultats obtenus.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 8

Une autonomie d'appréciation et une souveraineté décisionnelle garanties

373. La France dispose en 2030 d'une autonomie d'appréciation et d'une souveraineté décisionnelle, notamment garanties par l'action des services de renseignement et des capacités renforcées d'anticipation.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

374. Les travaux engagés depuis 2022 ont facilité l'action des services de renseignement pour faire face à la dégradation du contexte stratégique aux côtés du réseau diplomatique et consulaire. À cet égard, des réformes structurelles ont modernisé et décloisonné le fonctionnement des services. Leur action s'est structurée et amplifiée, en particulier pour mieux appréhender et contrecarrer les menaces informationnelles, dénominateur commun de nombreuses attaques visant la France, dans le cadre des stratégies hybrides déployées par les compétiteurs stratégiques.

375. La réalisation des réformes qui avaient été annoncées apportent de nouveaux leviers d'efficacité et d'agilité aux services de renseignement. Plusieurs réorganisations ambitieuses (direction générale de la sécurité extérieure – DGSE, direction générale de la sécurité intérieure – DGSI, direction du renseignement militaire – DRM, direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières – DNRED, direction nationale du renseignement territorial – DNRT) ont été menées à leur terme.

376. Par ailleurs, l'objectif d'accroître les capacités d'anticipation et de réaction a justifié une systématisation des initiatives de coordination et de constitution de boucles d'échange de renseignement, y compris avec les armées et le réseau diplomatique.

377. S'agissant de la lutte contre la menace informationnelle, les services de renseignement sont pleinement intégrés dans un environnement interministériel désormais structuré et participent à :

- l'identification et le suivi des relais de propagande étrangère ciblant les intérêts fondamentaux de la Nation ;
- la caractérisation et l'analyse des attaques informationnelles ciblant le territoire national ou nos intérêts à l'étranger ;
- la réponse à ces attaques dans une approche interministérielle et interservices.

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

2.1 Renforcer les capacités de renseignement et d'action de l'État face à la dégradation du contexte global

378. Les capacités de renseignement nationales doivent fournir aux décideurs, en temps utile, une appréciation éclairée du contexte stratégique et de la situation intérieure, ainsi qu'une information

fiable et pertinente, actuelle et exclusive, en fonction des priorités fixées, en amont d'une décision qui engage les intérêts fondamentaux de la Nation ou la sécurité des ressortissants.

379. Aussi, la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale du renseignement adoptée en janvier 2025 doit permettre la mise en place de nouveaux processus élaborés de recherche et de vérification, d'analyse de l'information et de réaction rapide.

380. La France doit aussi disposer d'un renseignement d'intérêt militaire capable de répondre aux exigences d'une guerre. Celui-ci doit évaluer les capacités et possibilités d'actions, voire les intentions des armées ou groupes armés susceptibles de nuire aux intérêts français. Il couvre tous les champs de conflictualité et caractérise à ce titre les programmes d'armement conventionnels et non conventionnels, la capacité d'innovation des compétiteurs, le moral de leurs forces de défense et de sécurité ainsi que la solidité de leurs partenaires. Le renseignement militaire doit permettre également aux armées de planifier et de conduire des opérations. En complément des capteurs militaires, il exploite des capacités civiles ou duales, notamment dans le secteur spatial.

2.2 Faire concourir le renseignement à la résilience de la Nation

381. Sur le territoire national, les services de renseignement doivent prendre toute leur part à la réponse aux menaces qui érodent la résilience et la cohésion de la Nation. Les services sont mobilisés dans la détection des actions de terrorisme d'inspiration djihadiste, d'entrisme dans les institutions et des phénomènes de repli communautaire, dans le suivi des mouvances extrémistes potentiellement violentes et dans l'entrave des actions violentes. Aux côtés des chefs de file judiciaires et des services enquêteurs, les services de renseignement contribueront à la prévention de la criminalité organisée.

382. Les services de renseignement seront également fortement engagés dans la protection des intérêts économiques de la Nation, dans un contexte où les rivalités entre puissances peuvent se déporter sur le champ économique, par des actions de prédation, l'instrumentalisation du droit et des politiques douanières offensives. Ils devront également s'engager contre les fraudes aux finances publiques et la corruption qui portent atteinte à la cohésion, à la résilience et à la capacité de la Nation à financer ses investissements structurants, notamment en matière de défense et de sécurité.

383. Les territoires ultramarins doivent faire l'objet d'une attention particulière des services de renseignement.

384. Ces derniers doivent également contribuer à la protection de la BITD, de la BITS, et plus largement aux secteurs stratégiques duaux, tels que le secteur spatial. Cette problématique recouvre la détection de manœuvres de prédation de fleurons industriels de la part d'acteurs étrangers et les questions relatives à la sécurité des approvisionnements majeurs, principalement en matières premières.

2.3 Mobiliser les ressources humaines et techniques déterminantes

385. En 2030, les services de renseignement s'appuieront sur une stratégie rénovée pour attirer les meilleurs talents, les fidéliser, dans l'ensemble des métiers.

386. Les services renforceront la mutualisation de leurs moyens techniques, à la faveur de nouveaux investissements et de développements capacitaires. Les services de renseignement exploiteront tout le potentiel des technologies de rupture, en déclinant les stratégies en matière d'intelligence artificielle et de technologies quantiques de l'État. L'expertise technique de pointe souveraine en matière de détection, recueil, décryptement, traitement et analyse de l'information, y compris sur son volet spatial, sera également renforcée. Par ailleurs, ils devront soutenir les filières technologiques industrielles souveraines, dans les domaines capacitaires où l'autonomie stratégique et la résilience sont primordiales.

2.4 Renforcer l'anticipation ministérielle et interministérielle

387. Afin de contribuer à guider l'action des ministères, notamment dans leur capacité à faire face aux crises futures, les travaux d'anticipation[50] doivent être intensifiés, dans l'objectif de prévenir la survenue d'événements, lorsque cela est possible, ou d'élaborer une planification de contingence. Cela doit se traduire par une plus forte mutualisation des études réalisées par les cellules anticipation des ministères. De plus, dans le cadre du réseau anticipation du ministère de l'Europe et des affaires étrangères sur l'élaboration d'alertes précoces, un travail spécifique de gestion du risque sur un nombre limité de scénarios sera désormais conduit. Selon les sujets, les mondes académiques et économico-financiers seront mieux associés à ces travaux.

388. La professionnalisation des fonctions anticipation et prospective et des outils associés (par exemple le *wargaming* et les travaux d'alerte précoce et d'anticipation, à l'instar des programmes *RED TEAM DEFENSE* et de son successeur *RADAR*) doit être poursuivie au sein des ministères.

389. Les acteurs de la recherche stratégique apportent par ailleurs un éclairage complémentaire aux expertises internes sur les phénomènes émergents et complexes ainsi que sur les enjeux stratégiques. Ils enrichissent la réflexion collective liée à la connaissance, à l'anticipation et à la prospective. En particulier, les instituts de recherche français et étrangers, doivent être considérés comme des membres à part entière de l'écosystème contribuant à la conception de la stratégie de sécurité et de défense. Leur intégration dans ces travaux et leur soutien seront renforcés.

[50] Il s'agit des travaux conduits par les différentes administrations, et en particulier ceux coordonnés par le comité interministériel d'anticipation (CIA) présidé par le SGDSN.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 9

Une capacité à agir dans les champs hybrides

390. En 2030, la France est parvenue à contraindre ses adversaires, tout particulièrement la Russie, et les décourager dans la mise en œuvre de leurs stratégies hybrides. L'organisation défensive de l'État ainsi que ses capacités de réponse sont renforcées. Elles sont indispensables pour maîtriser l'escalade, notamment dans les cinq champs prioritaires de l'hybridité.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

391. En février 2025, la France s'est dotée d'une doctrine interministérielle de lutte contre les stratégies hybrides[51], qui confirme le choix de prioriser cinq champs, au regard de leur impact sur sa souveraineté et ses intérêts : cyberattaques, manipulation de l'information, arsenalisation du droit (*lawfare*), économie et opérations militaires. Les efforts se poursuivent néanmoins pour faire face aux attaques sur un spectre plus large (spatial et infrastructures notamment).

392. Depuis 2022, outre le C4 pour lutter contre les attaques informatiques, l'organisation interministérielle défensive face aux ingérences numériques étrangères s'est renforcée dans le cadre du comité opérationnel de lutte contre les manipulations de l'information (COLMI), présidé par le SGDSN et animé par VIGINUM[52]. Elle permet la mise en œuvre d'un *continuum* opérationnel reconnu à l'échelle européenne et internationale qui permet de prendre en compte cette menace majeure sur le long terme, pour les démocraties.

393. En parallèle, les capacités de réponse se sont étoffées avec la création de services dédiés au sein du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère des armées. La France est ainsi pionnière dans sa capacité de protection et de réponse : démenti, dénonciation publique, sanctions européennes, signalement aux plateformes, valorisation du *Digital Service Act* (DSA)[53] de l'Union européenne, soutien aux *fact-checkers*. En deux ans, onze rapports ont été publiés (notamment sur le groupe d'initiative de Bakou et les campagnes pro-russes comme RRN ou *Matriochka*[54]) avec l'objectif de mieux sensibiliser le grand public. VIGINUM et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères ont également procédé à de multiples signalements auprès des opérateurs de plateformes en ligne relatifs à des manœuvres informationnelles s'appuyant sur des comportements inauthentiques. Ces actions ont pu conduire à la suspension des comptes impliqués.

---

[51] Une stratégie hybride désigne pour la France le recours par un acteur étranger à une combinaison intégrée et volontairement ambiguë de modes d'actions militaires et non militaires, directs et indirects, légaux ou illégaux, difficilement attribuables. Jouant avec les seuils estimés de riposte et de conflit armé, cette combinaison est conçue pour contraindre et affaiblir la France et ses partenaires.

[52] Service de vigilance et protection contre les ingérences numériques étrangères, VIGINUM est un service opérationnel français défensif chargé de la détection et de la caractérisation des ingérences numériques étrangères.

[53] Le DSA vise notamment à renforcer la modération des contenus sur les réseaux sociaux et la sensibilisation du grand public.

[54] La campagne RRN (*Reliable Recent News*) de manipulation de l'information, ayant visé plusieurs États européens, dont la France, depuis 2022, visait à discréditer le soutien occidental à l'Ukraine. La campagne *Matriochka* visait à décrédibiliser les médias, personnalités et cellules de *fact-checking* de plus d'une soixantaine de pays.

394. Depuis 2022, la France a mené des actions pour protéger ses intérêts face à la menace du *lawfare*[55].

395. Elle a également renforcé son arsenal juridique avec la loi du 25 juillet 2024 visant à prévenir les ingérences étrangères (loi Houlié). Des mesures en matière de transparence (registre des activités d'influence étrangère), de renseignement (utilisation d'algorithmes à titre expérimental), d'entrave (gel des avoirs, dispositif pénal renforcé) et d'information du Parlement (rapport sur l'état de la menace) ont été mises en place.

396. En matière de sécurité économique, la France a poursuivi le renforcement de son dispositif de protection, afin notamment de mieux se prémunir des prises de contrôle étrangères non désirées. De même, le dispositif piloté par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, a été redynamisé en 2022, autour de la loi de blocage de juillet 1968, par l'institution d'un guichet unique assuré par le service d'information stratégique et de sécurité économique (SISSE). Le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la Nation (PPST) contre les tentatives de captations étrangères a été également réformé et étendu. Enfin, la participation aux discussions européennes et au sein du G7 a permis une meilleure coordination face aux menaces de coercition économique. Ces mesures ont été complétées par l'adoption d'une doctrine de sécurité économique.

397. Les armées ont par ailleurs adapté leurs stratégies dans une approche interministérielle et interalliée, face à des États qui usent d'actions informationnelles à destination des populations ou des autorités locales visant à générer de l'hostilité envers les forces françaises. Ces États ont également eu recours à l'instrumentalisation de groupes armés ou de sociétés militaires privées. Les armées françaises ont développé la chaîne d'influence et de lutte informationnelle (veille-alerte-riposte, signalement stratégique, diversification des offres de coopérations auprès des armées partenaires), afin de contrer les manœuvres dénigrant leur action.

398. Les capacités de lutte informatique offensive ont fait l'objet d'une doctrine militaire dont certains éléments ont été rendus publics[56]. Ces actions sont strictement encadrées par les principes du *jus in bello* (proportionnalité, distinction, discrimination).

399. À l'Union européenne, différents outils ont été mis en place, avec l'appui de la France, contre les menaces hybrides (ingérences étrangères, manipulation de l'information, attaques informatiques) en déclinaison de la Boussole stratégique. L'Union européenne a également mis sous sanctions des individus et entités impliquées dans des cyberattaques, attribuées à la Russie en mai 2022 et mai 2024, ou encore imposé des sanctions contre les responsables de la campagne RRN/*Doppelgänger*[57].

400. L'effet de levier stratégique offert par l'Union européenne s'est également caractérisé par l'établissement d'un cadre juridique ciblant les personnes responsables d'actions déstabilisatrices au profit de la Russie, ainsi que par la mise en œuvre du règlement pour les services numériques, de la stratégie européenne de sécurité économique et de l'instrument anti-coercition.

401. À l'OTAN, le principe qu'une attaque hybride soit considérée comme un motif d'invocation de l'article 5, évoqué pour la première fois en 2016, a été réaffirmé lors des sommets de Vilnius en 2023 et de Washington en 2024. Aussi, depuis 2022, les travaux entre Alliés se sont poursuivis.

[55] Le *Lawfare* comporte trois dimensions : le *lawfare* normatif (principalement l'extraterritorialité du droit), le *lawfare* contentieux (instrumentalisation et dévoiement des juridictions nationales et internationales contre les intérêts français), et le *lawfare* d'influence (tentatives d'ingérence sur l'élaboration des normes).

[56] www.defense.gouv.fr/comcyber/nos-operations/lutte-informatique-offensive-lio.

[57] Cette campagne de manipulation de l'information contre la France a été conduite par la Russie en 2023.

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

2.1 Renforcer l'organisation défensive et les capacités de réponse

402. Les dispositifs de détection, d'action et de réponse dans les champs hybrides, notamment ceux reposant sur la communauté du renseignement, seront consolidés pour décourager tout adversaire de conduire des attaques à l'encontre de la France et de ses intérêts.

403. Face aux cyberattaques, la France saisira l'ensemble des leviers à sa disposition afin d'enrayer la dynamique de développement de la menace et d'imposer un coût accru aux agresseurs, y compris en s'associant avec ses partenaires étrangers. La coordination et le processus de prise de décision seront améliorés.

2.2 Sensibiliser davantage les Français

404. Les efforts de sensibilisation des Français aux stratégies hybrides, devront être accrus.

405. Une stratégie globale de lutte contre les manipulations de l'information sera mise en œuvre, notamment pour créer les conditions favorables à une immunité collective aux ingérences numériques étrangères (INE) tout particulièrement pendant les périodes électorales. La réactivité et la capacité de réponse déterminée du dispositif interministériel de lutte contre les ingérences numériques étrangères sera renforcée et la stratégie d'influence dans le champ informationnel de la France sera rénovée.

2.3 S'engager dans la compétition normative face au lawfare

406. La France poursuivra le développement des outils de lutte contre le *lawfare*, notamment dans le domaine économique en mobilisant l'échelon européen, indispensable pour structurer une réponse efficace.

2.4 Renforcer les capacités des armées pour mieux se protéger et agir

407. À l'horizon 2030, des investissements en termes de ressources humaines et de technologies numériques augmenteront les marges de manœuvre, contribuant notamment à l'augmentation des capacités militaires françaises dans le champ informationnel en lien avec les opérations militaires.

2.5 Renforcer les liens avec les partenaires

408. La France poursuivra ses efforts bilatéraux et multilatéraux de coordination et d'action, notamment au sein de l'OTAN et de l'Union européenne pour renforcer les outils et stratégies en cours de développement.

409. Il conviendra également de poursuivre la lutte contre les éléments narratifs anti-occidentaux véhiculés par certains compétiteurs stratégiques. À cette fin, la France coordonnera son action avec ses alliés et ses partenaires afin de contrer les influences là où elles menacent ses intérêts et les intérêts convergents de ses alliés et partenaires.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 10

La capacité d'emporter la décision dans les opérations militaires

410. La France, en 2030, dispose des moyens pour préserver sa liberté d'action, signifier sa détermination et défendre ses intérêts dans tous les champs et milieux. Elle dispose des moyens pour contribuer de façon majeure à l'autonomie stratégique européenne et à la défense de l'Europe, y compris en assumant avec ses principaux partenaires européens des responsabilités de nation-cadre.

411. Le conflit en Ukraine a marqué le retour des guerres qui pourraient être imposées à la France et à l'Europe. Dans ce contexte, la France doit être en mesure de s'engager et de l'emporter dans une confrontation de haute intensité[58] qui impliquerait la Nation tout entière. Cet engagement pourrait être décidé suite à l'invocation de l'article 5 du traité de l'Atlantique nord ou de l'article 42 du traité de l'Union européenne, ou encore dans le cadre d'une participation à une coalition *ad hoc* ou d'une action autonome, pour défendre les intérêts nationaux, respecter un accord de défense ou venir en aide à un allié ou un partenaire. En parallèle, la France doit être en mesure de participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

412. La résurgence de menaces majeures depuis 2022 a conduit la France à prioriser la solidarité stratégique en Europe et la consolidation de son rôle au sein de l'OTAN et de l'Union européenne par le déploiement de forces sur le flanc est de l'Europe. Elle a également restructuré sa présence militaire française en Afrique pour mieux répondre aux attentes des partenaires locaux, recouvrer une plus grande liberté d'action et contrer l'agressivité des compétiteurs. Enfin, elle a diversifié ses partenariats et défini un modèle renouvelé de coopération pour renforcer sa liberté de manœuvre et soutenir ses exportations.

413. Dans le même temps, les armées se sont préparées à des combats plus durs dans un cadre multi-milieux, multi-champs (M2MC) et multinational. Elles se sont adaptées pour être en mesure de mener une guerre contre des adversaires fortement armés notamment sur le théâtre européen. La LPM a été ajustée dès 2024 pour consolider les capacités de combat et tirer parti de nouvelles technologies : IA, munitions, défense surface-air, lutte anti-drones, drones tactiques légers, guerre électromagnétique. Elle prévoit le doublement des réserves pour renforcer la résilience des armées.

414. Depuis la création de la nouvelle fonction stratégique, des capacités d'influence ont été structurées au sein des armées pour contrer les attaques informationnelles des compétiteurs et éviter que celles-ci ne sapent la légitimité de l'action militaire de la France, notamment auprès des populations au contact des forces déployées. Les armées contribuent dans ce contexte aux actions de lutte contre les stratégies hybrides.

[58] La haute intensité est caractérisée par des affrontements violents susceptibles d'entraîner une attrition et des pertes humaines importantes.

415. Enfin, la France a lancé le développement de capacités militaires pour élargir son spectre d'action dans les espaces communs (affirmer sa présence, surveiller, dissuader et agir). En effet, la compétition entre nations pour la maîtrise des espaces maritimes, dont les fonds marins, de la très haute altitude (THA) et de l'espace exo-atmosphérique s'est renforcée. Le développement, par certaines nations, de capacités militaires dans chacun de ces milieux confirme que ces derniers sont des espaces potentiels de confrontation.

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

416. Pour vaincre des adversaires fortement armés qui tirent profit des nouvelles technologies, contournent ou épuisent les systèmes les plus sophistiqués par des équipements produits massivement à bas coût et mettent en œuvre des campagnes hybrides pour déstabiliser le territoire national, les armées doivent accélérer leur transformation initiée depuis la RNS 2022.

417. L'effort de réarmement vise à protéger le cœur de souveraineté, renforcer la solidarité stratégique entre alliés et partenaires, démontrer crédibilité et détermination dès le stade de la compétition et gérer l'escalade. Cela repose sur un format d'armées cohérent et des forces prêtes à un engagement sans délai, seules ou en coalition.

2.1 Sanctuariser le cœur de souveraineté

418. La protection de son territoire et de sa population demeure la priorité absolue de la France. À cette fin, les armées tiennent des postures permanentes de dissuasion, de sûreté aérienne, de sauvegarde maritime et de cybersécurité mais aussi de protection terrestre en appui des forces de sécurité intérieure. La protection des emprises à vocation nucléaire reste essentielle à la dissuasion. Pour s'adapter à l'évolution des menaces, la coordination entre la défense civile et la défense militaire doit être renforcée. La contribution des armées doit être plus réactive et décentralisée, à l'image de l'articulation retenue pour les JOP 2024.

419. Dans les outre-mer en particulier, la France consolidera ses capacités opérationnelles et d'accueil de renforts pour préserver sa souveraineté, réagir à une crise intérieure ou régionale.

420. Elle renouvellera sa stratégie d'accès pour disposer à l'étranger de points d'appui terrestres, aériens ou portuaires sûrs permettant de conduire des opérations d'évacuation de ressortissants, d'assistance humanitaire ou d'appuyer des opérations de plus haute intensité.

421. Pour garantir sa liberté d'action et l'exercice de sa pleine souveraineté, il est essentiel de disposer de capacités d'entrée en premier, et de capacités de projection de forces et de puissance robustes et réactives. La protection des flux stratégiques (commerce, approvisionnements, données) avec des moyens adaptés à l'évolution des menaces est un impératif.

422. Les défis posés par la THA doivent être pris en compte et faire l'objet de réponses capacitaires adaptées. Dans l'espace, la France devra renforcer ses capacités d'appui aux opérations militaires, être en mesure de décourager toute escalade et de contraindre les manœuvres de ses adversaires. L'architecture spatiale militaire doit à ce titre gagner en résilience et en réactivité grâce à l'amélioration de la synergie entre industriels historiques et acteurs du *New* et du *Next Space*[59], la diversification des capacités patrimoniales, partenariales et commerciales selon les circonstances et les besoins, le virage vers des constellations en orbite basse et la densification du segment sol. Enfin, pour dénier, interdire ou perturber les capacités spatiales adverses, la France doit se doter de capacités déployables rapidement ou mises en œuvre directement depuis le sol pour permettre une action dans et vers l'espace graduée et diversifiée.

[59] Le *Next space* est le concept émergent, qui intègre de nouveaux éléments en matière de technologies de rupture, d'industrialisation, d'anticipation et de nouveaux usages.

423. L'actuel déclin démographique impose aux armées de consolider leur attractivité, la fidélisation et la préparation au combat des femmes et des hommes qui resteront la clef de voûte de leurs capacités opérationnelles même si certaines fonctions devront être automatisées. La perspective du temps de guerre implique d'anticiper des changements d'échelle majeurs et de préparer les réserves qui permettront aux armées de disposer des effectifs en nombre et en qualité pour faire face à un affrontement de haute intensité dans la durée.

2.2 Renforcer la solidarité stratégique

424. Seule une solidarité stratégique crédible et concrète permettra à la France et ses alliés de peser sur l'environnement géopolitique, d'affronter le durcissement de la conflictualité et de prévenir les faits accomplis. Il s'agit pour la France d'affermir les partenariats actuels et d'en bâtir de nouveaux afin de renforcer ses capacités d'appréciation et sa liberté de manœuvre, d'accroître le volume de forces disponibles et d'agréger des capacités décisives.

425. La France doit être en mesure d'assurer les fonctions de nation-cadre au niveau opératif. Nation européenne dotée de l'arme nucléaire, la France doit être un moteur de solidarité stratégique et un catalyseur de coalitions. Elle poursuivra entre autres son engagement opérationnel au profit de la réassurance de ses partenaires européens dans le domaine conventionnel et développera à ce titre des capacités opérationnelles (frappes dans la profondeur, défense aérienne et antimissile intégrée) qui contribueront à crédibiliser son engagement pour la défense souveraine de l'Europe.

426. Elle doit aussi conduire des actions de partenariat militaire qui répondent aux attentes de ses partenaires. Elle proposera à ce titre des offres attractives, soutenables, durables et idéalement complémentaires de celles de ses autres alliés. En Europe, la préparation opérationnelle commune doit constituer l'axe majeur de ces partenariats. En dehors de l'espace européen, les partenariats capables de contribuer à la connaissance et l'anticipation, à l'accès à des points d'appui et au renforcement des capacités des armées françaises doivent être privilégiés.

427. La France soutiendra ses alliés, notamment européens, dans leurs actions de partenariats qu'ils seront les plus à même de réussir (projets de coopération intégrée, appui à des formations militaires, développement capacitaire, offres de défense ou de sécurité, etc.).

428. Consciente que l'OTAN demeure le creuset de la préparation à la haute intensité, la France devra être pour ses alliés un partenaire lisible et engagé au profit d'une Alliance toujours plus dissuasive. Pour ce faire, la France favorisera une culture stratégique commune et démontrera sa détermination à défendre les intérêts européens par des mesures concrètes et des prises de risques.

2.3 Démontrer crédibilité et détermination pour gagner la guerre avant la guerre

429. Seule ou avec ses alliés, la France doit pouvoir défendre ses intérêts et faire respecter l'application du droit international dès la phase de compétition. La valeur opérationnelle des armées, la létalité de leurs capacités et la réactivité de la chaîne de commandement doivent permettre de décourager et d'intimider les compétiteurs et adversaires. L'acceptation d'un niveau de risque accru, l'initiative et l'agilité doivent irriguer l'action pour conserver l'ascendant sur les adversaires.

430. La France continuera à refuser les faits accomplis, par le soutien aux partenaires agressés, une présence dans les zones contestées et la maîtrise des approches maritimes et aériennes nationales (notamment outre-mer et dans la très haute altitude).

431. Enfin, les armées doivent fournir des options pour pouvoir peser sur la dynamique d'un conflit et maîtriser l'escalade dans tous les domaines, notamment au travers d'un épaulement renforcé et garanti entre forces nucléaires et forces conventionnelles. Leurs déploiements opérationnels de réassurance, y compris dans une logique de fil déclencheur, leurs investissements capacitaires vers la très haute intensité et le développement de nouvelles capacités conventionnelles (tout

particulièrement en matière de frappes dans la profondeur conventionnelles et de défense antimissile) viendront renforcer cet épaulement, tout particulièrement en Europe.

2.4 Disposer d'une armée prête aux affrontements de haute intensité

432. La France doit disposer d'armées prêtes à la guerre de haute intensité. La montée en puissance des armées, de leur écosystème et de la Nation pour faire face à un engagement majeur doit être préparée.

433. Ceci impose d'augmenter l'effort de réarmement pour atteindre un modèle soutenable, complet, cohérent, capable de s'adapter plus rapidement que celui de l'adversaire. Ce modèle devra être équilibré entre armements de décision de très haute technologie, indispensables pour vaincre, et capacités d'usure et de saturation (drones et robots dans tous les milieux, munitions télé-opérées) en grande quantité, produites rapidement et à faible coût. Certaines capacités décisives devront être développées (logistique, appuis, guerre électronique, défense sol-air, feux dans la profondeur, capacités de destruction des défenses adverses utilisées dans le cadre de stratégies de déni d'accès, espace). Des stocks de munitions et de rechanges devront être constitués pour pouvoir s'engager dans une guerre dans la durée.

434. Face à la généralisation actuelle des stratégies d'interdiction d'accès, les armées devront porter un effort particulier sur le rétablissement de capacités de suppression des défenses adverses par l'acquisition et la combinaison d'équipements (guerre électronique) et d'armements adaptés.

435. Pour atteindre ce modèle d'armées dans un contexte de transformation accélérée des technologies et des menaces, il s'agira de poursuivre la révolution entamée dans les affaires capacitaires. La guerre en Ukraine montre que les nouvelles technologies, souvent issues du monde civil, doivent être intégrées dans un cycle d'évolution doctrinal continu. Il s'agira par ailleurs d'accepter de façon maîtrisée et dans la logique des champions européens des dépendances mutuelles européennes sur certains cycles de production ou certains équipements pour tirer pleinement partie de la rapidité d'acquisition, de production et d'abaissement des coûts unitaires.

436. La préparation opérationnelle sera renforcée pour la rendre plus réaliste et plus exigeante.

437. Pour dominer et durer face à des adversaires fortement armés, la France s'appuiera sur le renseignement et la combinaison systématique des effets physiques et immatériels. Elle fera preuve d'agilité pour acquérir ponctuellement la suprématie opérationnelle grâce à une connectivité étendue, la gestion décloisonnée de la donnée et la performance des capacités de traitement de l'information, mais aussi l'agilité et la subsidiarité du commandement. Capable de surmonter un premier choc, d'infliger un haut niveau de dommage, de prendre l'ascendant et d'imposer le rythme, la France posera des dilemmes stratégiques à ses adversaires. La capacité des armées à se fondre dans un environnement marqué par la transparence du champ de bataille et à masquer leurs intentions sera renforcée par la mobilité, la discrétion des unités et la dissimulation.

438. Les armées s'appuieront sur des soutiens robustes capables de régénérer le potentiel des unités, de reconstituer les stocks de munitions et de pièces de rechange, de soutenir les forces au quotidien, à l'entraînement et en opération. Un maillage adapté de prestataires de services, fournisseurs et industriels sur le territoire national contribuera à cet objectif.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 11

Une excellence académique, scientifique et technologique au service de la souveraineté française et européenne

439. L'accélération des développements scientifiques et technologiques et leur utilisation généralisée par les compétiteurs et adversaires de la France atteint un niveau inédit. . Cela va de pair avec le renforcement de la filière stratégique de nos universités et institutions de recherche. Aussi, pour atteindre une excellence académique, scientifique et technologique en 2030, la France doit prendre les dispositions pour assurer une recherche d'excellence et créer des briques essentielles au service de la souveraineté et de l'autonomie stratégique française et européenne.

1. Évaluation des mesures mises en œuvre depuis la RNS 2022

440. Même si l'objectif stratégique n° 11 n'était pas formellement identifié dans la RNS de 2022, plusieurs actions ont été menées pour disposer d'une supériorité scientifique et technologique souveraine.

441. La France s'est dotée en 2021 de la loi de la programmation de la recherche (LPR), effort de financement majeur, afin de se porter à la pointe de la recherche mondiale pour relever les défis de demain, renforcer l'attractivité des carrières scientifiques, et diffuser la recherche dans la société et l'économie.

442. En parallèle, le plan d'investissement d'avenir France 2030, doté de 54 milliards d'euros sur 5 ans, a été mis en œuvre. Ce plan vise notamment à construire et consolider l'excellence française dans des domaines scientifiques prioritaires ou susceptibles d'être liés à une transformation de grande ampleur.

443. Des investissements ont également été réalisés dans des programmes de recherche à risque, pour détecter en amont les recherches fondamentales ou innovantes, qui pourraient générer des ruptures conceptuelles ou technologiques stratégiques. Créé en 2021, le centre interdisciplinaire pour la défense et la sécurité (CIEDS), chargé de la conception et du développement d'équipements du secteur de la défense, a contribué à cet effort.

444. Dans le même temps, la création d'agences de programme a été décidée pour structurer les travaux de recherche liés à certaines priorités stratégiques pré-identifiées (agriculture et souveraineté alimentaire ; climat et biodiversité ; énergie notamment décarbonée ; technologies du numérique logiciel ; infrastructures numériques ; santé ; spatial).

445. La tenue du sommet sur l'IA en février 2025 a démontré la volonté française d'occuper une place de premier rang dans ce domaine. De même, la conférence *Choose Europe for Science* en mai 2025 a réaffirmé les valeurs fondamentales de la France et de l'Europe en matière scientifique et technologique, avec des mesures concrètes pour attirer les meilleurs profils internationaux.

2. Plan d'action pour atteindre l'objectif stratégique

446. La France doit d'abord maîtriser les savoir-faire, ce qui nécessite d'entretenir et de préserver un vivier de talents (étudiants, experts, jeunes chercheurs, chercheurs seniors), en particulier dans les domaines précités. Il s'agit également de trouver l'équilibre entre collaboration internationale (nécessaire pour développer les technologies de pointe) et protection contre les tentatives de captation par ses compétiteurs.

447. Il est par ailleurs essentiel d'assurer des volumes d'investissements conséquents dans la recherche et l'innovation, qu'elle soit publique ou privée. Il faut aussi être en mesure de convertir cette innovation en produits et services. La convergence de ces différents leviers est nécessaire pour préserver la prospérité et la sécurité du pays.

448. En complément de la sécurisation et du développement des savoir-faire dans les domaines technologiques, un investissement important dans la filière stratégique et universitaire est également nécessaire pour soutenir et promouvoir l'écosystème d'éducation, de recherche et de débat d'idées sur les enjeux de défense et de sécurité.

2.1 Créer les conditions de l'excellence technologique

2.1.1 Anticiper et concrétiser le transfert d'innovation vers l'industrie

449. La recherche scientifique est la première brique de l'innovation technologique. L'innovation, l'industrialisation de la recherche et son passage à l'échelle sont une autre brique critique de la souveraineté française. Aussi, la France doit structurer ses efforts pour détecter, accompagner, et accélérer le développement des technologies critiques sur tout le cycle de recherche et développement, du niveau territorial au niveau national. Il convient dans ce cadre, de réduire les barrières réglementaires et de créer les modèles de financement multi-acteurs, publics, privés, adaptés à la maturité de chaque projet.

450. La maîtrise technologique doit également s'accompagner d'investissements dédiés, notamment dans les capacités techniques d'essais.

451. À l'image du quantique (accompagnement par France 2030, opéré notamment par Bpifrance et le programme d'achat du ministère des armées[60]), le schéma de *continuum* du financement et de l'accompagnement doit être étendu à d'autres technologies critiques pour notre souveraineté, sous le pilotage des agences de programme.

452. Lorsque les technologies atteignent le bon niveau de maturité, la création de *start-ups* doit être encouragée. À ce titre, le plan « *Deeptech* » lancé par l'État en 2019, qui prévoit de tripler le nombre de *start-ups* issues des laboratoires, doit être revu et renforcé.

2.1.2 Maîtriser les avancées technologiques clefs sur le long terme

453. Une attention particulière doit être portée à l'évolution et à la maîtrise dans la durée des technologies fondamentales, dont celles qui contribuent à la sûreté des aéronefs et du nucléaire, à la propulsion sous toutes ses formes (réacteurs, hypervélocité, nucléaire), aux matériaux (tissus, composites, métaux, revêtements) et savoir-faire associés (assemblage, usinage, production), ainsi qu'aux énergies nouvelles.

454. Les technologies suivantes doivent être maîtrisées en national, sans exclure, pour certains domaines, des possibilités de co-développement ou de co-production avec des partenaires de confiance notamment européens : armes à énergie dirigée, hyper vélocité, intelligence artificielle, quantique, nouvelles formes d'énergie, discrétion, systèmes autonomes, nouvelles technologies de

[60] Le financement de la recherche dans les laboratoires publics a permis la création de six *start-ups* du quantique dont la plupart ont été accompagnées par Bpifrance et qui sont finalement rentrées dans le programme d'achat du ministère des armées PROQCIMA.

communication, composants électroniques, furtivité, matériaux critiques, gestion de la donnée, liberté d'action et d'accès à l'espace, guerre électronique.

455. La maîtrise d'ouvrage étatique et la maîtrise technologique au profit des deux composantes de la dissuasion et de ses transmissions devront être aussi renforcées au cours des dix prochaines années, dans le cadre de leur modernisation.

2.1.2.1 Intelligence artificielle (IA) et gestion des données

456. La France se positionnera comme leader en matière d'intelligence artificielle, sur l'ensemble de la chaîne de valeur (théorisation mathématique, développement des infrastructures de calcul, analyse, stockage et gestion des données, utilisation de l'IA en transversal).

457. Il est nécessaire de renforcer les conditions d'une gestion et d'un stockage souverains de la donnée, pour conserver une capacité souveraine d'analyse, de compréhension et de protection des données. Ce renforcement nécessite des capacités et des infrastructures d'observation, de collecte, de classification, de stockage et de calcul. Plus spécifiquement pour l'IA, il convient de développer des infrastructures souveraines dédiées telles que les calculateurs ou les *datacenters*.

458. Dans le même temps, la France devra développer une politique ambitieuse visant la sécurisation des technologies numériques et de leurs usages. Elle établira les conditions favorables à un renforcement de la cybersécurité dans l'ensemble des filières de recherche et industrielles y compris la protection des données. L'État soutient à cet effet la montée en gamme d'une offre *cloud* privée nationale et la sécurisation de la protection des données sensibles (référentiel *SecNumCloud*). La France portera cette ambition dans la révision du cadre de certification de cybersécurité européen.

2.1.2.2 Spatial

459. Le développement et l'acquisition des technologies spatiales souveraines essentielles et utiles doivent être assurés, en cohérence avec la stratégie spatiale nationale, afin notamment de maîtriser avec nos principaux partenaires, notamment européens, les nécessaires dépendances mutuellement garanties. Il s'agit notamment d'assurer la pérennité de la capacité européenne d'accès autonome à l'espace, des capacités d'observation de la terre dont les signaux d'origine électromagnétique à des fins de renseignement) et de surveillance de l'espace, des télécommunications, des moyens de navigation, de la capacité d'action dans l'espace, et la sécurisation des systèmes spatiaux.

2.1.2.3 Quantique

460. Le domaine du quantique doit être particulièrement investi. La mise en œuvre de la stratégie nationale pour les technologies quantiques de 2021[61] doit être poursuivie pour permettre l'émergence d'entreprises françaises et européennes pouvant devenir des leaders mondiaux dans ce domaine. La création d'une filière industrielle compétitive dans les domaines d'application des technologies quantiques est ainsi un objectif à atteindre. La priorisation de la recherche à faible niveau de maturité est également nécessaire.

461. Pour faire face à la rupture potentielle de l'ordinateur quantique, la montée en maturité technologique souveraine du volet matériel est une priorité qui doit être assurée. La mise en place d'une plateforme nationale de défense bâtie selon une approche hybride mêlant calcul de haute performance et accélérateur quantique contribuera à la maîtrise souveraine des aspects logiciels.

[61] www.quantique.france2030.gouv.fr

2.1.2.4 NRBC

462. Il conviendra de préserver les capacités de la France en recherche, en renseignement et en expertise technique sur les sujets NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique). Il conviendra de suivre tout particulièrement les ruptures provoquées par les progrès des biotechnologies et la prolifération de nouvelles menaces biologiques et chimiques facilitées par l'utilisation de l'intelligence artificielle.

2.1.2.5 Sciences de la Terre

463. La France doit renforcer ses capacités autonomes d'appréciation, d'analyse et d'anticipation dans les sciences de la Terre, enjeu crucial de souveraineté. Le changement climatique et les phénomènes extrêmes associés imposent par ailleurs d'anticiper les modifications en termes d'équipements et de matériaux utilisés.

2.1.3 Renforcer et développer la pensée stratégique et critique

464. Un effort particulier doit être mené pour construire une offre de formation et de recherche d'excellence qui permette le développement d'une pensée stratégique contextualisée et le renforcement du sens critique. La connaissance et la compréhension des enjeux internationaux et globaux, ainsi que la capacité d'anticipation, doivent être renforcées en tant que piliers de l'autonomie stratégique en complément de la maîtrise technologique. L'expertise académique et universitaire doit inclure tout particulièrement les problématiques nucléaires, les rapports de force internationaux et l'appréhension de l'hybridité (en particulier sous l'angle de l'influence informationnelle).

2.1.4 Former et attirer les meilleurs talents

465. La France doit disposer des meilleurs talents, les plus innovants et visionnaires. Dans ce cadre, les capacités de formation et de montée en compétences des talents, notamment sur les secteurs stratégiques, sont un enjeu majeur. La France doit accroître l'adéquation des formations existantes avec les besoins de réindustrialisation et de souveraineté dans les secteurs critiques, en structurant les filières prioritaires (celles des agences de programme déjà évoquées).

466. La capacité de la France à former, attirer et fidéliser les meilleurs étudiants et scientifiques, chercheurs et ingénieurs français et internationaux est tout autant essentielle alors que le métier d'enseignant-chercheur perd de son attractivité et que les viviers diminuent. Elle est un véritable vecteur d'influence et un symbole d'excellence. Elle doit permettre de combler certaines lacunes et créer des liens de long terme qui pourront être stratégiques sur les plans économiques et politiques. La LPR doit y contribuer.

2.2 Renforcer les dispositifs de protection de la recherche et du développement technologique

467. En matière de recherche et d'innovation, il est nécessaire d'encourager les collaborations et coopérations internationales tout en préservant l'équilibre entre le développement et le renouvellement des compétences et la protection de la recherche française face aux tentatives de captation.

468. À ce titre, le risque élevé de captation des savoirs et savoir-faire français impose le renforcement de la coordination entre les dispositifs existants de protection (PPST et les zones à régime restrictif[62], sécurisation des infrastructures sensibles, etc.). La France poursuivra notamment l'encadrement des projets de coopération universitaire et scientifique internationaux, comme les

[62] Cadre réglementaire rénové de la PPST (décret PPST du 15 mai 2024).

projets d'accords entre établissements. Une plus grande responsabilisation des acteurs (étudiants, chefs d'établissements, directeurs d'unités de recherche, chercheurs) sera réalisée.

469. Au niveau européen, la France promouvra la diffusion d'une culture de sécurité de la recherche ainsi que la mise en place d'instruments nationaux de protection au sein de l'Union européenne.

470. L'application d'une politique de sécurité numérique renforcée améliorera la protection des données sensibles des entités publiques et privées.

471. La France renforcera ses capacités de détection et d'entrave des menaces d'ingérences étrangères au sein de ses établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle veillera à ce que ses compétiteurs ne puissent pas instrumentaliser les travaux de recherche.

472. La campagne de sensibilisation des établissements d'enseignement supérieur aux enjeux de sécurité et d'ingérences étrangères doit être renforcée afin de développer une culture partagée et des réflexes communs, les établissements constituant de véritables sentinelles avec un rôle d'alerte essentiel à la PPST et à la préservation des intérêts fondamentaux de la Nation (IFN).

3

VOIES ET MOYENS

473. Cette troisième partie de la RNS présente les voies et moyens qui ont été identifiés. Ils sont nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques et atteindre l'ambition 2030 actualisée. Ils seront précisés et déclinés dans les feuilles de route que chacun des ministères et services concernés doivent consolider sous six mois. Leur mise en œuvre sera régulièrement suivie en interministériel. En cas de nécessité, ces feuilles de route seront adaptées en fonction de l'évolution des besoins et des circonstances.

474. La mise en œuvre des lois de programmation et stratégies des ministères impliqués dans la défense et la sécurité nationale (notamment la loi de programmation militaire – LPM, la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur – LOPMI, la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice – LOPJ, la loi de programmation de la recherche – LPR, l'agenda de la transformation en cours de mise en œuvre au ministère de l'Europe et des affaires étrangères) contribuent à la réalisation de l'ambition 2030. Elles portent, pour partie, le financement des stratégies sectorielles en vigueur, récemment adoptées ou en cours de finalisation (stratégie nationale de résilience, stratégie nationale de cybersécurité, stratégie nationale spatiale, stratégie nationale de lutte contre les manipulations de l'information) et qui sont intégrées aux feuilles de route des ministères et services.

475. Pour autant, pour faire face à la menace d'un conflit majeur sur le continent européen et à ses possibles conséquences sur le territoire national, les budgets devront être augmentés pour accélérer le réarmement de la France afin de pivoter résolument vers la haute intensité et augmenter la résilience de la Nation.

476. Les défis à relever en termes de sécurité et de défense nationale imposent de redonner sa place à la notion d'intérêt supérieur de la Nation. Des mesures concrètes, pour adapter le cas échéant le cadre législatif, réglementaire et normatif aux exigences opérationnelles de l'ambition 2030, doivent être adoptées, dans le strict respect des libertés individuelles et des normes supérieures et fondamentales du droit.

477. Enfin, le développement d'une défense européenne devra être encouragé, tant sur le plan des normes que des instruments budgétaires et des capacités opérationnelles. La France devra rester à l'initiative et accompagner un changement d'échelle permettant aux Européens d'exercer des responsabilités croissantes, grâce à une Europe de la défense plus souveraine.

1. Protéger la Nation et augmenter la cohésion et la résilience de ses acteurs

1.1 Amélioration de notre arsenal législatif et réglementaire

478. La loi relative à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité (transpositions des directives européennes REC, NIS 2, DORA) améliorera sensiblement les dispositifs de protection physique et numérique des opérateurs d'importance vitale (OIV), de leurs infrastructures critiques, des entités qualifiées d'essentielles ou d'importantes, et des organisations du secteur financier. À l'horizon 2029, il s'agira d'étudier l'état de mise en œuvre opérationnelle et le besoin d'un éventuel renforcement législatif de ces dispositifs pour permettre, le cas échéant, de pallier tout manquement majeur et notamment de prendre en compte le risque environnemental dans la résilience des OIV et de leurs infrastructures critiques.

479. L'intérêt d'un véhicule législatif plus général sera examiné pour porter des mesures renforçant la résilience de la Nation au-delà de ces enjeux, dans le nouveau contexte géostratégique (politique de stockage stratégique, déclinaison ministérielle des stades de défense et de sécurité nationale et d'un plan global de défense et de sécurité nationale, refonte de la journée nationale de la résilience, harmonisation, dispositif incitatif, opérationnalisation et financement des dispositifs de réserves et de volontariat, dont la réserve diplomatique).

480. Face à l'hypothèse de possibles rétroactions sur le territoire national dans le cadre d'une guerre en dehors du territoire national, les dispositions juridiques liées à la mise en œuvre de la défense

opérationnelle du territoire datant de 1993 seront actualisées afin de les adapter au contexte et aux menaces identifiées et de faciliter l'organisation et la coordination des missions de défense et de sécurité nationale.

481. Des travaux pour compléter l'arsenal juridique à disposition des autorités en matière pénale seront initiés, notamment s'agissant de la lutte contre les ingérences numériques étrangères, dans le cadre d'une approche globale intégrée de riposte et d'influence dans le champ informationnel. Ces travaux porteront une attention toute particulière au besoin de combler nos vulnérabilités en période électorale.

1.2 La mobilisation nationale

1.2.1 Une mobilisation citoyenne repensée

482. La « journée défense et citoyenneté » est en cours de transformation. Une interface numérique permettra de mieux guider et orienter les jeunes en fonction de leurs compétences et de leur souhait d'engagement vers trois viviers : la réserve de sécurité nationale[63], le service de sécurité nationale[64] et le vivier des bénévoles et des volontaires[65].

483. La capacité de mobilisation citoyenne sera renforcée notamment à l'échelon local. Aussi, dans le cadre d'une garde nationale rénovée et élargie à l'ensemble des dispositifs, la réserve de sécurité nationale et le service de sécurité nationale seront davantage opérationnalisés dès 2025. Les dispositifs de réserves, de volontariat et de bénévolat seront aussi fiabilisés et harmonisés et les moyens pour recruter efficacement les volontaires développés (échéance 2026), en s'appuyant plus particulièrement sur l'échelon départemental. D'éventuelles adaptations juridiques seront proposées pour lever les verrous identifiés au recrutement des réservistes et bénévoles.

484. Le système d'information permettant la gestion coordonnée de ces dispositifs de réserves et de volontariat sera développé et une étude sera conduite d'ici fin 2026 sur les modalités de renforcement de l'incitation à l'engagement. Un guide de l'ensemble des réserves et outils de bénévolat sera également établi et largement diffusé pour orienter les volontaires vers les dispositifs les plus adaptés.

485. Pour les armées et les forces de sécurité intérieure, dès 2026, la poursuite de la montée en puissance des effectifs de la réserve opérationnelle et du nombre de jours d'activité, ainsi que la mise en place de formations et d'entraînements dédiés, permettront une intégration accélérée des forces de réserves avec celles d'active. Elle sera accompagnée d'un renforcement de la dotation en équipements. Les réservistes seront dès lors prioritairement employés sur des missions de sécurité et de protection du sanctuaire national, en renfort des services de soutien ou au sein des forces projetées en opération extérieure.

486. Dès 2026, la DGA, en coordination avec les principaux industriels de la BITD, aura finalisé les travaux nécessaires à la constitution de la réserve industrielle de défense, en cohérence avec les travaux sur sa réserve opérationnelle.

487. En outre-mer, d'ici 2030, le service militaire adapté (SMA), disposera d'un projet éducatif modernisé, et consolidera son rôle de facilitateur et d'interface entre la jeunesse et l'environnement socio-économique des territoires. Ses effectifs seront accrus et l'offre de formation recentrée. Il fournira une capacité renforcée de réponse aux crises dans les missions de sécurité civile, en appui des

[63] Le but de cette réserve est de renforcer les missions régaliennes, comprenant l'ensemble des réserves militaires, de la gendarmerie, des forces de sécurité intérieures, de l'administration pénitentiaire, des douanes et de la santé.

[64] Le service de sécurité nationale vise à la continuité de l'activité des opérateurs d'importance vitale et la continuité économique des acteurs de la base industrielle de défense et de sécurité.

[65] Ce vivier regroupe toutes les autres formes d'engagement au sein des diverses institutions ou associations susceptibles d'intervenir dans la continuité de la vie de la Nation (sapeurs-pompiers volontaires, volontaires agence régionale de santé – ARS, missions de services civiques, associations diverses).

armées et des forces de sécurité intérieure : au-delà de sa dimension formative, le SMA agit en élément moteur du rayonnement et de la résilience des outre-mer.

488. Le référentiel des stades de défense et de sécurité nationale interministériels sera adopté en 2026 dans une vraie logique interministérielle. Il permettra la montée en puissance et la coordination des ministères et des services de l'État pour faire face aux différents types de menaces dans le cadre du scénario dimensionnant identifié dans cette revue pour le territoire national[66]. Il devra prévoir une articulation claire entre les compétences des autorités administratives et militaires ainsi qu'une adaptation du cadre normatif en fonction du contexte.

489. En parallèle, un guide de la résilience sera adressé à l'ensemble de la population en 2025. Les dispositifs d'information des citoyens quant aux risques et menaces seront rénovés et de nouveaux vecteurs de communication identifiés pour atteindre le plus grand nombre d'ici le début d'année 2026. Des modules éducatifs sur les enjeux de défense seront proposés pour les cours d'éducation civique.

490. Dans le même temps, l'État accompagnera les collectivités territoriales dans le recensement des citoyens détenant des compétences particulières et des entreprises susceptibles d'apporter leur concours en cas de crise. Il les soutiendra dans l'élaboration et l'évaluation régulière de leurs plans de sauvegarde, qui devront être finalisés au plus tôt. Il augmentera également sa capacité à les appuyer *via* la rénovation des centres opérationnels zonaux et départementaux. Les préfectures seront renforcées pour assurer la sensibilisation, la formation, l'entraînement et la connaissance de l'écosystème de partenaires locaux, en particulier en vue de contribuer à la sécurité économique à l'échelon local, mais également pour améliorer la prévention, la détection et la lutte contre le séparatisme et l'entrisme islamiste.

491. Les spécificités des territoires ultramarins (exposition aux risques majeurs, insularité, etc.), leurs richesses intrinsèques et leurs vulnérabilités propres seront particulièrement prises en compte. Des coopérations régionales seront développées à cet effet et à court terme par chaque département, région et collectivité d'outre-mer, dans tous les domaines de la sécurité avec l'appui des opérateurs français (institut de recherche pour le développement – IRD, agence française de développement – AFD, B*usiness France*, etc.).

1.2.2 Le potentiel scientifique et technologique optimisé et protégé

492. Une véritable culture commune de sécurité appuyée sur une vision des enjeux de coopération scientifique et technique et d'analyse des risques, sera instaurée à l'horizon 2027 tout en reconnaissant la nécessité de l'ouverture internationale pour garantir l'excellence scientifique et technologique de la Nation. Cela passera par la systématisation des dispositifs de protection de la recherche et des mesures de sensibilisation accrue des étudiants, des chercheurs et des enseignants-chercheurs, par des mesures de gouvernance renouvelées. Pour ce faire, le réseau des fonctionnaires de sécurité et de défense (FSD) sera étendu, de même que les services de l'État chargés de la protection du potentiel économique, industriel et scientifique du pays (notamment au sein du ministère de l'intérieur et du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères). Le contrôle des coopérations internationales au titre de la PPST sera renforcé avec la mise en place de bases de données dédiées et une adaptation du code de l'éducation aux nouveaux enjeux.

493. Dans le cadre des travaux sur la stratégie de sécurité européenne initiés en 2024, la France contribuera à l'analyse partagée des risques de captation et de prédation, notamment dans le champ des technologies de rupture. Sur la base de cette analyse, le cas échéant, la mise en place

[66] Scénario d'une guerre majeure de haute intensité dans le voisinage de l'Europe qui entraîne des actions déstabilisatrices concomitantes sur le territoire national.

coordonnée de nouveaux dispositifs nationaux de protection et de contrôle sera envisagée à l'horizon 2026-2027.

494. En parallèle, les dispositifs d'attractivité des étudiants, chercheurs, scientifiques, ingénieurs seront consolidés et renforcés – à la fois pour attirer les talents étrangers, et éviter la fuite des talents français et européens.

1.2.3 L'organisation renforcée de la cybersécurité

495. Pour ce qui concerne le domaine de la cybersécurité, le lancement à compter de 2026 d'un programme de bourses visant à rendre accessibles les métiers de la sécurité du numérique et résorber un manque en actifs contribuera à faire de la France un des plus grands viviers d'Europe en la matière.

496. Enfin, la création d'une marque nationale de prévention du risque numérique, connue du grand public, portée par le groupement d'intérêt public action contre la cyber malveillance (GIP ACYMA) dans le cadre de ses missions de prévention, sera effective à échéance 2026[67].

1.2.4 Des moyens contre la criminalité organisée et les narcotrafics

497. La lutte contre la criminalité organisée transnationale exige une meilleure connaissance des réseaux criminels passant par une coordination accrue des services de renseignement. De même, l'emploi des moyens humains et techniques sera optimisé dans les délais les plus brefs. Les agents publics doivent également être protégés contre la corruption. Enfin, visant toutes les filières criminelles, cette lutte sera menée par une coordination internationale et nationale renforcée, et impliquera l'ensemble des services de l'État dans les territoires.

1.3 Des moyens pour faire face

1.3.1 Une planification de défense et de sécurité nationale et des capacités de gestion des crises renforcées

498. L'optimisation de la planification sera réalisée d'ici 2026. En particulier, la déclinaison de la directive générale interministérielle relative à la planification de défense et de sécurité nationale[68] sera approfondie pour disposer d'un catalogue générique de mesures visant à répondre à l'ensemble des risques et menaces identifiées. Ce travail sera piloté par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, en lien avec les ministères, et en cohérence avec les travaux relatifs à l'actualisation du dispositif VIGIPIRATE et la déclinaison interministérielle des stades de défense et de sécurité nationale intégrés et civilo-militaires qui seront menés selon le même calendrier.

499. Les ministères, administrations centrales et territoriales, états-majors et forces, services et collectivités développeront et renforceront leurs capacités de gestion de crise dans leurs périmètres d'action, en coordination avec le SGDSN. Le dimensionnement des ressources (volume RH, cohérence des formations et de l'emploi des agents à la crise), le renforcement de l'interopérabilité par la modernisation des équipements, la sécurisation des communications de crise, l'attention portée aux moyens logistiques et de soutien, et le partage des mesures adoptées[69] seront essentiels pour renforcer la résilience de l'État. Chaque ministère veillera également à l'organisation régulière d'exercices de gestion de crise. Des exercices majeurs visant à tester la coordination interministérielle et la résilience générale seront organisés chaque année.

---

[67] Elle sera notamment matérialisée par un portail national de la cybersécurité du quotidien pour offrir aux différents publics une information claire, les aiguiller vers les dispositifs à leur disposition et les accompagner dans leurs démarches relatives à la cybersécurité.

[68] DGI N°320 SGDSN/PSE/PSN en date du 23 janvier 2023.

[69] *Via* l'outil ATHENA.

1.3.2 Renforcement de la continuité des approvisionnements critiques

500. Tout d'abord, l'analyse en temps réel des approvisionnements et des chaînes de valeur sera mise en place d'ici 2026 (création d'un outil informatique mobilisant les données douanières). En parallèle, les ministères et les OIV définiront et actualiseront la liste des biens vitaux à la continuité de la vie de la Nation. Ils évalueront particulièrement leur niveau de criticité et de dépendance. Ce travail de cartographie a pour finalité de disposer de réserves pour s'assurer d'une autonomie suffisante pendant les premières semaines d'un conflit majeur qui interromprait les voies d'approvisionnement du territoire national, et de garanties d'approvisionnement. Il pourra concerner également la conversion de l'économie civile et des stocks civils.

501. Une attention particulière sera portée au cas spécifique des outre-mer, compte tenu de leurs potentiels (géostratégique, économique, militaire) tout autant que leurs contraintes (éloignement, insularité, forte dépendance aux chaînes logistiques) et de la nécessité de garantir la continuité de leurs approvisionnements critiques.

502. Les mesures de remédiation (relocalisation, prépositionnement, diversification, éventuellement constitution d'un stock stratégique[70]) pour les biens vitaux définis comme tels, seront établies et pleinement déployées à échéance 2030[71]. En parallèle, les capacités productives des secteurs clefs permettant une remontée capacitaire d'urgence seront identifiées au début de l'année 2026. La délégation interministérielle à la sécurisation de l'approvisionnement en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS) implémentera ces éléments dans ses travaux.

1.3.3 Une résilience énergétique garantie

503. La continuité de l'approvisionnement électrique et énergétique fera l'objet d'un effort budgétaire dédié afin d'assurer la résilience et la sécurité énergétique de l'économie nationale et de la BITD.

504. La relance du nucléaire civil permettra de sécuriser la production d'énergie décarbonée en France. Elle se concrétisera par la construction de nouveaux réacteurs nucléaires EPR 2, dont les premiers seront mis en service à la fin de la décennie 2030. Les travaux visant à la fermeture du cycle du combustible, permettront également, à terme, de réduire drastiquement les besoins en uranium naturel pour le fonctionnement des réacteurs, menant ainsi à la souveraineté en matière de production d'électricité.

1.3.4 Des investissements dans la cybersécurité

505. Dans le domaine de la cybersécurité, les investissements dans les technologies d'avenir et dans la sécurisation des fondements numériques de l'économie (réseaux, *cloud*, logiciel, calcul, IA) et de la société françaises seront réalisés pour permettre à la France de maîtriser des dépendances et de conserver sa liberté d'action (technologies innovantes critiques en cybersécurité – cryptographie post-quantique, *confidential computing*[72] ; exploitation et traitement des données de masse ; utilisation des outils d'IA ; renforcement de la capacité française sur le sujet de l'évaluation ; lancement d'initiatives de normalisation coordonnées sur la cybersécurité).

506. Le recours à la commande publique et la mobilisation accrue d'investisseurs privés seront systématisés à cet effet pour soutenir la recherche, le développement de l'industrie de cybersécurité, et accompagner la consolidation du secteur. De même, le déploiement de programmes d'accompagnement des organisations vers une meilleure cybersécurité sera lancé dès

[70] Un travail spécifique sera réalisé sur la constitution et le maintien, par l'État ou les acteurs privés, de stocks stratégiques des principales matières critiques (semi-conducteurs, ressources minérales, hydrocarbures, composants pour lesquels une dépendance unique – Chine par exemple – est documentée).

[71] Les volumes budgétaires subséquents sont à déterminer et conditionneront l'atteinte de l'ambition.

[72] Le *confidential computing* est une technologie qui permet de protéger les données même quand elles sont utilisées par des systèmes informatiques.

2025 au moyen de financements initiaux. En 2026, les secteurs prioritaires pour ces programmes d'accompagnement seront les collectivités territoriales, les universités, les laboratoires de recherche publics, et les entreprises de la BITD et de la BITS les plus critiques.

507. L'État relancera dès 2025 une dynamique interministérielle ambitieuse pour développer les nouvelles gammes de produits de sécurité numérique, en particulier des équipements de chiffrement, répondant aux besoins régaliens de l'État et de l'Union européenne selon une planification budgétaire interministérielle et pluriannuelle.

508. Afin de consolider et de pérenniser les CSIRT territoriaux, la France mettra également en œuvre un cofinancement pluriannuel État-régions à compter de 2026. La pérennité des CSIRT ultramarins sera particulièrement prise en compte dans la mise en place de ce cofinancement, en particulier dans les collectivités d'outre-mer.

509. Enfin, un filtre de cybersécurité à destination du grand public visant à prévenir l'accès aux sites web malveillants sera déployé dès 2025.

1.3.5 Des capacités pour faire face aux risques sanitaires et aux conséquences du changement climatique

510. Pour être en mesure de prendre en compte les enjeux du changement climatique, l'État maintiendra sa capacité autonome d'observation et d'analyse et augmentera sa capacité de réponse nationale aux catastrophes naturelles et aux effets des aléas climatiques en renforçant les capacités des acteurs de sécurité civile et leurs soutiens dans les meilleurs délais (création de détachements permanents de la sécurité civile dans l'océan Indien, en Guyane et aux Antilles, augmentation des capacités de sécurité civile, etc.). Le soutien des armées et l'utilisation des éventuels mécanismes de soutien européen pourront être recherchés.

511. Face aux risques sanitaires, la mise en œuvre par les ministères concernés du plan national de réponse à une pandémie due à une maladie infectieuse, accidentelle ou provoquée, à transmission interhumaine, sera accélérée. Ce plan sera décliné au niveau national et au niveau territorial. Il nécessitera notamment le maintien de stocks en moyens de protection et d'hygiène. Par ailleurs, une politique industrielle pour des capacités de production nationales et européennes de produits de santé doit être définie dans les plus brefs délais.

512. L'accomplissement de ces ambitions nécessitera de garantir l'excellence de l'expertise scientifique française.

2. Renforcer l'autonomie stratégique et disposer d'une capacité d'action souveraine et crédible

2.1 Renforcement du réseau et des moyens diplomatiques

513. La mise en œuvre des priorités diplomatiques françaises, fixées par le Président de la République le 16 mars 2023 à l'issue des États généraux de la diplomatie[73] sera poursuivie, de même que le réarmement humain et matériel de notre outil diplomatique à l'appui de ces objectifs. À ce titre, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères continuera sa remontée en puissance en matière d'analyse politique des zones de crise, d'enjeux globaux, de veille et de riposte informationnelle et d'influence, notamment en Europe, en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, et dans l'Indopacifique. Il maintiendra sa capacité de réponse aux crises et de coordination de l'aide humanitaire d'urgence à titre national, notamment à travers l'outil à vocation interministérielle constitué par le centre de crise et de soutien qui verra ses moyens renforcés. Il continuera de soutenir également l'action humanitaire des organisations internationales, capables d'agir de manière rapide, efficace et à grande échelle, comme le CICR, le HCR, le PAM et l'UNICEF, et dont la pérennité est essentielle

[73] Une diplomatie agile dans un monde en recomposition ; une diplomatie des partenaires ; une diplomatie des biens communs ; une diplomatie pour les Français ; une diplomatie des talents.

pour l'ensemble du système humanitaire (par exemple, l'action du CICR et celle du service aérien humanitaire des Nations unies dirigé par le PAM dans les crises les plus difficiles d'accès).

514. La sécurisation de nos implantations diplomatiques et de nos communautés expatriées, d'une part, le renforcement et la résilience du réseau interministériel mondial de communications[74], d'autre part, qui jouent tous deux un rôle clef dans l'exercice de notre autonomie stratégique et la préservation de notre liberté d'action, seront confortés dès cette année.

515. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivra sa transformation numérique par le développement d'outils souverains et sécurisés et l'augmentation des moyens dédiés à la transformation numérique, à compter de 2025. Cette transformation s'appuiera sur les opportunités que présente l'intelligence artificielle, en particulier pour les activités de traduction, de veille, d'analyse et de communication du ministère, afin de confirmer son rôle pionnier dans l'utilisation de ces solutions. Par ailleurs, le ministère continuera de renforcer la sécurité des systèmes de vote pour les Français de l'étranger, contribuant à la résilience des processus démocratiques du pays.

516. Une réserve diplomatique citoyenne sera créée dès cette année, pilotée par l'académie diplomatique et consulaire (ADC, dont la montée en puissance au service d'un rôle renforcé de formation sera encouragée). Elle mobilisera non seulement un premier cercle de diplomates volontaires, mais aussi des anciens auditeurs de certaines formations de l'ADC, des agents des opérateurs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et à terme, des *alumni* des réseaux français à l'étranger. Cette réserve sera mobilisée pour son expertise et pour accompagner l'action diplomatique sur certains projets. Une cible de 1 000 réservistes à la fin de l'année 2025 est considérée. Sa consolidation nécessitera de compléter le cadre législatif existant relatif à la réserve civique.

517. Dans les outre-mer, la France soutiendra l'adhésion et la participation des collectivités territoriales aux organisations régionales (OR), tout en y renforçant sa représentation (notamment dans le Pacifique). Les liens avec les délégations et entités de l'Union européenne présentes dans les sous-régions seront aussi renforcés. Les mécanismes de concertation État-collectivités pour définir le positionnement commun au sein de ces OR seront renforcés à court terme. Pour l'océan Indien et la zone Atlantique, l'adoption de documents d'orientations stratégiques État-collectivités sera recherchée à l'horizon 2026. Des axes de coopérations thématiques seront densifiés en fonction des spécificités des zones (sécurité, pêche, environnement, recherche scientifique).

2.2 Sécurisation du droit et simplification des cadres normatifs

518. Des outils juridiques seront déployés au plus tôt pour améliorer la lutte contre le terrorisme (création d'une injonction aux personnes suivies pour radicalisation terroriste et présentant des signes de troubles psychiatrique de se soumettre à une expertise psychiatrique), contre les extrémismes violents, contre le séparatisme, et contre la compromission, afin d'assurer la sécurité des emprises et des personnels des services.

519. Dès cette année, les ministères (armées, intérieur notamment) proposeront des mesures de simplification des normes applicables[75] en fonction de l'état des menaces auxquelles la France ou ses alliés pourraient être confrontés. Il s'agira d'activer un pouvoir de dérogation différencié ou un cadre normatif allégé, dans différentes branches pré-identifiées du droit, pour les besoins de la défense et de la sécurité nationales. La préparation de tels régimes juridiques intermédiaires entre l'état de paix et celui de guerre, notamment nécessaires à la définition des stades de défense et de sécurité nationale interministériels, fera l'objet de travaux législatifs.

[74] Opéré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

[75] Par exemple, en matière d'environnement, d'urbanisme, de code de la route, d'accès PMR, de sécurité pyrotechnique (infrastructures, systèmes d'armes) ou encore de navigabilité des aéronefs.

520. Bien qu'il contienne déjà des outils pour faire face à certaines urgences et circonstances exceptionnelles, le code de la commande publique doit faire l'objet d'études complémentaires spécifiques à la défense et à la sécurité pour accélérer les processus d'acquisition des équipements militaires et faciliter les passages à l'échelle après expérimentation. De tels aménagements pourraient être portés dans le cadre de la révision de la directive européenne relative aux marchés de défense et de sécurité, prévue pour 2026. Dans l'immédiat, le seuil de mise en concurrence des marchés de défense innovants devrait déjà être élevé au niveau maximal prévu par le droit européen.

2.3 Structuration de nos capacités de réponses industrielles et hybrides

2.3.1 Des organisations industrielles consolidées au profit des armées et des forces de sécurité intérieure

521. En ce qui concerne les moyens nécessaires à la défense, plusieurs mesures ont été identifiées.

522. Pour assurer le soutien des armées et de forces alliées sur le territoire national, il s'agit d'identifier un réseau d'acteurs, prestataires de services, fournisseurs et industriels, répartis sur l'ensemble de la chaîne de valeur, y compris chez nos partenaires européens. De fortes synergies interministérielles et européennes sont possibles. Ces travaux seront coordonnés par la CIDN dès 2025.

523. S'agissant des moyens nécessaires à la sécurité, le ministère de l'intérieur consolidera la structuration de la BITS dès 2025 pour disposer des solutions capacitaires indispensables au renforcement de la sécurité nationale, à la protection des réseaux et des entités critiques, et à la continuité sécuritaire avec les armées. À l'instar des moyens de défense, l'État encouragera les industriels à aligner leur offre industrielle sur ses besoins et ceux des entités concernées pour disposer des technologies à détenir en souveraineté, au niveau national et au niveau européen.

524. Dès 2025, les ministères des armées et de l'intérieur noueront des partenariats avec des industriels hors secteur défense pour déclencher au besoin la production de masse de certains composants ou équipements militaires pré-identifiés, en complément de la production de la BITD et de la BITS.

525. Parallèlement, afin d'augmenter la résilience de la chaîne de sous-traitance, le ministère des armées identifiera dès 2025 auprès des partenaires européens de potentielles sources de substitution, à activer en cas de besoin, en regard du niveau de souveraineté requis pour la conception, la production et le maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'armes. Le ministère des armées veillera à ce que les maîtres d'œuvre industriels donnent la visibilité nécessaire à leurs sous-traitants sur l'activité future, et s'engagent à fournir, par le biais d'avances ou acomptes sur contrat, les ressources de financement nécessaires au renforcement de leurs sous-traitants.

526. Enfin, le ministère des armées définira pour 2026 un schéma directeur identifiant le niveau de souveraineté souhaité (maîtrise nationale, maîtrise à travers des coopérations ou recours au marché) en matière de capacités de conception, de production et de maintenance de systèmes de défense.

2.3.2 Une organisation renforcée dans les domaines hybrides

527. Les administrations concernées poursuivront leurs efforts de signalement de comportements inauthentiques aux plateformes et contribueront aux enquêtes sur le défaut de modération des plateformes dans le cadre du DSA. Elles procéderont également au renforcement de leurs capacités

opérationnelles[76]. Un centre d'excellence en IA[77] et une académie[78] de la lutte contre les manipulations de l'information seront créés au sein de VIGINUM. La mise en place de délégués régionaux de VIGINUM sera étudiée.

528. Le dispositif français de lutte contre les manipulations de l'information sera rendu plus robuste d'ici 2026. En particulier, les processus électoraux continueront à être particulièrement protégés, dans le cadre d'un dispositif juridique revu et rendu plus robuste.

529. La France intégrera aussi dans son approche le travail mené au niveau de l'Union européenne et de l'OTAN.

530. Dans le domaine de la communication stratégique, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères renforcera également les moyens humains et financiers des services de presse des ambassades et de la direction de la presse et de la communication dédiés à la stratégie, à la production de contenu et à la diffusion.

531. En parallèle, les compétences « IA et cybersécurité » seront renforcées au sein de l'ANSSI dès 2025 pour garantir une évaluation souveraine de la sécurité des systèmes d'IA et développer les capacités nécessaires, notamment dans le cadre de l'institut national pour l'évaluation et la sécurité de l'intelligence artificielle (INESIA).

2.4 Consolidation de l'existant et développement de nouveaux moyens

2.4.1 Renseignement et traitement des données

532. Dans le domaine du renseignement, les efforts de court et moyen termes viseront à préserver les capacités techniques et opérationnelles acquises et à en développer de nouvelles (capacités d'observation, d'interception et d'exploitation ; traitement massif de la donnée ; intégration de l'IA ; anticipation des technologies de rupture ; etc.). Il faudra en particulier répondre au défi du traitement massif des données grâce à l'IA.

533. Ce défi fera l'objet d'un effort immédiat pour permettre aux armées d'accélérer les processus décisionnels en opérations. La révolution numérique, centrée sur la donnée, sera étendue au plus grand nombre de systèmes d'armes possibles. Les capacités de stockage et les réseaux de connectivité seront répartis entre moyens patrimoniaux et services commerciaux[79]. Les capacités de calcul dédiées à l'IA militaire seront complétées et renouvelées à partir de 2028. D'ici 2028, la construction d'un *cloud* de combat sera accélérée. L'objectif est de permettre la diffusion de l'IA jusqu'au combattant de première ligne.

534. La question de la montée en puissance des capacités nationales d'OSINT (renseignement en sources ouvertes) fera l'objet d'une étude approfondie d'ici fin 2026 afin de doter la France de réelles capacités dans le domaine.

2.4.2 Armées et financement de la défense

535. Concernant les armées, l'accélération des efforts capacitaires, appuyée par la révolution nécessaire dans ce domaine, portera sur le renforcement du socle de la protection, des moyens offensifs et des moyens de commandement (numérique et connectivité). Ces efforts porteront plus particulièrement sur les munitions, les drones et munitions téléopérées, la suppression des défenses

[76] Notamment par la mise en place par le MEAE d'un réseau de veille régionale dans plusieurs ambassades situées dans des *hubs* linguistiques prioritaires (Taipeh, Doha, Tbilissi, Abuja, Mexico et Washington).

[77] Ce centre d'excellence sera préfiguré fin 2025 par la mise en place d'un laboratoire commun VIGINUM-INRIA.

[78] Cette académie aura pour objectif notamment de développer des outils à destination de la société civile. Elle permettra d'agir à grande échelle auprès de tous les citoyens (écoles, universités, entreprises, journalistes et médias, agents de l'État, milieux culturel et scientifique notamment) notamment avec la mise à disposition de ressources pédagogiques dès la rentrée de septembre 2025 pour sensibiliser l'ensemble d'une classe d'âge (soit entre 650 000 et 800 000 élèves de 4e).

[79] C*louds* sécurisés, communications par satellites en orbites basses, technologies radio frugales et résilientes.

adverses, la défense sol-air et lutte anti-drones, la guerre dans le champ électromagnétique, les feux dans la profondeur y compris les capacités de frappes de missiles conventionnels, les trames « contrôle de l'espace maritime » et « aviation de chasse », l'aviation de transport et la capacité à commander, appuyer et soutenir la composante terrestre de niveau opératif d'une coalition (nation-cadre).

536. Dans l'espace, le déploiement des constellations (d'observation et de communications hauts débits[80]) en orbites basses sera accéléré. Le renseignement d'origine image et électromagnétique sera consolidé dès 2027 en s'appuyant notamment sur les possibilités qu'offrent le *New* et le *Next Space*. Des moyens d'action dans l'espace seront commandés dès 2026. Les capacités de surveillance du sol vers l'orbite basse seront augmentées d'ici 2029. Les armées disposeront de capteurs et de capacités de détection dans la très haute altitude avant 2030. Les partenaires et coopérants européens seront mobilisés à cette fin dans une logique de champion européen et articulés avec des priorités redéfinies et des moyens budgétaires renforcés au niveau de l'Union européenne le cas échéant.

537. Le renforcement du service de santé des armées et la modernisation de ses capacités de soutien et de ravitaillement seront effectifs dès 2026. La collaboration avec le ministère de la santé sera poursuivie autour de la planification de l'accueil de blessés en nombre sur le territoire national en cas d'engagement majeur.

538. Dans le domaine de la défense, les investisseurs publics et privés seront mobilisés, avec l'objectif d'investir jusqu'à 5 Md€ supplémentaires dans la BITD. De même, l'emploi de moyens existants sera optimisé[81] et des financements innovants seront proposés, par le ministère des armées en lien étroit avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et les agences de programme, pour favoriser l'émergence de technologies de rupture. Un dialogue « de place » entre représentants des institutions financières et de l'industrie de défense sera lancé en 2025 afin de renforcer les liens entre les deux secteurs.

539. Le ministère des armées expérimentera également dès 2026 une collaboration avec des *start-ups via* un tiers de confiance, permettant des développements et des expérimentations sans avoir recours à la commande publique et aux subventions. Il cherchera à maximiser les synergies avec le ministère de l'intérieur et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères engagés dans des processus similaires et ayant déjà établi des partenariats prometteurs avec des *start-ups* françaises de l'IA.

540. Parallèlement, d'ici à 2027, le ministère des armées, en lien avec les directions du développement économique des collectivités territoriales, mettra progressivement en place des programmes d'accélération de la performance industrielle. Le but est d'accompagner une centaine d'entreprises sous-traitantes de la BITD, considérées comme des goulets d'étranglement, dans la nécessaire adaptation de leur outil industriel (organisation du travail, investissement machines, résilience) afin de faire face aux augmentations de cadence.

541. Enfin, dans la prolongation des travaux relatifs à la réévaluation du dispositif de flotte stratégique, il s'agira, dès 2026, de travailler à l'établissement d'une liste de navires pouvant être réquisitionnés et de tirer tous les bénéfices de la « conteneurisation » de capacités (médicales, renseignement, etc.).

2.4.3 Forces de sécurité intérieure

542. Le ministère de l'intérieur engagera le réexamen des capacités des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile à l'aune de l'évolution des menaces, en vue de la préparation de la prochaine loi

[80] Du type du programme IRIS².

[81] Une étude sera notamment lancée pour évaluer les possibilités d'une augmentation significative du dispositif « art.90 » permettant d'apporter une facilité de trésorerie.

d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur. Les besoins nouveaux seront notamment pleinement précisés, dans une logique de contrat opérationnel adapté au scénario central de la RNS[82].

543. Ces renforcements capacitaires devront permettre le durcissement des unités d'active et de réserve pour les rendre plus dissuasives, plus autonomes et plus réactives. Ils porteront en particulier sur : le durcissement des équipements et armements ; le maintien qualitatif et quantitatif d'un socle de véhicules, d'équipements et de matériels pour les unités chargées de l'ordre et de la sécurité publique ; la composante blindée ; les moyens de protection individuels et collectifs ; la capacité de projection nationale et de transport (création d'une capacité dotée d'hélicoptères lourds notamment) ; des capacités d'appui et de soutien adaptées ; la capacité de réponse de l'État aux catastrophes naturelles et aux effets des aléas climatiques ; les moyens de lutte anti-drones ; les moyens de contrôle des approches maritimes, notamment dans les territoires ultramarins ; la sécurisation et l'aménagement des emprises (préfectures, casernes de gendarmerie, commissariats, etc.).

544. La mise en place d'une interopérabilité tactique et technique entre les forces de sécurité intérieure et les armées (compréhension mutuelle, partage de renseignements, interconnexion des systèmes de communications[83], partage de situations tactiques, connaissance mutuelle des cadres et schémas opérationnels, etc.) devra également être activement poursuivie dès à présent.

2.4.4 Capacités de défense et de sécurité dans les outre-mer

545. Outre-mer, les capacités des armées seront renforcées pour améliorer la surveillance des espaces souverains, pour constituer des points d'appui et intervenir sans préavis dans leur zone de responsabilité et pour accueillir des renforts venus de l'hexagone. À l'horizon 2030, elles disposeront de près de 1 000 militaires supplémentaires, d'équipements modernisés (SCORPION, drones, patrouilleurs maritimes, etc.) de capacités de commandement renforcées et d'infrastructures opérationnelles adaptées.

546. Dans le domaine de la sécurité intérieure, les renforcements capacitaires évoqués précédemment feront l'objet d'une attention particulière notamment en ce qui concerne : la capacité de projection nationale et de transport ; les moyens de réponse aux catastrophes naturelles et aux effets des aléas climatiques, en intégrant les contraintes d'éloignement et d'insularité des territoires ultramarins ; les moyens de contrôle des approches maritimes ; la sécurisation et l'aménagement des emprises.

547. Il convient également de développer au plus tôt une doctrine de communication, une consolidation des capacités de rayonnement, d'anticipation et de gestion de crise des zones de défense et de sécurité ultramarines contre les risques naturels. Une action régulière de sensibilisation à toutes les formes d'ingérences étrangères devra par ailleurs être assurée de manière à renforcer la vigilance et la prévention des différents acteurs locaux (institutionnels, économiques, universitaires, etc.) face aux jeux d'influence et d'ingérence de compétiteurs stratégiques et visant directement les territoires français ultramarins en raison de leur importance stratégique mais aussi à cause de leur éloignement.

2.4.5 Développement des technologies de rupture

548. Pour soutenir le développement des technologies stratégiques, la loi de programmation de la recherche (LPR) sera sécurisée et renforcée. Elle constitue le meilleur véhicule pour atteindre les objectifs d'excellence académique, scientifique et technologique et favoriser le transfert d'innovation (la trajectoire financière du secteur spatial est notamment régie par la LPR). Cette loi de programmation permettra d'accompagner l'installation dans la durée des agences de

[82] Cf. conclusion de la partie 1.

[83] Pouvant également bénéficier au MEAE.

programme portant les thématiques de recherche stratégique, de développer les programmes risqués de recherche et les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) et d'encourager l'émergence et l'installation de filières de formations stratégiques pour la souveraineté et l'avance technologique française.

549. La définition d'un nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA), prenant la suite de France 2030, accompagnera entre autres l'installation dans la durée des agences de programme au-delà de 2026 et permettra d'accélérer le plan *Deep tech*[84].

550. Le développement des technologies prioritaires (notamment l'IA et le quantique) sera assuré grâce au renforcement de la recherche « à risque » et au financement de calculateurs et *data centers* dédiés à ces technologies de rupture. Une feuille de route interministérielle « technologies prioritaires » sera établie en 2026. Des jalons pourront être définis pour la réalisation de démonstrateurs, militaires ou civils. Le plan d'investissement au profit d'activités de signalement stratégique visant à démontrer les capacités industrielles françaises, notamment de la BITD, pourra être coordonné avec cette feuille de route.

551. En particulier, le projet PROQCIMA de développement d'une capacité souveraine de calcul quantique au meilleur niveau mondial sera soutenu pour permettre de disposer à l'horizon 2032 de prototypes d'ordinateurs quantiques universels produits par des industriels français.

3. Contribuer à la sécurité de l'Europe et à la sécurité internationale

3.1 Une inflation réglementaire contenue et un partage des bonnes pratiques

552. En matière de règlements, la France œuvrera dès 2025 à promouvoir une plus grande stabilité réglementaire afin de fournir de la visibilité aux entreprises européennes de défense et leur permettre de s'adapter aux nombreuses normes déjà en vigueur. Elle travaillera en parallèle à la simplification des règlements existants et veillera à l'impact des réglementations transverses (comme REACH[85]) sur les chaînes de production du secteur de défense et de sécurité, les potentielles pertes de performance et l'augmentation des coûts des équipements destinés aux armées.

553. Au niveau de la directive européenne sur les marchés publics de défense et de sécurité[86], qui offre d'ores et déjà un certain nombre de possibilités en regard des enjeux actuels, la France propose dès à présent le partage entre États membres des bonnes pratiques pour optimiser les modalités de sa mise en œuvre. L'objectif est notamment de faciliter les achats et de permettre dès 2025 le choix des fournisseurs dans le cadre d'achats communs.

3.2 Actions concertées en Europe, influence sur la scène internationale

3.2.1 Initiatives de financement européen

554. Pour donner corps au Livre blanc sur la défense européenne, les ministères des armées de certains pays européens créeront de nouvelles coalitions capacitaires. La France prendra toute sa part à cette démarche qui vise à synchroniser le réarmement des pays européens pour bénéficier des capacités industrielles existantes, faire des économies d'échelles, optimiser les outils de production et financer ensembles des capacités stratégiques mutualisables. Des travaux d'identification de premiers projets communs seront consolidés dès 2026. Au regard du besoin de réarmement de l'Europe, la France proposera des modèles de coopération innovants visant des délais de livraison plus ambitieux basés sur une gouvernance forte et plus efficace.

---

[84] Le plan *Deep tech* a été lancé en 2021. Il vise à répondre à l'urgence de soutenir des innovations de très haut niveau pour permettre à la France de se positionner en *leader* dans des domaines technologiques stratégiques.

[85] Règlement européen sur la santé humaine et l'environnement des risques des substances chimiques.

[86] Directive 2009/81/CE.

555. La France soutiendra dans ce contexte la préférence européenne (concevoir européen, produire européen, acheter européen), d'une part dans le cadre des négociations à l'Union européenne et d'autre part dans la conclusion d'accords bilatéraux, notamment en vue de consolider le pilier européen de l'OTAN *via* les acquisitions conjointes ou croisées auprès de la BITDE.

556. En parallèle dans le cadre du projet de règlement EDIP et SAFE, la France continuera de promouvoir des critères de préférence européenne et le mode de subvention des capacités de production industrielles créées par le règlement ASAP qui s'est révélé particulièrement efficace et utile pour le financement du projet Eurenco à Bergerac. Elle proposera la création de lignes de production d'industriels européens ailleurs en Europe et cherchera à développer des chaînes d'approvisionnements croisées pour améliorer la résilience et l'autonomie de la BITDE.

3.2.2 Lutte contre les manipulations de l'information à l'international

557. Dans le domaine de la lutte contre les manipulations de l'information, les administrations concernées renforceront en 2026 la dynamique des dialogues bilatéraux, multilatéraux et les partenariats internationaux, notamment autour de la poursuite des programmes de *capacity-building* menés par VIGINUM et à travers les mécanismes de coopération français et européens sous l'égide du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (coopération médias, triangle de Weimar, système d'alerte rapide du service européen pour l'action extérieure – SEAE). Ils pourront à cette fin s'appuyer sur des moyens dédiés.

558. Le travail scientifique, l'accès aux archives et le débat entre historiens doivent servir à la consolidation de mémoires partagées, en particulier en direction et en partenariat avec les nations européennes. Le renforcement des commémorations et actions mémorielles communes sur l'histoire combattante partagée doivent contribuer à resserrer les liens avec les partenaires et alliés de la France en soutien des axes diplomatiques classiques, de l'accord culturel à l'accord de défense et de la lutte contre les manipulations de l'information.

3.2.3 Coopérations renseignement

559. Le renseignement, compétence des États, doit pouvoir faire l'objet d'un meilleur partage à l'échelle européenne, entre services, mais aussi avec les institutions de l'Union européenne par l'intermédiaire de la SIAC[87] qui doit rester le point d'entrée unique pour le partage de renseignement à l'Union européenne. La France s'attachera à ce titre à proposer des modalités pour améliorer les synergies dans le domaine avec les États membres de l'Union européenne tout en préservant leurs prérogatives.

3.2.4 Sécurité et stabilité du cyberespace en Europe et à l'international

560. La France se dotera de moyens pour conduire des actions ciblées de développement capacitaire en matière de cybersécurité, concentrées sur des partenaires prioritaires. Cet appui, qui a vocation à promouvoir l'approche française en matière de résilience, pourra prendre une forme structurelle (promotion de bonnes pratiques, programmes de renforcement capacitaire) ou opérationnelle, y compris sur le plan militaire (« Partenariat cyber agile » ou « *Tailored Cyber Partnership* »), notamment en Afrique.

561. La France soutiendra dès 2025 la création de la réserve cyber européenne et y promouvra la filière française de prestataires de cybersécurité qualifiés par l'ANSSI.

562. La France, conjointement avec le Royaume-Uni, poursuivra son action pour la mise en œuvre du code de bonnes pratiques (processus de *Pall Mall* – une vingtaine d'États signataires) adopté en avril 2025.

[87] *Single Intelligence Analysis Capacity*.

3.2.5 Investissements au sein des institutions internationales et auprès des partenaires

563. La France doit par ailleurs continuer à investir dans l'OTAN et dans les institutions européennes. De manière générale, au sein des armées et de la diplomatie, le parcours des cadres sera repensé, et la mobilité à l'OTAN et les institutions européennes encouragée, afin de prendre en compte l'importance de ces expériences multilatérales dans la construction des carrières.

564. La France devra poursuivre son engagement au sein de l'organisation des Nations unies (ONU), et plus particulièrement au sein des opérations de maintien de la paix. Comme pour l'OTAN et les institutions européennes, le parcours des cadres sera repensé et valorisé pour encourager une expérience au sein des structures de l'ONU.

565. En Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine, les partenariats de sécurité et de défense de la France seront réévalués ou renforcés, en application de stratégies pluriannuelles déclinées conjointement par les ministères de l'Europe et des affaires étrangères, des armées et de l'intérieur. Une voie alternative et une adaptation des efforts pourront être proposées, en phase avec ses intérêts nationaux et internationaux, industriels comme opérationnels. Lorsque cela se justifie, une stratégie de renforcement du partenariat économique sera recherchée et accompagnera ces adaptations.

3.3 Soutien aux projets capacitaires européens

566. Dans le cadre de la mise en œuvre du Livre blanc sur la défense européenne, la France s'attachera également à présenter des projets à forte valeur ajoutée dans les domaines capacitaires identifiés par les conclusions du conseil européen extraordinaire du 6 mars 2025, comme le segment des communications sécurisées spatiales, la défense surface-air ou encore le transport aérien tactique et stratégique.

567. La dynamique de l'initiative *European Long-range Strike Approach* (ELSA) sera soutenue ainsi que les travaux accélérés pour doter l'Europe des capacités critiques nécessaires dans le domaine des frappes dans la profondeur (échéance 2028).

PREMIER
MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

51, boulevard de La Tour-Maubourg - 75007 Paris
N 48°51'23,5'' E 2°18'43,2''
www.sgdsn.gouv.fr